

# Annales de Géographie



## QUESTION FONCIERE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES DANS LES PAYS DU SUD

Sous la direction de Jean-Louis Chaléard

Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du sud :  
nouveaux liens, nouvelles approches  
*J.-L. Chaléard, E. Mesclier*

Contrôle foncier, spécialisation pastorale dans le sud du Veracruz (Mexique).  
Analyse des processus de maturation d'un front pionnier  
*B. Tallet*

Le métayage d'élevage au Mexique. Colonisations foncières et dynamiques  
d'une institution agraire dans l'histoire contemporaine  
*H. Cochet, É. Léonard, B. Tallet*

Planification territoriale et accès aux ressources naturelles.  
Retour sur la démarche participative des opérations de sécurisation foncière  
dans le Nord Cameroun  
*C. Raimond, C. Breton, A. Abouya, A. Moussa*

Une négociation foncière introuvable ?  
L'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun  
*C. Seignobos*

Nouveaux acteurs, nouveaux produits et expansion du marché foncier  
dans le nord du Pérou  
*J.-L. Chaléard, E. Mesclier*

Tensions foncières et recompositions territoriales dans la basse vallée de l'Onilahu  
(Sud-Ouest malgache)  
*B. Thibaud*

COMPTES RENDUS

2010

n° 676

119<sup>e</sup> année



J.-L. Chaléard, E. Meslier

678 Nouveaux acteurs, nouveaux produits et expansion du marché foncier dans le nord du Pérou

*New actors, new products and expansion of the land market in Northern Peru*

NOTE

B. Thibaud

697 Tensions foncières et recompositions territoriales dans la basse vallée de l'Onilahy (Sud-Ouest malgache)

COMPTES RENDUS/BOOK REVIEWS

710 COLLECTIF, *Nourrir les hommes. Un dictionnaire*, par Gilles Fumey

711 EMANUELSSON, URBAN, *The Rural Landscapes of Europe: How Man has shaped European Nature*, par Hugh Clout

712 JEAN Y., PERIGORD M., *Géographie rurale. La ruralité en France*, par Jean-Paul Dity

# Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du sud : nouveaux liens, nouvelles approches

## *Introduction. Land question and Territorial dynamics in the Countries of the South: new links, new approaches*

**Jean-Louis Chaléard**

Université de Paris 1, PRODIG

**Évelyne Mesclier**

IRD, PRODIG

La question foncière a toujours été au centre des enjeux économiques et sociaux dans les pays dits du « Sud ». Depuis un peu plus de deux décennies, elle est posée de façon différente, tant du fait de la rapidité des mutations des situations que du renouvellement des approches, qu'elles soient politiques ou scientifiques (Blanc-Pamard, Cambrézy, 1995 ; Lavigne Delville, 1998). Les textes présentés ici tentent d'aborder cette nouvelle réalité en partant de ces éclairages, tout en prenant en compte les liens avec les territoires<sup>1</sup>.

## 1 La nouvelle donne foncière

Au XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux années 1970-1980, la question foncière a été marquée par une intervention forte des États et par l'existence de vastes espaces peu densément occupés. Les gouvernements ont cherché à résoudre les problèmes liés à la terre à travers deux types principaux de politiques foncières. Le premier consistait à réduire les inégalités en limitant ou en éliminant la grande propriété privée au profit des travailleurs agricoles et des paysans sans terre. Ces réformes agraires redistributives prirent des formes extrêmement variées depuis la fondation de coopératives jusqu'à la création de paysanneries. Elles existèrent sur tous les continents, même si l'Amérique latine fut la principale concernée. Le second type de politique foncière, parfois combiné au premier, reposait sur le développement de fronts pionniers, soit « spontanés » (mais que les États laissaient faire) soit encadrés. Même si ces dynamiques furent particulièrement spectaculaires dans les grandes régions de forêt équatoriale (comme en Amazonie ou à Bornéo), elles se développèrent dans bien d'autres régions (notamment en Afrique).

Plusieurs facteurs ont en partie remis en cause ces évolutions. Dans la nouvelle étape de la mondialisation, les marchés agricoles se sont libéralisés. Cette

<sup>1</sup> Le dossier comprend quatre articles rédigés à partir de communications présentées au colloque sur « Les frontières de la question foncière » du 17 au 19 mai 2006 à Montpellier, où ces questions ont été au cœur des débats, et deux autres textes complémentaires.

libéralisation va de pair avec des processus de privatisation de la terre. Ceux-ci doivent, selon la Banque mondiale qui a encouragé les opérations de titrage individuel, permettre une augmentation des investissements, source d'amélioration technique et de hausse de la production agricole. Dans le même temps, les terres disponibles se réduisent à cause de l'extension des superficies cultivées provoquée par la croissance démographique, la demande des marchés en denrées agricoles, l'intervention de grandes entreprises publiques ou privées profitant de la globalisation, et le développement de préoccupations environnementales. La situation actuelle est plus concurrentielle voire conflictuelle que jamais et ce, sur tous les continents. Ainsi en Afrique de l'ouest et centrale, où longtemps les conflits pour la terre ont été limités en raison des faibles densités démographiques et d'un accès généralisé à la terre, la disparition des espaces vacants a considérablement accru les tensions et provoqué localement des conflits violents (Pélessier, 1995).

Cette évolution pourrait paraître conduire à une donne entièrement nouvelle. L'observation des situations locales met plutôt en évidence des recompositions qui ne font pas table rase du passé, mais prennent en compte de multiples héritages. Parallèlement, les sciences sociales ont affiné les outils conceptuels et méthodologiques qui leur permettent d'approcher cette complexité. Depuis l'anthropologie juridique ou la sociologie jusqu'à l'économie, les travaux récents restituent la multiplicité des acteurs, l'enchevêtrement des dimensions sociales, économiques, politiques et religieuses, le caractère mouvant des normes et des institutions.

Ce dossier, œuvre de géographes, met l'accent sur les relations entre dynamiques territoriales et recompositions foncières, finalement peu abordées et rarement de façon centrale. Par rapport à des travaux plus anciens, il bénéficie des avancées réalisées sur la question foncière dans les autres champs disciplinaires. Le territoire, espace approprié et contrôlé par les acteurs sociaux, loin de n'être qu'un support de la société, est un des éléments constitutifs de son fonctionnement. Il garde la mémoire de l'histoire de la nature et de l'histoire des hommes<sup>2</sup>. En tant que tel, il présente des résistances au changement, mais se réorganise également à partir des pressions que la société exerce.

Le territoire, dans ses composantes multiples, influe sur les recompositions foncières. La distribution de la population, les densités et leur évolution conditionnent en partie la pression foncière. Les caractéristiques physiques jouent sur les usages et l'éventail des activités liés à la terre. Les infrastructures de transport orientent les investissements et déterminent en partie l'origine des investisseurs. Réciproquement les recompositions foncières contribuent à la production du territoire. Elles influent sur les rapports de production, sur les densités, sur l'utilisation du sol, sur les paysages et sur les liens avec l'extérieur. Les territoires locaux sont par ailleurs reliés à d'autres, plus ou moins lointains et inclus dans des territoires nationaux, régionaux, réticulaires, etc. Les acteurs qui interviennent sur

---

2 Pour reprendre une expression d'O. Dollfus (Brunet, Dollfus, 1990, 308).

le foncier peuvent avoir des stratégies et des appuis à ces différentes échelles. De même, les droits qui portent sur la terre trouvent leur origine et leur légitimité dans des institutions qui relèvent de niveaux variés. Lorsque des conflits éclatent autour ou à propos de la terre, c'est tout le fonctionnement du territoire qui s'en trouve affecté, voire, par porosité, les territoires voisins.

Seules des études de cas précises et fouillées sont à même de faire apparaître l'originalité et la complexité des mutations en cours. Elles ne cherchent pas à donner une image exhaustive de la question foncière dans les pays du Sud, mais permettent d'approfondir quelques-unes des mutations à l'œuvre aujourd'hui.

Pour étudier ces phénomènes, deux approches principales sont utilisées dans ce dossier qui, *in fine*, se rejoignent. Certains auteurs partent directement du territoire et observent les changements opérés dans les situations foncières locales depuis quelques années, en relation avec toute une série de facteurs plus ou moins contraignants. D'autres partent plutôt des structures foncières elles-mêmes, notamment des types de contrats fonciers et des acteurs, pour analyser les évolutions des territoires. Dans tous les cas, dynamiques territoriales et recompositions foncières apparaissent étroitement imbriquées.

## 2 L'importance des régulations foncières dans la production du territoire

Le premier élément qui ressort des textes est l'importance des régulations foncières dans la production du territoire.

Le texte de B. Tallet montre bien comment les politiques foncières peuvent modifier non seulement les structures agraires mais également tout l'avenir d'une région. L'État mexicain a procédé jusqu'aux années 1970 à des actions de distribution de terres dans des aires peu ou pas occupées du territoire national, comme cela a été le cas dans d'autres pays, en particulier en forêt tropicale. Ces distributions ont pu se faire sous la forme de création d'*ejidos*, institutions agraires qui contrôlaient l'accès à la terre de façon collective, mais également de colonies. Les colonies étaient constituées de futurs petits propriétaires individuels menés par un leader. Ces colonies furent plus spécifiquement créées dans des régions enclavées, loin des routes et des cours d'eau, où elles furent les maîtres d'œuvre d'un défrichement rapide et complet du territoire. Une autre caractéristique de ces installations est la concentration de la terre aux mains des familles des leaders<sup>3</sup> et l'absence de fragmentation de l'exploitation. Jusqu'à nos jours, cette structure foncière a déterminé la possibilité d'investissements de ces exploitants plus grands que les autres dans des activités rentables : élevage, production de

---

3 Malgré les apparentes similitudes, on est loin des structures qui se développent dans les contextes de fronts pionniers africains, dans la mesure où les terres acquises par les familles des leaders sont utilisées par celles-ci et pas du tout redistribuées à des familles alliées en fonction de leurs besoins (sur la question foncière sur les fronts pionniers, cf. Chauveau, Jacob, Le Meur, 2004).

piment, plus récemment production d'ananas, qui marquent les paysages et autorisent une modernisation des équipements du territoire. La construction de ces territoires de colonies échappe clairement au modèle général des réformes foncières latino-américaines qui ont conduit à la création d'un grand nombre de petits exploitants peu viables et nécessitant une assistance de l'État (Binswanger-Mkhize et Deininger, 2009, 67, d'après De Janvry *et al.*, 2001).

Les politiques publiques jointes à l'existence d'arrangements fonciers très répandus en Amérique latine, les contrats à part de fruit<sup>4</sup>, sont à l'origine des territoires très originaux que décrivent H. Cochet, É. Léonard et B. Tallet dans les tropiques mexicains. La réforme agraire a doté de terres en quantité minimale des bénéficiaires regroupés dans les *ejidos*. La loi leur interdit de les vendre ou de les louer. Peu riches en capital également, ces petits producteurs font affaire avec de grands éleveurs de bétail, qui leur confient des animaux pour l'embouche. Ces systèmes permettent d'intégrer de vastes espaces à l'économie de l'élevage, mais aussi de créer de véritables territoires en archipel, dominés par le grand éleveur, avec des intermédiaires servant de relais dans les localités. C'est une des versions possibles de l'accès à la terre par contrats, dont la variété est décrite par Lavigne Delville *et al.* dans le cas de l'Afrique (Lavigne Delville, Toulmin, Colin, Chauveau, 2003). Les transformations des paysages sont à la fois importantes et réduites. Les petits producteurs convertissent les terres qu'ils ont défrichées en pâturages. Cependant, compte tenu du fait que les contrats, inégalitaires, ne leur permettent d'accumuler que lentement, ils ne peuvent agrandir leurs exploitations ni développer leurs territoires.

C. Seignobos montre les conséquences des politiques foncières sur le territoire, à partir du cas de la sous-préfecture de Touboro dans le Nord-Cameroun. Au milieu des années 1980, des périmètres d'immigration créés dans cette région faiblement peuplée ont bouleversé la situation foncière. À partir de 1996, dans le cadre de programmes de développement, a été lancée une politique de bornage des terres litigieuses qui aboutit à des conflits avec les autorités coutumières.

La première transformation vient de la politique de peuplement, dont on pourrait retrouver bien des traits ailleurs en Afrique. L'installation des migrants fait évoluer le foncier. Les terres faiblement occupées n'étaient pas sans maître. Elles étaient sous la domination du lamido<sup>5</sup> de Rey Bouba, dans le cadre d'un « État » peu fortement structuré. Par ailleurs, les populations Mbum autochtones avaient une occupation lâche de l'espace. Pour autant il existait des territoires de chasse et de pêche reconnus par ces populations. À l'opposé, pour les structures de développement, toute terre non cultivée est réputée sans maître et la terre est à celui qui la cultive. La politique d'installation des migrants conduit ainsi à ne pas

4 Voir par exemple Colin, 2003 : en général ces contrats lient un propriétaire terrien à de petits métayers, mais suite à la réforme agraire on a une situation de *reverse tenancy* : les petits producteurs disposent de la terre, mais n'ont pas de capital, et des personnes disposent de capitaux, mais pas de terres.

5 Le lamido est un chef traditionnel peul dans le nord Cameroun. Il garde encore aujourd'hui des pouvoirs importants (notamment religieux, fonciers, dans le domaine de la justice).

reconnaître les droits des autochtones. Elle pose donc la question du pouvoir sur la terre : l'autochtone perd son pouvoir dans la mesure où ses droits sur le migrant, qu'il n'a pas volontairement installé, sont limités. Certes, beaucoup de migrants paient la *zakkat*, la redevance due aux chefs coutumiers peul, et ne se considèrent pas vraiment comme propriétaires. Mais certains refusent de payer les redevances coutumières. Par ailleurs, il se crée une hiérarchie de villages migrants qui organise partiellement la migration : il existe des villages « référents », en général les plus anciennement installés, où arrive d'abord le migrant qui est ensuite orienté vers des zones disposant encore de terres disponibles. Progressivement l'espace se remplit. L'accès à la terre devient de plus en plus difficile. Les populations autochtones peuvent difficilement continuer leur mode d'occupation extensive de l'espace. À l'inverse, les migrants ont des stratégies de cumul, veulent cultiver toujours plus loin, créant des exploitations sur plusieurs terroirs. Ils bénéficient de leur réussite économique pour accaparer des terres au détriment des autochtones Mbum, moins dynamiques économiquement. La saturation de l'espace et l'inégal dynamisme des populations créent des situations conflictuelles à l'origine de la tentative de bornage.

Le phénomène de saturation de l'espace apparaît tout aussi prégnant dans la région voisine étudiée par C. Raimond, C. Breton, A. Abouya et A. Moussa. La pression est dans ce cas d'autant plus forte que le front pionnier agricole progresse également dans des zones de forêts protégées. La logique de préservation de ces forêts s'oppose aux besoins de terre des vagues de migrants et des populations d'éleveurs en voie de sédentarisation.

L'opération de bornage par village, comme il y en a eu beaucoup en Afrique à partir des années 1990, marque le territoire et produit du territoire : on passe d'un espace aux limites relativement floues, aux frontières imprécises, à un territoire strictement délimité. Le bornage change les relations foncières et les relations de pouvoir sur la terre par la reconnaissance des droits des migrants sur des terres contrôlées autrefois par les populations locales. Il va aussi à l'encontre des stratégies des migrants : occuper le plus de terres possible, car il limite leur espace. Le bornage renvoie aussi à une conception continue du territoire, opposée à celle des migrants, habitués à exploiter des parcelles simultanément dans différents lieux – un phénomène de cumul fréquent sur les fronts pionniers en Afrique. Comme l'écrit C. Seignobos : « Le bornage fixe des communautés dans des terroirs dont la notion est peu compatible avec l'idée qu'elles se font du contrôle de leur espace ».

Dans le nord du Pérou, J.-L. Chaléard et É. Mesclier montrent comment la libéralisation foncière des années 1990 modifie les territoires, eux-mêmes façonnés par la réforme agraire des années 1970. Elle permet en particulier l'acquisition de terres par des grandes sociétés et des citoyens fortunés, qui développent de nouvelles cultures d'exportation. Cette acquisition est particulièrement aisée sur les terres de propriété collective aux marges des oasis, qui appartenaient à des institutions agraires, les Communautés Paysannes, et étaient inaliénables jusqu'aux années 1990. Le paysage s'en trouve bouleversé avec l'apparition de vergers là

où il y avait de la forêt sèche ou des cultures seulement lors des années les plus pluvieuses. Par ailleurs, au cœur des oasis, la politique de titrage facilite les ventes ou les locations de terres de petits propriétaires individuels endettés, et l'accaparement par de grands exploitants.

Dans le cas de Madagascar, les régulations foncières pratiquées par les populations des bas, qui contrôlent les terres des hauteurs, sont également remises en cause par la pression démographique, comme le montre le texte de Bénédicte Thibaud dans la basse vallée de l'Onilahy, dans le Sud-Ouest malgache. Jusqu'à présent, les terres alluviales étaient densément occupées et cultivées, alors que les plateaux étaient utilisés de façon extensive comme zones de pâturage. La pression foncière modifie la donne, avec la diminution des surfaces forestières sur les plateaux, sous l'effet de la progression des fronts pionniers, et par la modification des choix de production agricole dans la vallée. C'est la faiblesse du contrôle foncier exercé par les autorités coutumières des bas qui permet ces évolutions. Cela interroge le rôle du contexte local dans les mutations foncières.

### **3 La modulation locale des effets des politiques foncières**

La configuration des territoires joue à son tour sur les dynamiques foncières et influe localement sur les effets de politiques en apparence homogènes mais qui donnent in fine des résultats fort variés.

Dans le nord du Pérou, la libéralisation a entraîné une dynamique très variable des marchés fonciers. Dans un milieu littoral aride, les périphéries des oasis peu peuplées ont été le champ privilégié des investissements fonciers, par des grands exploitants qui disposent des capitaux nécessaires pour creuser des puits. Mais encore faut-il qu'elles soient relativement planes comme dans les cas d'Olmos et Motupe, alors qu'à Ferreñafe le relief accidenté décourage les investissements. Par ailleurs, les territoires mal desservis par les infrastructures routières comme Monteseco, sur le versant occidental des Andes, n'attirent pas autant les investissements.

Dans le cas du Veracruz étudié par B. Tallet, le système inégalitaire généré par le mode d'installation des colons est déterminant dans les dynamiques du marché de la terre. Chaque crise du système agricole, comme par exemple après 1982 et le durcissement des conditions du crédit, entraîne la disparition de petites exploitations. La maturation du front pionnier, devenu un espace « fini », rend en revanche très difficile l'acquisition de terres pour un petit exploitant. À l'opposé, les grandes exploitations sont assez puissantes pour subsister. Lorsqu'elles sont vendues, c'est parce que le ou les propriétaires ont l'occasion d'investir dans d'autres activités. La transaction s'effectue à bon prix et pour des lots entiers de 50 hectares chacun.

Dans le nord du Cameroun, la politique de bornage est entravée par les conséquences mêmes des politiques de peuplement antérieur et plus encore, par la non-prise en compte du poids des autorités peul. Pour le pouvoir coutumier

peul, l'opération de bornage conduite par un projet puis par un bureau d'étude met en cause son pouvoir. Le lamidat peul de Rey Bouba auquel appartient la sous-préfecture de Touboro, est le plus puissant du Cameroun. Il est jaloux d'une autonomie que les colonisateurs français avaient préservée, et que les autorités du Cameroun indépendant ont du mal à remettre en question. L'opération de peuplement et de bornage foncier va à l'encontre de cette autonomie, ce qui explique en partie la vigueur de la réaction au bornage.

Plus généralement, les conflits entre populations reposent sur un rapport au territoire qui n'est pas le même selon qu'on est agriculteur autochtone, migrant, agro-éleveur ou éleveur : les conceptions du territoire s'expriment également à travers des relations distinctes aux différents espaces. Le texte de C. Raimond, C. Breton, A. Abouya et A. Moussa montre bien que la gestion des conflits entre groupes aux intérêts et aux pratiques différents est délicate, à partir de l'exemple de la Commune de Touroua, située également dans le Nord Cameroun. Le choix des représentants des divers groupes à cette gestion, à travers des comités, dépend lui aussi de la nature des territoires, pâturages ou forêt. Dans la pratique, il est souvent difficile de toucher tous les acteurs réellement concernés, pour diverses raisons : absence des éleveurs transhumants, des grands commerçants citadins ; marginalisation des femmes, pourtant grandes utilisatrices de la forêt. Cette complexité est accentuée par la diversité des acteurs institutionnels : les projets de développement, qui ont dû prendre en compte la nécessité de régulation foncière, les mairies qui, dans le contexte de la décentralisation, doivent faire appliquer les plans d'aménagement communaux et se retrouvent impliquées dans les rapports de force entre populations, chefferies et État.

#### **4 Au-delà du territoire local : les jeux d'échelles**

L'ensemble des textes montre également l'importance des liens du territoire local avec d'autres niveaux territoriaux dans la détermination des dynamiques foncières.

Dans le Veracruz, les colonies sont par définition peuplées à l'origine de familles provenant d'autres régions. La particularité du processus réside aussi dans l'intervention des présidents de la République du Mexique issus de l'État du Veracruz dans l'accélération de l'attribution des colonies. Les leaders quant à eux peuvent entretenir des liens de clientélisme avec les gouverneurs de l'État. Au-delà d'une décision publique, c'est donc tout un système déterminé en dehors du territoire local qui conditionne les dynamiques foncières de départ. Des achats de terre peuvent aussi être réalisés par des acteurs extérieurs au territoire local, propriétaires fonciers dans d'autres régions du Mexique. Les colonies du Veracruz sont également un point de départ pour intervenir ailleurs, en achetant des terres dans d'autres colonies ou dans des régions de propriété privée ordinaire. Les investissements dans des activités hors de l'exploitation agricole mettent en jeu des réseaux migratoires vers les villes mexicaines ou les États-Unis. Ces migrations n'ont pas pour but des réinvestissements dans le territoire local, comme on le

constate dans d'autres contextes (par exemple en Bolivie, cf. Cortes, 2000), car les migrants en l'occurrence ne sont pas des paysans pauvres à la recherche de capital.

Plus largement, la libéralisation des échanges en Amérique du Nord influe sur les changements fonciers des années 1990. Avec les nouvelles lois foncières, les terres des *ejidos* cessent d'être inaliénables. Selon H. Cochet, É. Léonard et B. Tallet, les membres des *ejidos*, qui ont maintenant la possibilité de mettre en gage leurs terres, peuvent migrer plutôt que d'accepter les contrats des grands éleveurs. Or la fin des crédits, la baisse de la rentabilité avec les importations, les nouvelles modalités techniques d'élevage hors sol ont considérablement affaibli ces grands éleveurs. Ce sont donc à la fois les régulations foncières et le contexte général qui modifient les territoires. Cela va dans un sens qui était prévu par la Banque mondiale : la sécurisation et la privatisation de la terre doivent permettre d'activer son marché, et faciliter la gestion de leur portefeuille d'activités par les petits paysans (Binswanger-Mkhize, Deininger, 2009). Cependant, sans les autres modifications, les changements fonciers à eux seuls n'auraient peut-être pas eu le même effet, car ils se combinent dans les territoires avec d'autres mutations.

Dans le Nord-Cameroun, il est impossible de comprendre la situation du territoire sans référence à celle des régions alentour : montagnes surpeuplées non loin des secteurs étudiés, d'où viennent les migrants, présence dans des zones voisines de pasteurs Mbororo mobiles qui profitent de l'assainissement de la région pour venir y nomadiser, proximité du Tchad où les troubles incitent les éleveurs à partir, commerçants citadins qui développent des activités dans les villages. Les acteurs présents sont par ailleurs impliqués dans des sphères qui dépassent le local. La Sodécoton, société publique de développement, a un projet pour l'ensemble des zones cotonnières du Nord-Cameroun. Les chefs peuls, qui gardent le contrôle de la gestion foncière en dernière instance, ont des relais près du pouvoir central à Yaoundé pour défendre leurs intérêts.

Dans le nord du Pérou, les dynamiques foncières sont étroitement chevillées à l'essor de cultures d'exportation nouvelles, dont la mangue est particulièrement représentative dans les localités étudiées. Les exportateurs, face aux exigences des marchés internationaux, préfèrent assurer eux-mêmes une grande partie de la production. Par ailleurs, les grands exploitants réussissent mieux par rapport à ces exigences que les petits et peuvent racheter leurs terres. Les acteurs qui investissent localement viennent d'horizons variés : villes régionales, Lima, sociétés à capitaux étrangers, etc. Mais même là où il n'y a pas de nouvelles cultures, comme à Ferreñafe où sont cultivés riz et canne à sucre, le marché foncier est dynamisé par des acteurs extérieurs : propriétaires de moulins, anciens *cocaleros*... Inversement, les producteurs de café de La Florida préfèrent investir dans les régions de colonisation récente du versant amazonien des Andes, que sur place.

De même, les acteurs qui interviennent sur les plateaux de la vallée de l'Onilayh sont des migrants mais aussi des investisseurs urbains, attirés par les possibilités de cultures commerciales. La construction de la route, en ouvrant la zone, rend

compte de l'évolution des cultures, de l'intérêt des intervenants extérieurs et de la nouvelle situation foncière créée par le départ de certains habitants.

Au total, il est difficile de comprendre les dynamiques foncières sans prendre en compte la configuration des différents territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Plusieurs des textes présentés portent sur des fronts pionniers en voie de consolidation. Mais cette caractéristique ne suffit pas à définir ces derniers entièrement et ils peuvent présenter des dynamiques foncières très différentes. Cela n'oppose pas simplement les cas d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine. Dans une même région pionnière du Mexique, les marchés fonciers ont aujourd'hui des caractéristiques dissemblables, en raison des histoires agraires locales. De même, les opérations de titrage ont des effets tantôt importants, tantôt nuls selon le poids des sociétés locales dans la gestion du foncier. L'insertion des territoires dans des dynamiques nationales ou internationales ne doit pas être sous-estimée. Ces dernières se combinent aux configurations et aux trajectoires locales pour rendre compte de situations foncières originales.

L'intérêt des études présentées ici est de montrer la singularité des situations locales mais aussi comment elles relèvent de processus généraux. Il est d'autant plus important d'utiliser les nouvelles approches et thématiques proposées par les différentes disciplines sur le fonctionnement des marchés, les politiques publiques, les régulations coutumières, les arrangements interpersonnels, qu'il nous reste encore beaucoup à apprendre sur les interactions entre question foncière et territoires.

## Bibliographie

- Binswanger-Mkhize H.P., Deininger K., 2009, « History of Land Concentration and Redistributive Land Reforms », in Binswanger-Mkhize, H.P., Bourguignon C., Van den Brink R. (éd.), *Agricultural Land Redistribution*, Washington D.C., The World Bank, p. 45-86
- Blanc-Pamard C., Cambrézy L. (coord.), 1995, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 472 p.
- Brunet R., Dollfus O., 1990, *Mondes nouveaux*, Paris, Belin-Reclus, Géographie universelle, 552 p.
- Chauveau J.-P., Jacob J.-P., Le Meur P.-Y. (éd.), 2004, « Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne », in *Autrepart*, n° thématique, p. 3-150
- Colin J.-Ph. (éd.), 2003, *Figures du métayage. Étude comparée de contrats agraires (Mexique)*, Paris, Éditions de l'IRD, 355 p.
- Colin J.-Ph., Le Meur P.-Y., Léonard E. (éd.), 2009, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala, 2009, 534 p.
- Cortes G., 2000, *Partir pour rester. Survie et mutations des sociétés paysannes andines (Bolivie)*, Paris, ORSTOM, 413 p.
- De Janvry A., Gordillo G., Sadoulet E., Platteau J.-Ph. (éd.), 2001, *Access to Land, Rural Poverty, and Public Action*, Oxford, Oxford University Press, 666 p.
- Jacob J.-P., Le Meur P.-Y. (éd.), 2010, *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala, 432 p.

- Lavigne Delville Ph. (dir.), 1998, *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale. Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, ministère de la Coopération/Karthala, 744 p.
- Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph., Chauveau J.-P (éd.), 2003, *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale). Modalités, dynamiques et enjeux*, GRET, IIED, IRD. 209 p. Version anglaise (2001) : *Negotiating Access to Land in West Africa : A Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land*, Londres, IIED, 128 p. <http://www.iied.org/pubs/pdfs/9072IIED.pdf>
- Le Roy É., Karsenty A., Bertrand A. (éd.), 1996, *La Sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 388 p.
- Pélissier P., 1995, « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages », in Blanc-Pamard C., Cambrézy L. (coord.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, p. 19-34.

# Contrôle foncier, spécialisation pastorale dans le sud du Veracruz (Mexique). Analyse des processus de maturation d'un front pionnier

## *Land control, pastoral specialization in the South of Veracruz (Mexico). Analysis of a pioneer front maturation process*

**Bernard Tallet**

Professeur de géographie à l'université Paris I, membre de l'UMR PRODIG ; en accueil IRD au CIESAS-Golfo (Xalapa-Veracruz) de 2002 à 2006 comme membre de l'unité de recherche « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs ».

### Résumé

Dans le cadre de la politique de « marche à la mer », de colonisation du Tropic mexicain, de vastes espaces du sud de l'État de Veracruz ont été intégrés à partir des années 1950, dans le mouvement de colonisation agro-pastorale. Il s'agit de montrer comment en un demi-siècle, les transformations économiques impulsées par l'État mexicain ont contribué à façonner les structures foncières dans le contexte spécifique d'un front pionnier. L'analyse s'appuie sur des enquêtes conduites dans le municipe de Playa Vicente sur les colonies (forme particulière des dotations foncières faites dans le cadre de la réforme agraire mexicaine), et sur un dépouillement des archives agraires ; les dynamiques internes aux colonies sont croisées avec d'autres niveaux d'analyse dont deux sont privilégiés : la répercussion des dispositifs d'intervention publique, en particulier le rôle de l'accès au crédit dans les années 1970/80, puis le désengagement de l'État mexicain ; l'autre dimension concerne les relations à l'échelle régionale par l'analyse des rapports économiques et sociaux avec les espaces voisins dominés par la propriété privée (production d'ananas dans le municipe d'Isla ; éleveurs dans le reste du municipe de Playa Vicente). Les dynamiques économiques permettent d'éclairer le jeu des relations foncières dominé par la reproduction des inégalités.

### Abstract

*Within the framework of the "march to the sea" policy (the colonization of Mexico's tropical regions), from the early 1950s extensive areas in the South of the State of Veracruz were integrated in the movement towards agro-pastoral colonization. The article aims to show how in half a century, the economic transformations led by the Mexican State contributed to shaping the land structures in the specific context of a pioneer front. The analysis is based on inquiries conducted in the municipality of Playa Vicente on colonies (a particular type of land structure resulting from the land subsidies policies made within the framework of the Mexican agrarian reform) and on a close examination of the agrarian archives. The internal dynamics of the colonies are studied alongside other aspects of analysis. Two of these received special attention : the influence of public intervention measures, in particular the role of access to credit in the 1970s and 1980s, then the disengagement of the Mexican State ; and regional-scale relations through analysis of the economic and social connections with the nearby*

*spaces dominated by private property (pineapple production in Isla municipality ; stock-breeders in the rest of the municipality of Playa Vicente). The economic dynamics shed light on the land relations at work, with a dominant tendency towards the reproduction of disparities.*

**Mots-clé** Colonisation agricole, front pionnier, marché foncier, gestion des ressources naturelles.

**Key words** *Agricultural colonization, pioneer front, land market, management of natural resources.*

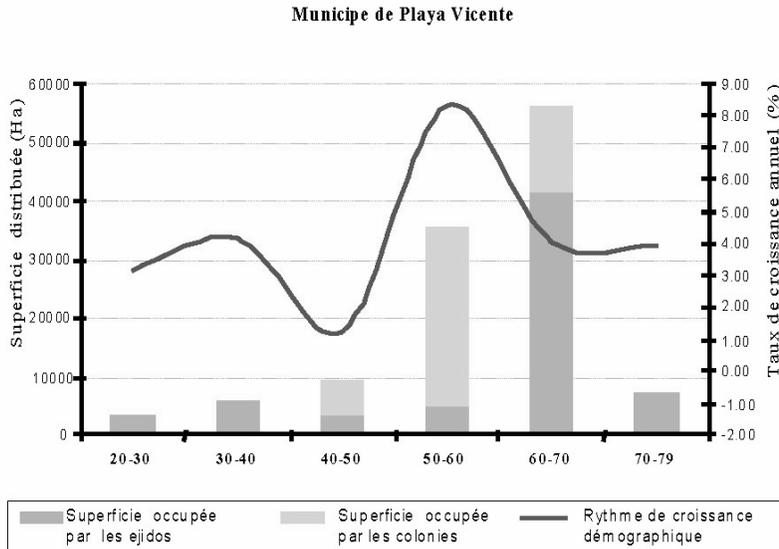
## Introduction

Dans le cadre de la politique de colonisation des régions tropicales du Mexique, de vastes espaces du sud de l'État de Veracruz ont été intégrés, à partir des années 1950, dans le mouvement de colonisation agro-pastorale. L'exemple du municipe de Playa Vicente (49 445 habitants en 2000, répartis sur 2 122 km<sup>2</sup> soit une densité moyenne modeste de 23,3 hab./km<sup>2</sup>) permettra de voir comment l'uniformisation des paysages (progression des pâturages sous l'impulsion du mouvement d'expansion de l'élevage) n'est qu'un des multiples signes de la perte d'identité d'un front de colonisation au sein d'un espace régional dominé par la recomposition accélérée des systèmes d'élevage.

Le regard porté sur les structures foncières, sur une période de 50 ans, permet d'analyser la façon dont celles-ci ont évolué en réponse aux changements techniques et économiques successifs, et se sont insérées progressivement dans des mécanismes de marché dominés par le voisinage de propriétés privées. Sur le plan méthodologique, le suivi d'un échantillon de colonies agro-pastorales, une des composantes des mécanismes de dotation foncière de la réforme agraire mexicaine, à travers l'évolution des lots les composant (étude des mouvements de division, regroupement, changement de propriétaires sur un laps de temps de 50 ans) permet d'observer les dynamiques foncières. L'examen des transformations passées et récentes permet de montrer comment une répartition agraire théoriquement égalitaire (division des colonies en lots uniformes de 50 hectares) a occulté le jeu des forces d'accaparement foncier au temps où la réforme agraire était en vigueur. Le changement institutionnel de 1992 (arrêt de la réforme agraire) a contribué à rendre visible la concurrence foncière entre grands propriétaires privés et petits ou moyens colons rejetés à la marge du système dominant de renforcement des activités d'élevage. L'analyse des évolutions des systèmes de production permettra de voir la difficulté pour que puisse émerger et se renforcer un secteur d'agriculture familiale reposant sur des exploitations de taille moyenne. Au contraire, l'incertitude de l'environnement économique des activités agropastorales a permis le renforcement de la grande propriété privée, seule capable de dominer les règles du marché foncier par vente et achat de lots entiers au sein du secteur des colonies créées dans les années 1950 dans ce municipe du sud de l'État de Veracruz.

## 1 Un système foncier lié à l'histoire régionale

Pour illustrer l'impact de la politique publique de colonisation sur le peuplement de la région, nous avons rapproché au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les données d'évolution de la population et les transformations agraires dans le municipe de Playa Vicente.



**Fig. 1** Évolution du peuplement et dotations foncières dans le municipe de Playa Vicente  
*Trends in settlement and land grants in Playa Vicente municipality*

Ce graphique repose sur un rapprochement entre l'évolution démographique du municipe de Playa Vicente et les données agraires (superficies distribuées sous la forme d'ejidos ou de colonies). La séquence représentée est celle qui va de la fin de la guerre civile jusqu'à la fin de la période de forte intervention de l'État mexicain dans le secteur rural au début des années 1980. Tout au long de cette période, la croissance démographique est supérieure à 3,5 % par an, avec un pic qui correspond à la création des colonies au cours de la décennie 1950-1960<sup>1</sup>. Ainsi la population du municipe double son effectif entre 1950

1 Si l'impact des colonies sur le peuplement est évident au cours de la décennie 1950-1960, l'influence de la création des ejidos est plus complexe à démontrer. La première vague de création des ejidos (1930-1940) entraîne un accroissement de la population ; mais le décalage pose question au cours des années 1960-1970, période de la plus forte formation d'ejidos (60 % du total municipal), sans répercussion directe sur le rythme démographique ; l'explication tient au fait que ce deuxième moment de création d'ejidos concerne d'une part les terres communales indigènes qui changent de statut, il ne s'agit donc pas de véritables créations nouvelles, et il s'agit d'autre part de l'ampliation d'ejidos existants au bénéfice des enfants des premiers ejidataires.

(10 563 hab.) et 1960 (23 459 hab.), atteignant au cours de cette décennie le rythme d'accroissement annuel le plus fort de son histoire : + 8,31 %.

Cette dynamique démographique spectaculaire dans le municipe de Playa Vicente est à replacer dans un contexte régional plus ample dominé par la volonté de l'État mexicain d'intégrer les régions des basses terres tropicales à l'économie nationale ; cette volonté a pris diverses formes selon les époques et les lieux. Pour cette partie du sud de l'État de Veracruz, nous proposons une reconstitution de l'histoire de la colonisation agricole en trois temps distincts :

- un premier temps correspondant au démarrage de l'ouverture de ces espaces sans peuplement conséquent, l'impulsion économique majeure est la recherche de matières premières, ici l'exploitation du bois d'œuvre à partir d'une pénétration par les fleuves.

- un deuxième temps marqué à partir des années 1950 par la colonisation agricole de peuplement ; le signe le plus visible est l'effort de déforestation menée à bien en quelques années seulement ;

- un troisième temps est celui de l'intégration économique renforcée de ces espaces neufs dans le cadre de la politique de forte intervention étatique des années 1970.

Cette périodisation permet de comprendre les dynamiques sociales et économiques en marche tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

### **1.1 Les débuts de la colonisation, une exploitation sans peuplement**

« L'époque de Porfirio Diaz fut marquée par l'apparition d'un nouveau type d'exploitation agricole : l'entreprise de mise en valeur qui disposait de capitaux, de terres abondantes et utilisait des techniques modernes. Ces entreprises, contrôlées pour la plupart par des sociétés étrangères (capitaux nord-américains, mais aussi français, allemands ou anglais), se spécialisèrent dans des productions hautement rémunératrices destinées à l'exportation. Ces nouvelles compagnies s'installèrent en dehors des espaces agricoles traditionnels : dans les zones arides du Nord et Nord-ouest d'une part et de l'autre dans les "erres vierges" du tropique humide » (Revel-Mouroz, 1980, p. 13).

L'essor de ce type d'entreprises a été favorisé par les lois successives de colonisation en particulier celles de 1883 et 1894. La loi de 1883<sup>2</sup> a de fait permis la prise de contrôle de vastes espaces par des sociétés étrangères chargées de délimiter les terres non exploitées (« *las compañías deslindadoras* ») qui, loin de respecter les exigences d'installation de colons, ont acquis des millions d'hectares. Pour la zone du golfe du Mexique, entre 1877 et 1910, le total des terres colonisées atteint 5,8 millions d'hectares pour 21 956 titres, dans ce total où prédominent les États du Chiapas et de la péninsule du Yucatan, l'État du Veracruz

2 L'article 1 précise l'objectif général de la loi : « Avec la finalité d'obtenir les terrains nécessaires pour installer des colons, le pouvoir exécutif enverra délimiter, mesurer, fractionner et évaluer les terres vides de propriété nationale dans toute la République ». Dans les faits, les opérations de délimitation ont été effectuées par des sociétés privées.

n'intervient que pour seulement 466 618 hectares répartis en 274 propriétés (Revel-Mouroz, 1980). La loi de 1894 a contribué à réactiver la spéculation foncière en permettant à toute personne de revendiquer la récupération des terres réputées sans maître<sup>3</sup>.

Dans l'espace occupé par l'actuel municipe de Playa Vicente, cette première phase de colonisation a eu divers impacts différenciés selon les zones. L'espace riverain du fleuve Tesechoacan a vu son rôle de voie de circulation réactivé par l'installation de compagnies étrangères exploitant la production de coton, de tabac sur les terres basses proches du fleuve ; la production étant évacuée par voie fluviale jusqu'au moment où la construction du chemin de fer<sup>4</sup> est venue concurrencer ce moyen traditionnel et déplacer les axes vitaux de la région. Si à cette époque (fin XIX<sup>e</sup> siècle-début du XX<sup>e</sup> siècle), l'activité agricole et commerciale se concentre sur les bords du fleuve dessinant un premier axe de peuplement de la zone, le cœur du municipe reste vide, faiblement peuplé. L'accapement foncier des terres de l'intérieur bien réel a surtout pour objet l'exploitation du bois d'œuvre (évacué par voie fluviale) et le marquage du territoire par de grandes haciendas sans véritable entreprise de mise en valeur et encore moins de peuplement par des colons (Silva Lopez, Vargas Montero, Velasco Toro, 1998). Dans le municipe de Playa Vicente, à côté de compagnies étrangères, plutôt implantées à proximité du fleuve (lien avec la production et l'écoulement des productions : coton, tabac, banane selon les cycles de production au cours de cette période), les autres sociétés importantes apparaissent liées aux familles de commerçants de Tlacotalpan, ville qui contrôlait la navigation sur le Papaloapan ; quelques-unes de ces familles voyant le déplacement des centres de gravité de la région vers les espaces desservis par le chemin de fer puis la route, ont acheté des terres plus dans l'intérieur : ainsi la société Chazaro Frères et Teodoro Dehesa avec 24 800 ha et la société Soler Amado et Compagnie avec 21 558 ha ont-elles contrôlé des superficies importantes dont une partie, après expropriation, a servi ultérieurement à l'implantation des actuelles colonies<sup>5</sup>. Un personnage comme Teodoro Dehesa, gouverneur de Veracruz à la fin de l'époque de Porfirio Diaz, est bien révélateur de ces stratégies où se mêlent ambition politique, soif de richesse et quelque part impuissance à mettre en œuvre un projet économique novateur.

---

3 En s'appuyant sur différentes sources, Revel-Mouroz estime que les grands propriétaires ayant acheté des terres vides, s'ils ne représentent que 22,6 % des bénéficiaires des lois de colonisation ont récupéré 91,5 % des terres !

4 Si le grand projet ferroviaire pour le tropique mexicain est la liaison transisthmique (de Puerto Mexico, actuellement Coatzacoalcos, à Salina Cruz), les lignes secondaires ont joué un grand rôle de désenclavement ; ainsi la liaison Veracruz- Cordoba-Tierra Blanca a-t-elle ouvert à la circulation moderne cet ensemble du sud de l'État de Veracruz.

5 Les informations concernant le municipe de Playa Vicente sont issues du travail de dépouillement des archives publiques de l'État de Veracruz (*Archivo General del Estado de Veracruz*, et *Archivo de la Comision Agraria Mixta*).

## 1.2 La colonisation des années 1950, étape de peuplement

Si selon les termes de Revel-Mouroz, la véritable colonisation est celle qui peuple et développe en permettant aux espaces marginaux de recevoir de la population, mais aussi de s'intégrer à la vie économique nationale, la partie centrale du municipe de Playa Vicente a dû attendre les années 1950 pour remplir ces conditions. Elle correspond, après les années de révolution et d'application de la réforme agraire à une nouvelle étape dans les relations entre l'État mexicain et le monde rural. En effet, après la présidence de Lazaro Cardenas (1934-1940) marquée par une forte redistribution de terres dans le cadre de la réforme agraire, une série de modifications légales va favoriser les exploitations de moyenne et grande taille. Cette nouvelle politique agraire va culminer avec la présidence de Miguel Aleman, figure emblématique des changements d'orientation économique au sein de ce qui va devenir le thème de la marche à la mer ; la modification de l'article 27 de la constitution<sup>6</sup> en décembre 1946 renforce la légitimité de la « petite propriété privée » et ouvre la porte au maintien de vastes propriétés en particulier pour les exploitations d'élevage.<sup>7</sup> La loi de colonisation également de décembre 1946 vient libérer les initiatives : pour le seul État de Veracruz<sup>8</sup>, en 1966 les colonies étaient au nombre de 307 et couvraient 1 195 675 hectares (Ballesteros, 1970). Le municipe de Playa Vicente va être profondément affecté par cette étape des politiques publiques.

Le tableau 1 montre d'une part par la répercussion des travaux de la Commission du Papaloapan<sup>9</sup> et d'autre part par l'ouverture de plusieurs colonies en quelques années. Trois types sont distingués à l'intérieur de l'ensemble des 14 colonies que compte le municipe ; la majorité relève de l'action du Département de la Colonisation (dépendance du Ministère de la Réforme Agraire), il faudrait y rajouter le cas particulier de Lealtad de Muñoz qui jouit d'un statut de propriété privée à part entière depuis sa création par décision personnelle du gouverneur de Veracruz dont elle porte le nom par reconnaissance. Enfin, l'autre groupe est lié aux travaux de la Commission du Papaloapan et à la nécessité de réinstaller une

6 L'article 27 constitutionnel est celui qui, depuis la constitution mexicaine issue de la période révolutionnaire, précise les conditions d'accès à la terre ; son contenu fournit donc les modalités d'application des principes de la réforme agraire.

7 En terres tropicales, un indice de charge animale (« *índice de agostadero* ») d'une tête de bétail pour 1,8 hectare permet ainsi de conserver en toute légalité 900 hectares puisque le nombre de têtes autorisées est de 500 ! À Playa Vicente, l'indice est de 1,5, ainsi le seuil d'inaffectabilité (définissant la quantité de terres qu'un propriétaire pouvait conserver sans être menacé d'expropriation dans le cadre de la réforme agraire) atteint-il 750 hectares.

8 Au cours de cette étape, la succession de Présidents de la République issus de l'État de Veracruz : Avila Camacho (1940-1946), Miguel Aleman (1946-1952), Adolfo Ruiz Cortinez (1952-1958), a puissamment aidé à l'attention portée à cet État dans la mise en œuvre de la politique de marche à la mer.

9 Cette commission étatique, organisme multisectoriel créé en 1947, a été dotée de forts pouvoirs et moyens financiers, au moins jusqu'à son retrait progressif au milieu des années 1975 ; elle était chargée de la lutte contre les risques d'inondation dans le bassin hydrographique du Papaloapan et de ses affluents, par la construction de barrages de régulation ; dans le municipe de Playa Vicente, elle a joué un rôle important comme soutien à la colonisation spontanée, en particulier par l'ouverture de routes et pistes désenclavant la région.

partie de la population déplacée (« *los reacomodos* ») lors de la construction du barrage de Temascal (appelé Président Miguel Aleman) sur le haut Papaloapan afin de réduire les risques d'inondation.

Une autre information attire l'attention, c'est la rapidité des démarches entre le moment de la demande de création et le décret présidentiel de reconnaissance : ou la même année ou quelques mois plus tard ! Ce rythme dans la reconnaissance officielle est à rapprocher de la lenteur des démarches administratives pour la création des ejidos (douze ans en moyenne au sein du municpe de Playa Vicente, entre la date de la demande de création d'un ejido et la date d'attribution provisoire). L'autre différence fondamentale est la taille de lots attribués aux colons, en général proche de 50 hectares, alors que pour les ejidos, elle est au plus de 20 hectares<sup>10</sup>.

Nom	Année de demande	Année du décret	Nombre de parcelles	Nombre de colons	superficie (Ha)	Superficie moyenne
<i>Impulsées par la Réforme Agraire (Departamento de Colonización)</i>						
Benito Juárez	1947	1948	42	42	2 141,00	50
Tierra Nueva	1947	1948	101	84	4 037,04	40
Coahuila	-	-	142	141	7 128,00	50
Edén de las Flores	1951	1951	56	55	2 895,74	50
El Serrano (Grupo Tress)	1951	1951	60	59	2 860,00	50
Abasolo del Valle*	1953	1954	531	328	23 270,55	44
Guadalupe Victoria	1961	1961	65	64	3 244,11	50
El Naranjal	1961	1961	60	60	1 856,00	30
Vegas de Jobal	1962	1962	52	51	884,00	17
Revolución Ruiz Cortines	1965	1965	25	25	1 313,48	50
<i>« Reacomodos » et promotions de la Commission du Papaloapan</i>						
Andrés Gómez Alemán	1951	1955	98	96	2 000,00	20
Nuevo Ixcatlán	1954	-	440	-	5 055,29	10
Arroyo León	1962	1962	48	46	246,00	5
<i>Initiatives particulières</i>						
Lealtad de Muñoz	1956		83	75	5 871,00	70

\* La surface totale d'Abasolo est différente selon l'archive : 11 922 ha.

Source : Archives de la Secretaria de la Reforma Agraria, Xalapa, Veracruz.

**Tableau 1** Liste des colonies formées dans le municpe de Playa Vicente entre 1947 et 1965

*List of colonies set up in the municipality of Playa Vicente between 1947 and 1965*

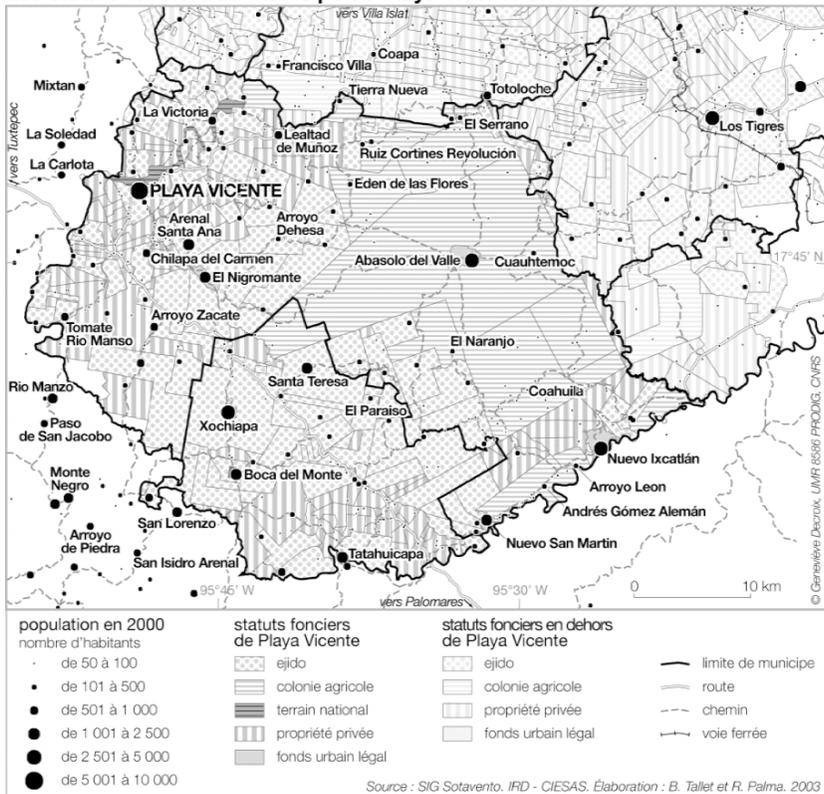
Les données de la carte 1 et du tableau 2 appellent des commentaires sur l'évolution du peuplement du municpe en lien avec l'histoire agraire. Les noyaux de peuplement les plus anciens apparaissent soit au sud du municpe sur les premiers contreforts de la sierra de Oaxaca et correspondent aux communautés zapotèques, soit le long du fleuve Tesechoacan, en lien avec l'activité traditionnelle

10 Alors que les dotations ejidales de première génération (années 1930-1940) sont de 4 à 6 hectares, le plus souvent de qualité correcte (« *tierras de primera* »), les ampliatiions (années 1960-1970) sont de taille supérieure (20 hectares), mais de médiocre qualité (« *tierras de segunda ou tercera* »).

de production et d'échange de cet espace. Ces deux zones correspondent aujourd'hui à l'implantation des ejidos, soit de dotation précoce vers les années 1920-1940 le long du fleuve, soit plus récemment lorsqu'il s'agit d'ampliation ou de changement de statut des communautés indigènes dans les années 1970 (voir figure 1). Les ejidos représentent un peu moins de la moitié de la superficie agropastorale du municipio (42,9 % exactement) ; ils apparaissent étroitement imbriqués avec des espaces de propriétés privées qui couvrent 23,8 % de la superficie municipale. Enfin l'ensemble des colonies forment un bloc d'un seul tenant au cœur de l'espace municipal, de plus de 50 000 hectares (33,3 % de la superficie), correspondant aux espaces couverts de forêts et vides jusqu'aux années 1950.

Cette image, quelque peu figée du municipio de Playa Vicente, appelle une analyse sur les changements techniques et économiques qui ont affecté les structures foncières. Les frontières qui apparaissent liées aux statuts fonciers sont-elles réelles ?

Les statuts fonciers du municipio de Playa Vicente en 2001



Carte 1 Les structures foncières du municipio de Playa Vicente  
*Land ownership structures in the municipality of Playa Vicente*

Catégorie foncière	Superficie en hectares	% par type de statut
Propriétés sociales ( ejidos)	68 455,19	42,9
Propriétés privées	37 903,92	23,8
Colonies agricoles	53 064,43	33,3
Total municipal:	159 423,54	100

Source : SIG Sotavento, IRD-CIESAS, 2004. R. Palma, 2004.

**Tableau 2** Municipio de Playa Vicente : répartition de la terre selon le statut foncier (en 2001)  
*Municipality of Playa Vicente : land distribution according to land status (in 2001)*

## 2 Vrai ou faux compartimentage territorial ?

L'examen de la troisième étape de l'histoire des colonies agricoles et pastorales va permettre de porter le regard sur les évolutions qu'elles ont connues dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Lorsque le gouvernement mexicain décide l'ouverture des espaces forestiers du municipio de Playa à la colonisation, il enclenche un processus de mise en valeur complexe. Les terres jusqu'alors couvertes de forêts, malgré une première exploitation sélective du bois précieux, vont être défrichées en quelques années. Les colons commencent donc à déboiser ces terres en exploitant individuellement une petite parcelle de maïs sur abattis-brûlis (pour l'autoconsommation), en rotation avec du haricot. Ils produisent également du sésame, du piment et de la pastèque comme cultures de rente, malgré les difficultés d'écoulement liées à l'isolement de la zone. Tout le travail est effectué manuellement, avec une productivité faible due à la contrainte du défrichement (2 ha/actif) ; cette contrainte technique limite les superficies mises en valeur dans le cadre d'un système de polyculture largement tourné vers l'autoconsommation. Les changements dans l'orientation des systèmes de production vont venir de l'impact de l'expansion à l'échelle régionale de l'élevage bovin.

### 2.1 Développement de l'élevage bovin de double propósito (lait et viande)

L'introduction de l'élevage au sein des colonies va se faire sous l'influence des zones voisines déjà largement ouvertes aux pratiques associant agriculture et élevage. C'est en particulier le cas dans le municipio voisin d'Isla, situé au nord de l'espace des colonies, où se sont développés des systèmes conjuguant ananas et élevage. En effet, au cours des années 1950 et 1960, les succès de l'ananas et la demande nationale en viande bovine augmentant, les exploitations d'élevage d'Isla se développent et augmentent leur cheptel. Disposant de surfaces déjà insuffisantes, certains grands producteurs se tournent vers les nouveaux espaces en voie de colonisation, et confient du bétail en métayage à des colons (voir plus loin les dynamiques de l'élevage pour l'analyse des rapports sociaux liés à la diffusion de cette activité). L'acquisition progressive de bétail s'accompagne

d'une augmentation de la part des prairies dans les colonies et d'un changement dans les paysages avec le début du mouvement d'enclosure des parcelles.

Les transformations des systèmes de production sont accélérées par les difficultés rencontrées par les cultures destinées à la vente qui se conduisent en culture pure sans rotation, ce qui entraîne une baisse de la fertilité des sols, un développement des maladies et une prolifération des adventices. Les coûts de production augmentant, de nombreux colons se tournent vers les activités d'élevage car l'installation d'entreprises de transformations du lait (Fromagerie Parra à Isla, collecte du lait par Nestlé) assure un débouché à la production et soutient le développement de l'élevage (Colin, Karcher, 2004).

Mais l'impulsion forte va venir des politiques publiques de soutien aux activités rurales. L'État propose un accès facilité aux crédits à l'équipement et à la production, qui permet notamment l'achat de bétail<sup>11</sup>. Les prix des intrants sont subventionnés et un système de prix garantis est établi pour les productions stratégiques. Par exemple, pour inciter à produire davantage de lait, le gouvernement contrôle les importations de lait en poudre et régule les prix internes pour qu'ils assurent une meilleure rentabilité. Il aide également à la commercialisation (création de l'entreprise publique *Liconsá*) et investit dans la recherche agronomique. Surtout, l'octroi facilité de crédits pour les colons permet l'acquisition de bétail et l'utilisation des produits chimiques. Sous l'effet des changements techniques (mécanisation notamment), la réduction des surfaces en forêts se poursuit ; mais les cultures de rente (trop exigeantes en intrants), ont tendance à disparaître soulignant l'orientation de plus en plus marquée vers l'élevage de *doblo propósito* (lait et viande).

## **2.2 Exclusion et renforcement de la spécialisation dans l'élevage**

Comme nous venons de le voir la politique d'accès au crédit a joué un grand rôle dans la mise en valeur des colonies, le renversement complet des modalités d'intervention de l'État après la crise de 1982 va également modifier l'ensemble des règles économiques. Le blocage de l'accès au crédit<sup>12</sup> va être le détonateur de changements structurels profonds.

Au cours de la décennie 1970, certains colons ont su profiter des facilités d'accès au crédit non seulement pour acheter des têtes de bétail mais aussi pour acheter des surfaces importantes, alors que le prix des terres était encore bas. On retrouve trace de ces transactions dans les listes successives élaborées par le Département de la colonisation : certaines familles ont pu ainsi acquérir divers lots au sein de la même colonie ou de colonies voisines. Mais au cours de la

11 Dans toutes les enquêtes, les producteurs évoquent ces années de facilité où l'accès à des crédits à taux fixes (inférieurs au rythme de l'inflation) permettait la constitution d'un troupeau en quelques années.

12 Après la crise financière de 1982, la politique de crédit se poursuit, mais dans des conditions beaucoup moins avantageuses pour les producteurs : taux variables ajustés sur l'inflation, rôle des banques commerciales privées. Dans ces conditions, le crédit n'a plus permis l'acquisition de bétail et a servi à des contrats d'embouche (prêts sur 2 ans seulement). Nombreux sont les producteurs qui n'ont pas réussi à maîtriser le changement de politique de crédit et se sont endettés.

décennie 80, le renversement de tendance est brutal et les colons qui n'ont pas su profiter des crédits faciles pour acheter des terres, ou qui se sont endettés avec les crédits à taux flottants, se trouvent désormais dans l'incapacité d'acquérir des terrains, et certains ont été obligés de vendre bétail ou terre. Ce mouvement de décapitalisation, s'il n'est pas généralisé, a renforcé la structuration inégalitaire à l'intérieur des colonies, en multipliant les cas d'échec et de marginalisation. Cela se traduit par une redistribution importante du foncier et du cheptel, entre ceux qui ont perdu avec les crises financières successives (surendettement) et ceux qui se sont enrichis.

Les différenciations internes aux colonies se sont fortement accrues : d'un côté, se sont multipliées les difficultés de la petite agriculture familiale et de l'autre, s'opère un mouvement d'agrandissement et de modernisation de certaines exploitations.

Nous reviendrons avec l'étude du marché foncier sur les modalités de ces différenciations internes aux colonies ; le tableau 3 résume les adaptations successives intervenues au cours du XX<sup>e</sup> siècle et montre la montée en puissance des inégalités foncières.

Epoque	Statut foncier	Système de production
1824 - 1955	Entreprises privées	Exploitation du bois et contrôle foncier
1955 - 1965	Création et expansion des colonies	Maïs sur défriche et cultures de rente ; apparition de l'élevage (contrats a media)
1965 - 1982	Accentuation des différenciations internes aux colonies	Maintien de la polyculture sur petites exploitations ; Essor de l'élevage sur grandes exploitations
1982 - 2006	Accumulation foncière et marginalisation	Repli économique (autoconsommation et location de pâturage) ; Modernisation de l'atelier d'élevage (salle de traite mécanisée)

**Tableau 3** Évolution schématique de l'espace des colonies

*Overall trends in the surface areas of colonies*

Un fait commun à l'ensemble du secteur primaire mexicain est la polarisation découlant des crises financières successives (1982, 1994) ; ces crises ont accentué les écarts entre petits et grands éleveurs, tout en renouvelant les formes de dépendance économique (Torres, 2002), comme nous allons le voir à travers les évolutions du secteur de l'élevage.

### **2.3 Une interprétation territoriale de l'expansion des activités d'élevage**

La transformation des activités économiques que nous venons de décrire à propos des colonies est à analyser dans un mouvement plus général d'expansion de l'élevage dans toute la partie sud de l'État de Veracruz (Tallet et Palma, 2006) ; à l'intérieur du municpe de Playa Vicente, ce mouvement a entraîné

une redistribution des cartes entre acteurs locaux déplaçant les vieilles limites intra-municipales (Léonard, 2004).

Frontières anciennes	Frontières nouvelles
<p>Dans un espace ouvert, relation forte avec les structures foncières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation entre propriétaires privés et population indigène:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contrats <i>a media</i> ( métayage)</li> </ul> </li> <li>• Ouverture de l'espace des colonies               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Expansion territoriale</li> </ul> </li> </ul>	<p>Dans un espace fini, relation dominée par les recompositions économiques (jeu en deux temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance soutenue (années 1970)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accès aux crédits</li> </ul> </li> <li>• Redistribution des facteurs de production:               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Marché des terres</li> <li>○ Accès aux investissements de modernisation</li> </ul> </li> </ul>

**Tableau 4** Interprétation des changements dans le secteur de l'élevage  
*Interpretation of changes in the stock-breeding sector*

Le tableau 4 essaie de schématiser les enjeux spatiaux à l'intérieur du municiple de Playa Vicente : jusqu'aux années 1950, la relation socio-économique dominante a été celle qui unissait les propriétaires fonciers du chef-lieu de municiple aux communautés de peuplement zapotèque voisines. Dans un contexte de faible peuplement et de faible mécanisation des travaux agricoles, un enjeu central était le contrôle de la main d'œuvre disponible ; d'où l'intérêt pour les propriétaires fonciers de Playa Vicente d'établir des relations de dépendance forte avec les noyaux de peuplement indigène des premiers versants de la sierra de Oaxaca. La carte 1 des structures foncières soulignant la répartition entre ejidos et propriétés privées occulte les relations étroites entre les deux groupes autour des contrats de métayage (*contratos a media*), les propriétaires de Playa Vicente confiant une partie de leur bétail dans les communautés indigènes<sup>13</sup>. Il n'y a donc pas juxtaposition de deux espaces indépendants selon leur statut juridique, mais deux espaces complémentaires en termes d'activités. Cette relation était si importante qu'au moment de l'ouverture des colonies, très peu de grands propriétaires de Playa ont cherché à contrôler ce nouvel espace vierge, si proche du chef-lieu de municiple, laissant la place à des gens extérieurs à la région. Ce désintérêt des grands propriétaires de Playa Vicente indique bien qu'à l'époque dans cette zone,

13 Le métayage d'élevage repose sur un contrat, en général oral, entre deux parties, chacune mettant en jeu différents facteurs de production : le propriétaire fournit les animaux et le capital circulant nécessaire à l'achat des intrants, le métayer apporte les pâturages et la main-d'œuvre (entretien des prairies et des clôtures, surveillance et soin des animaux). Les gains sont ensuite repartis entre les deux parties contractantes, d'où l'appellation de *contratos a media*, même si les risques, les coûts sont loin d'être repartis également.

la terre n'est pas le bien rare et que le no man's land où ont été implantées les colonies correspondait à une frontière interne évidente.

Ce compartimentage fort de l'espace à l'intérieur du municipe a continué lors de la phase de démarrage des activités d'élevage dans les colonies : les premiers contrats de métayage concernant les colons l'ont été avec des propriétaires de la zone de production d'ananas d'Isla.

Durant la phase initiale de peuplement de l'espace des colonies, l'effort pour arriver à dominer la forêt a mobilisé l'énergie des pionniers occultant les enjeux sur le contrôle foncier dans un espace progressivement fini. Plus récemment, le mouvement de redistribution des facteurs de production (effets différenciés de la politique de crédit, augmentation des coûts de production...) change de nouveau les règles du jeu et entraîne un déplacement des frontières internes au municipe en poussant à une intégration des colonies plus marquée au sein du secteur de la propriété privée.

L'analyse du marché foncier à l'intérieur des colonies va nous permettre de voir les rapports sociaux à l'œuvre et leur dynamique actuelle.

### **3 Existe-t-il un marché foncier spécifique aux colonies ?**

En replaçant les colonies du municipe de Playa Vicente dans le cadre plus général de l'évolution économique du Mexique, nous avons pu voir comment les transformations du secteur de l'élevage ont affecté cette région au point de faire disparaître la spécificité de cet espace récemment colonisé sous l'effet de l'homogénéisation des paysages ; il s'agit de voir maintenant comment les dynamiques foncières maintiennent ou non une originalité aux colonies. Pour conduire cette analyse, nous avons effectué le suivi détaillé de 4 colonies depuis leur fondation : travail d'archives (étude des listes de colons au cours des années, vérification des informations), enquêtes de terrain auprès des colons. L'objectif a été de comprendre la dynamique foncière à l'œuvre. Le premier travail a consisté à reconstituer, sur la base de cet échantillon, l'historique de l'ensemble des lots, en établissant la succession des détenteurs de lots et en vérifiant la nature des changements dans les titulaires (héritage, achat). Plusieurs enseignements peuvent être tirés sur le fonctionnement des transferts fonciers au sein du secteur des colonies ; ce sont souvent autant d'indicateurs sur les dynamiques sociales et économiques à l'œuvre.

#### ***3.1 L'histoire de l'évolution des lots révèle des comportements originaux***

Les données du tableau 5 montrent clairement un rythme de fractionnement des lots atypique par rapport au rythme démographique ; en 50 ans d'existence, il n'y a pas eu fractionnement accéléré des lots initiaux, en relation étroite avec le renouvellement des générations et les partages successoraux. Au contraire, il n'y a eu qu'un nombre réduit des lots fractionnés, divisés par héritage ; sur les 4 colonies, environ un quart seulement des lots ont été divisés depuis la fondation

(voir la 5<sup>e</sup> colonne du tableau 5, pourcentage de lots divisés par rapport au nombre de lots à la fondation) : 53 lots ont été divisés sur un total initial de 205 lots<sup>14</sup>. Ce fractionnement correspond à des partages successoraux et non pas à des ventes par parcelles : les lots divisés l'ont été lors de partage, suite au décès du chef de famille, entre frères et sœurs<sup>15</sup>, très exceptionnellement suite à des opérations de vente.

Colonie	Nombre de lots initiaux	Nombre de lots actuels	Evolution du nombre de lots	Nombre de lots initiaux divisés	% de lots divisés / lots à la fondation
Edén de las Flores	56	77	+ 37%	15	26%
Ruiz Cortines	25	33	+ 32%	6	24%
Tierra Nueva	82	97	+ 18%	17	20%
Benito Juárez	42	60	+ 43%	15	35%
Total	205	267	+ 30%	53	25%

Sources : Archives de la SRA ; département de la Colonisation, Xalapa, Ver, et enquêtes de terrain.

**Tableau 5** Évolution de la répartition des lots à l'intérieur de certaines colonies entre 1960 et 2005

*Trends in plot distribution within sample colonies between 1960 and 2005*

Cette absence de division du foncier au cours du temps paraît étrange : le pourcentage relativement faible de division des lots soulève une série de questions. Les éléments de réponse sont à chercher du côté du fonctionnement du marché foncier.

Le suivi des détenteurs de lots, à travers les listes complétées et corrigées du Département de la Colonisation, témoigne de la grande mobilité des colons : actuellement, les descendants des colons ayant participé aux groupes fondateurs sont une minorité, ce qui indique l'ampleur des départs au cours des années depuis la fondation. Cette mobilité mérite d'être examinée car si l'importance des départs en phase initiale de l'implantation des colonies est compréhensible, il n'en est pas de même pour les époques postérieures où le suivi des détenteurs de lots permet de voir que le mouvement de renouvellement des colons se poursuit en phase de maturation du front pionnier. Les années 1950 et 1960 connaissent des changements importants liés aux conditions très difficiles d'installation des premiers groupes de colons : les récits recueillis auprès des fondateurs témoignent de cette dureté du milieu naturel (de nombreux colons arrivaient d'autres régions du Mexique et ne connaissaient pas le milieu forestier tropical : maladies des hommes, du bétail...), de la difficulté liée à l'isolement (les colonies de El

14 L'écart entre ce chiffre de 53 lots et le chiffre réel des lots créés (267-205 = 62) s'explique par le fait que certains lots ont été divisés en 3 ou 4 portions, en particulier dans les cas de partages successoraux entre plusieurs frères.

15 Ce mouvement apparaît bien dans les listes successives du Département de Colonisation et par vérification lors des enquêtes ; les lots divisés sont nommés par leur numéro d'origine suivi de lettres (5 A, 5 B...) selon le nombre de nouveaux lots.

Serrano ou de Ruiz Cortines ont ainsi déplacé le site initial de localisation de la zone d'habitat pour se rapprocher d'autres localités déjà établies ; le groupe pionnier de l'actuelle colonie d'Abasolo del Valle a d'abord défriché un espace de forêt avant d'être informé que les terres de la dotation étaient encore plus isolées...). Les exemples pourraient être multipliés pour illustrer la dureté de l'effort conduit par les pionniers pour défricher en quelques années l'ensemble de la zone des colonies du municipe de Playa Vicente. Dans le cas de la colonie Tierra Nueva, les difficultés initiales ont été si grandes que le premier groupe de colons a pratiquement disparu au bout de quelques années ; et ultérieurement, s'est produit comme une « redécouverte » de ces terres mal et peu défrichées par les premiers colons lors de l'installation d'un autre groupe en 1964 qui ignorait l'existence d'un premier décret de création remontant à 1948 !

Mais l'autre fait remarquable, c'est qu'à la suite de cette étape de défrichement, il n'y a pas stabilisation des groupes de colons. Le suivi des détenteurs de lots permet de voir que le mouvement de renouvellement des colons se poursuit en phase de maturation du front pionnier ; le rapprochement avec l'histoire des cycles de production ayant marqué les années postérieures au défrichement est intéressant car même les années de crédits faciles s'accompagnent de départs, comme si les succès étaient convertis dans d'autres activités et s'accompagnaient de la vente de lots et de départs vers le milieu urbain. Ici aussi, les récits de vie révèlent des itinéraires qui, par leur répétition témoignent de véritables stratégies de reproduction sociale.

En effet, la mobilité n'est pas synonyme d'échec, mais au contraire de réussite ; apparemment, pour de nombreuses familles de colons, la réussite ne passait pas par une insertion renforcée en milieu rural, mais par l'ouverture vers d'autres activités par diversification des sources de revenus des membres de l'unité familiale. En ce sens, l'investissement dans la formation des enfants apparaît comme le moyen d'améliorer l'avenir : un objectif évident concerne la volonté d'éviter ainsi le fractionnement des lots entre les membres de la nouvelle génération, et de devoir installer les héritiers sur des exploitations trop réduites pour être rentables<sup>16</sup> ; dans ces cas-là, mieux vaut encore vendre par lot et disposer d'un capital pour démarrer ou renforcer de nouvelles activités. Ce type de démarche a joué, par exemple lors d'un cycle de production intense et fort rentable de piment (production de *chile xalapeño*) à la fin des années quatre-vingt : l'argent gagné a pu être investi pour renforcer la spécialisation dans l'élevage des exploitations, mais d'autres cas de figures ont été observés où cette même rentrée d'argent avait permis une sortie du monde rural par vente de la terre et choix d'investissements urbains.

Des remarques similaires peuvent être faites à propos de la migration au sein des colonies : le départ de nombreux fils de colons ne peut pas être

---

16 Plusieurs fois, au cours des enquêtes, est revenue l'expression selon laquelle il fallait éviter de se retrouver comme dans les ejidos avec des parcelles si petites qu'elles ne permettent qu'une économie de survie. Ce sentiment de différenciation entre colons et ejidataires est fort.

interprété comme le signe de la misère, mais davantage comme une stratégie de diversification des revenus ; comme le père s'est engagé à payer le coût du passage clandestin aux États-Unis, les enfants en cas de réussite dans le marché du travail illégal aux États-Unis se sentent obligés d'investir en retour, notamment dans la construction de maisons dans leurs lieux d'origine (Quesnel, Del Rey, 2004). Ce type de questionnement est né de l'observation, dans certaines colonies comme Abasolo del Valle ou Lealtad de Muñoz, de l'apparente réussite de familles comptant des migrants en leur sein ; dans le cas d'Abasolo, le fait migratoire est ancien, très lié à une opération de contrôle du leader de la colonie qui a usé de ses relations politiques pour obtenir 400 contrats de travailleurs agricoles (« *programa braceros* ») en Californie lors du démarrage de cet accord migratoire entre les États-Unis et le Mexique. Depuis cette époque fonctionne un réseau migratoire ininterrompu au départ de cette colonie, multipliant les figures de mobilité résidentielle et économique.

Les formes de mobilité que nous venons d'évoquer ne peuvent véritablement se comprendre sans montrer leur relation avec le fonctionnement du marché foncier.

### **3.2 La reproduction des inégalités foncières**

Une autre lecture complémentaire du tableau 5 sur l'évolution des lots sur plus de 40 ans est d'analyser les mécanismes qui ont empêché le fractionnement des lots par héritage, et surtout de comprendre pourquoi il n'y a eu qu'exceptionnellement fractionnement suite à des opérations de vente. Cette dernière indication renseigne sur le fonctionnement du marché foncier dans les colonies.

La quasi-absence de vente de lots par parcelles, par fractions de lots semble une caractéristique forte du marché foncier dans les colonies ; ceci entraîne de fait une dimension forte de la vente et de l'achat par lots entiers. Aussi la capacité d'acheter un lot (50 ha) ou plusieurs lots constitue-t-elle une forme de verrouillage social majeur, de fermeture du marché foncier. Il est nécessaire de s'entendre sur ces termes : cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de transactions foncières, au contraire comme nous venons de le voir les colonies peuvent être caractérisées par la forte mobilité des détenteurs de lots, par l'importance numérique des changements de propriétaires. Par contre, les transactions portant sur des lots entiers, il s'opère un véritable verrouillage par le coût élevé des transactions. Pratiquement ce marché est limité aux détenteurs de capitaux importants et contribue au renforcement du contrôle foncier exercé par les plus riches, les plus puissants : il s'agit d'une logique de fonctionnement du marché foncier par exclusion. Le premier moteur, élémentaire, de cette exclusion est lié au niveau des prix des terrains : dans cette zone, en fonction de l'entretien du terrain, de l'accès à l'eau, aux routes... les prix à l'hectare varient entre 20 000 et 30 000 pesos<sup>17</sup>. Mais comme les

17 Si on prend pour les années 2004/5, une valeur moyenne de 1 euro pour 15 pesos, cela donne une valeur de l'hectare comprise entre 1 300-2 000 euros et le prix d'un lot de 50 ha, entre 65 000 et 100 000 euros.

ventes se font par lots entiers (soit le plus souvent 50 ha), le prix atteint entre 1 million et 1,5 million de pesos : avec un tel niveau d'investissement, il est évident que le processus de sélection des acheteurs potentiels est fort ! Sur ce point, le marché foncier dans les colonies s'apparente au fonctionnement des transactions dans le secteur de la propriété privée ; et il s'éloigne du mouvement observé dans les *ejidos*, depuis la réforme constitutionnelle de 1992 (l'attribution de titres individuels aux détenteurs de parcelles dans les *ejidos* leur permettant les transactions foncières) où les ventes portent au contraire sur des portions de parcelles et rarement sur la totalité de la dotation. Cette caractéristique du fonctionnement interne du marché foncier dans les colonies tient bien sûr au statut hybride des colonies qui juridiquement relève du secteur de la réforme agraire, mais ont depuis le début fonctionné en référence au secteur de la petite propriété privée ; l'illustration de cette dualité se retrouve dans le fait que les détenteurs de lots possèdent une double écriture : le titre délivré par les instances de la réforme agraire et un titre de propriété enregistré auprès de notaires.

La recherche sur l'historique de la colonisation dans le sud du Veracruz permet de se rendre compte que l'accaparement foncier par une minorité est une caractéristique de cette forme de colonisation où l'apparence d'un accès égalitaire aux lots est factice. Dès la fondation, le mouvement même d'arrivée des groupes de colons organisés autour de leaders s'est accompagné d'un contrôle foncier inégalitaire : les leaders de groupes s'assurant la main mise sur une bonne partie des terres en voie de défrichement ; tous les récits de fondation et d'évolution des colonies convergent sur cette réalité. Ainsi, l'histoire de la colonie d'Abasolo est-elle dominée par la figure de Domitilo Lopez Sanchez, leader du groupe de mixtèques qui vinrent de la région de Cordoba (Vargas Montero, 1998) où la plupart travaillaient dans le secteur de la canne à sucre ; celui-ci put obtenir l'information sur les terres rachetées par le gouvernement pour colonisation dans la zone actuelle d'Abasolo grâce à ses relations de clientélisme avec Candido Aguilar qui était membre de la Commission Coordinatrice des Affaires Paysannes (poste qu'il a occupé en 1947 et durant toute la Présidence de Miguel Aleman).

Dans le cas de Lealtad de Muñoz, où la relation avec le pouvoir politique est encore plus évidente, le chef des colons a organisé la demande adressée aux autorités de l'État de Veracruz suite à l'ouragan Janet qui avait affecté le municipe d'Alto Lucero, (côte centrale du Veracruz) ; Francisco Lopez Lara a ainsi pu contrôler le mouvement d'achat des terres, en se faisant nommer « mandataire spécial » de 32 colons pour accomplir les formalités à Xalapa. Il s'est retrouvé à la tête de nombreux lots à son nom, au nom de parents ou de prête-noms, avant d'en vendre la plupart ultérieurement (Perez Grovas, 1987).

Cette structure foncière inégalitaire s'est reproduite jusqu'à aujourd'hui par le mécanisme de vente par lot ou groupe de lots. Ceci explique la double caractéristique des transactions foncières dans les colonies : forte mobilité et instabilité des propriétaires fonciers par suite de la multiplicité des opérations de vente d'une part et de l'autre reproduction dans le temps de la dualité entre petits colons et minorité de grands propriétaires. Ici aussi, l'histoire se répète d'une

colonie à l'autre sur ces mouvements de grands propriétaires qui vendent leurs lots à d'autres grands propriétaires. L'exemple de la colonie d'Éden de las Flores est représentatif de cette dualité : en 2006, sur les 2 895 hectares de la colonie, 1 367 hectares (presque 50 % de la superficie) sont contrôlés par 7 familles. Le profil de ces familles est intéressant à souligner :

- une seule comprend les descendants d'un des leaders de la fondation ;
- trois sont des familles qui possèdent d'autres propriétés dans d'autres colonies (Lealtad, Ruiz Cortines) ou des domaines privés dans le municpe d'Isla. Les trois se caractérisent par de forts investissements dans la modernisation de leur exploitation (installation récente d'une salle de traite mécanisée)
- une autre figure emblématique est l'achat de lots par le plus grand cacique de Playa Vicente, traduisant l'intérêt nouveau des grands éleveurs tournés vers l'embouche pour agrandir leur exploitation par l'achat de nouveaux terrains.
- Deux autres représentent un cas de figure à resituer dans le mouvement plus général de la colonisation du tropique mexicain et de la gestion à l'échelle nationale du contrôle des activités d'élevage : l'un, originaire de l'État de Nuevo Leon, possède des terrains dispersés dans tout le Mexique ; l'autre est un prête-nom qui travaille pour un grand cacique de la région d'Acayucan.

Cette énumération est une illustration de la puissance actuelle des grands propriétaires et de leur stratégie d'expansion ; à travers la dynamique d'achat de terres, il est possible de voir deux orientations majeures au sein des activités d'élevage qui sont pratiquées. L'une, traditionnelle dans cette partie du Mexique, repose sur le contrôle spatial pour continuer à pratiquer l'élevage extensif naisseur ou d'embouche ; l'autre, plus novatrice, implique des efforts d'investissement en parallèle à l'agrandissement des exploitations et contribue à renforcer la spécialisation laitière.

Sur les autres colonies où nous avons fait un suivi rapproché des lots, des observations similaires peuvent être faites, soulignant la force du mouvement de concentration foncière. Sur le tableau 5, on peut voir que la colonie Benito Juarez connaît le taux le plus élevé de notre échantillon de fractionnement de lots (+ 43 % en passant de 42 lots à 60 ; 35 % de lots ayant été divisés alors que la moyenne est proche de 25 %) ; cependant, malgré ce signe qui indique une présence plus forte qu'ailleurs de colons modestes, la structure foncière globale est fortement inégalitaire puisque 4 familles contrôlent un nombre de lots représentant 35 % de la superficie de la colonie (735 ha sur 2 140 ha). La concentration est un peu moindre qu'à Éden de las Flores, mais le profil des grands propriétaires est très voisin : une famille originaire du port de Veracruz (avec 300 ha consacrés à l'élevage d'embouche), une famille de grand propriétaire privé du municpe voisin d'Isla, un grand éleveur de l'État de Morelos, détenteur d'autres lots dans la colonie voisine d'Abasolo. Cette énumération confirme la tendance à reproduire les inégalités dans le contrôle spatial au profit d'un petit nombre d'éleveurs seuls capables de réaliser les investissements demandés pour l'achat de lots entiers ; ce fonctionnement du marché foncier rapproche les colonies du mode de reproduction de la propriété privée.

## Conclusion

---

L'analyse des mécanismes d'accès à la terre dans les colonies permet de sortir de l'illusion d'un accès égalitaire à la ressource foncière. Dès leur fondation, les colonies ont été le théâtre d'un accaparement foncier par une minorité, et cette situation s'est reproduite avec le temps ; l'ampleur du mouvement des transactions foncières ne contribue pas à une redistribution des cartes puisque le plus grand nombre reste exclu d'un marché foncier où les mécanismes de vente par lot entier et le prix élevé de la terre restreignent les acheteurs potentiels.

En termes économiques, il est intéressant de noter que la succession de cycles forts différents (phase pionnière, époque d'accès facile au crédit, succès des certaines productions comme le piment, spécialisation dans l'élevage...) n'a pas modifié les règles du marché foncier : derrière un mouvement très marqué de changement de titulaires des lots, la structure foncière est restée stable dans sa dualité.

Récemment, une partie de l'espace des colonies, la plus proche de la zone de production d'ananas du municipe d'Isla, est affectée par un changement dans l'occupation du sol : les pâturages sont convertis en champs d'ananas suite à la location de terres par de grands producteurs originaires d'Isla. Cette expansion de l'aire de production d'ananas ne se fait pas apparemment jusqu'à présent par achat ; ce mouvement récent est encore difficile à analyser pour ses conséquences foncières : la première répercussion a été une hausse du prix des locations (aujourd'hui de l'ordre de 5 000 pesos par ha alors qu'avant le niveau était à 2000 pesos par ha), mais cela reste à un niveau modéré, en comparaison des prix d'achat de la terre. Cette progression de l'ananas dessine une nouvelle frontière renforçant l'orientation d'une partie des colonies vers le secteur privé qui domine largement la filière de la production d'ananas dans le municipe d'Isla (Tallet, 2006). Mais cette insertion dans l'économie de l'ananas est trop récente pour voir si cela annonce une division forte à l'intérieur de l'espace des colonies, une partie se tournant vers le bassin spécialisé dans la production de l'ananas, une autre conservant son ancrage fort dans des logiques dominées par la progression des activités d'élevage dans le tropique mexicain.

---

UFR de géographie  
Université de Paris1/UMR PRODIG  
191 rue Saint-Jacques 75005 Paris  
btallet@univ-paris1.fr

## Bibliographie

---

- Ballesteros J., 1970. *La colonización del Papaloapan : una evaluación socioeconómica*. Centro de Investigaciones Agrarias, El Colegio de México, México, 148 p.
- Colin K., Karcher I., 2004. *Analyse-diagnostic des systèmes agraires du bassin laitier de Playa Vicente et Isla, sud du Veracruz, Mexique*. Mémoire de DEA, INAP-G, Paris, 52 p.

- Domenge J., 2005. *Origines et transformations d'un système d'élevage de bovins d'embouche dans la région tropicale humide du sud du Veracruz*. Mémoire de DEA, Université de Paris X, 82 p.
- Léonard E., 2004. « La réforme agraire mexicaine comme processus de frontière. Logique d'autonomisation, ancrage de l'État et production institutionnelle dans la région des Tuxtlas », *Autrepart* « Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne », IRD, Paris, n° 30, p. 97-116.
- Palma R., 2004. Dans *un contexte de changement démographique et économique, deux chefs-lieux de municipalité face à l'organisation de leur espace rural. Isla et Playa Vicente (sud du Veracruz, Mexique)*, Mémoire de DEA, Université de Paris 1, 114 p.
- Perez Grovas F., 1987. *Colonización del trópico mexicano. Un estudio de caso : Lealtad de Muñoz*, Tesis de licenciatura en sociología, UNAM, 185 p.
- Quesnel A., Del Rey A., 2004. Mobilité, absence de longue durée et relations intergénérationnelles en milieu rural (État de Veracruz, Mexique), *Cahiers des Amériques latines* n° 45, p. 75-90.
- Revel Mouroz, J., 1972. *Aménagement et colonisation du Tropique Humide Mexicain*, IHEAL/CNRS, Paris, 269 p. (version en espagnol), 1980. *Aprovechamiento y colonización del trópico húmedo mexicano*. Fondo de Cultura Económica, México, 392 p.
- Silva Lopez G., Vargas Montero G., Velasco Toro J., 1998 *De padre río y madre mar. Reflejos de la cuenca baja del Papaloapan. Veracruz*, Editora del Gobierno del Estado de Veracruz, Xalapa, 2 tomes, 297 p et 391 p.
- Tallet B., Duhalt A., Palma R., 2006 "La réussite de la production d'ananas dans le bassin du Papaloapan (Sud du Mexique). Une spécialisation agricole comme base du développement régional ?", *Autrepart*, n° 39, p. 75-92.
- Tallet B., Palma R., 2007. "Hacia un nuevo ordenamiento territorial en el Sotavento veracruzano ?", in Estrada Marguerita, Labazée Pascal (coord.), *Globalización y localidad : espacios, actores, moviidades e identidades*, IRD-CIESAS, publicaciones de la Casa Chata, México, p. 369-395.
- Torres Torres F. (coord.), 2002. *El sector agropecuario mexicano, después del colapso económico*. México, UNAM, Plaza y Valdés, 322 p.
- Vargas Montero G., 1998 "Mixtecos en el Papaloapan. Colonización agraria y estructuración identitaria", in Silva López Gilberto, Vargas Montero Guadalupe, Velasco Toro José, *De padre río y madre mar. Reflejos de la cuenca baja del Papaloapan. Veracruz*, Editora del Gobierno del Estado de Veracruz, Xalapa, p. 109-164.
- Velasco Torres J., 1998 "La formación regional y la construcción identitaria de la cuenca inferior del río Papaloapan", in Silva López Gilberto, Vargas Montero Guadalupe, Velasco Toro José, *De padre río y madre mar. Reflejos de la cuenca baja del Papaloapan. Veracruz*, Editora del Gobierno del Estado de Veracruz, Xalapa, p. 17-57.
- Velasco Torres J. 2003 *Tierra y conflicto social en los pueblos del Papaloapan veracruzano (1521-1917)*, col. Biblioteca, Universidad veracruzana, México, 433 p.
- Warman A., 2001 *El campo mexicano en el siglo XX*, Fondo de cultura economica, México, 262 p.

# Le métayage d'élevage au Mexique. Colonisations foncières et dynamiques d'une institution agraire dans l'histoire contemporaine

## *Share breeding in Mexico. Land colonization and dynamics of an agrarian system in contemporary history*

**Hubert Cochet**

Professeur d'agriculture comparée à AgroParisTech

**Éric Léonard**

Chargé de recherche à l'IRD, unité de recherche « Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources »

**Bernard Tallet**

Professeur de géographie, université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, UMR PRODIG

### Résumé

Très répandu avant la révolution, puis largement passé sous silence ou nié pendant le processus de réforme agraire, le métayage s'est à nouveau développé au Mexique à partir des années cinquante, sous une forme renouvelée : le bail à cheptel. Ce nouveau rapport social est devenu caractéristique des fronts pionniers de l'élevage bovin-viande dans une grande partie des régions tropicales, notamment sur la façade atlantique du pays, mieux arrosée et plus propice à la croissance de l'herbe. Contrairement au métayage classique, caractérisé par le monopole exercé sur le foncier par le grand propriétaire, cette forme de métayage d'élevage s'est appuyée sur une inversion du rapport de propriété (*reverse tenancy*). Trop faiblement dotés de moyens de production, la majorité des bénéficiaires des programmes de colonisation a en effet été contrainte de faire appel à de grands éleveurs pour se procurer le bétail nécessaire à la mise en valeur des terres qui lui avaient été allouées, contre paiement de la moitié du produit au propriétaire du bétail. La généralisation des baux à cheptel révèle ainsi une certaine continuité dans les rapports de force entre les composantes du monde rural, au-delà de la réforme agraire : la propriété foncière est devenue une composante secondaire de ces rapports, tandis que la maîtrise du capital assied l'hégémonie du propriétaire du cheptel vif.

### Abstract

*Share cropping, a widespread practice before the revolution, which then was no longer talked about or was even denied during the process of agrarian reform, has been developing again in Mexico since the 1950s, in a revised form: cattle leasing. The resulting new social relationship has become characteristic of pioneer fronts of beef cattle breeding over a large portion of the tropical regions, particularly near the country's Atlantic coastline, receiving higher rainfall and more favourable for pasture to grow. In contrast to the classic form of share cropping, characterized by a monopoly the large-scale property owners exert over land, this version operates under a system of reverse tenancy. Most farmers benefiting from colonization programmes possessed insufficient means of production and were compelled to call upon the large-scale stock-breeders to provide them with the cattle necessary*

*to develop the land they were allocated, in exchange for payment of half the proceeds to the livestock owner. The spread of cattle leasing therefore reveals a certain continuity in the balance of power between the different components of the rural society, persisting beyond the agrarian reform. Land ownership has become a secondary component in these interrelationships, whereas control over capital is now the important factor and is the basis of the livestock owners' hegemony.*

**Mots-clef** Métayage, élevage bovin, front pionnier, Mexique.

**Key words** *Share cropping, cattle breeding, pioneer front, Mexico.*

Qu'il s'agisse des périodes historiques marquées par la figure de l'hacienda toute puissante, de celle de la réforme agraire post-révolutionnaire, qui s'est étalée sur plus de 75 années, ou de la période contemporaine, le métayage – ou contrat à part de fruits – pourtant omniprésent dans l'histoire agraire du Mexique, n'a que récemment attiré l'attention des chercheurs (Colin, 2003). C'est ainsi que l'on a trop souvent limité les rapports sociaux prérévolutionnaires au simple face-à-face grand propriétaire – *peón* alors que le faire-valoir indirect jouait aussi un rôle majeur dans un grand nombre d'*haciendas* (Morin 1979 ; Brading, 1988 ; Cochet, 1993 ; Tortolejo, 1997 ; Colin, 2000). Plus tard, et alors que le Mexique s'engageait dans un long (1915-1992) et complexe processus de réforme agraire, les métayers ne furent jamais reconnus en tant que tel comme sujets de droit agraire et, à ce titre, bénéficiaires potentiels d'une dotation foncière. Pourtant, bien que proscrit par la législation régulant l'usage des terres distribuées dans le cadre de la réforme agraire, le métayage a fait l'objet de pratiques largement répandues dans les *ejidos* dans la plupart des régions du pays (Colin, 2000 et 2003 ; Gledhill, 1991 ; Léonard, 1995 ; Morett, 1992 ; Mummert, 1987).

La libéralisation des transactions agraires, entreprise au Mexique depuis 1992, a fait éclater au grand jour les formes multiples du faire-valoir indirect contemporain. Diverses formes de métayage où celui qui possède la terre (le bénéficiaire de la réforme agraire) se retrouve dans une situation de dépendance vis-à-vis du preneur qui, lui, est capable d'apporter à l'association tout ou partie des avances aux cultures, du capital fixe, du savoir-faire technique et des réseaux de commercialisation ont été récemment étudiées (Colin, 2003). L'élevage bovin, notamment celui consacré aux races à viande, n'a pas échappé à ce foisonnement de contrats de différentes natures, établis notamment entre le possesseur du cheptel vif et celui qui est en mesure d'apporter la terre, et donc les ressources fourragères, autant que sa force de travail. Les formes de faire-valoir indirect associées à l'élevage bovin, et en particulier à ses mécanismes de diffusion socio-spatiale, ont cependant moins attiré l'attention des chercheurs et des experts que les pratiques qui avaient cours dans l'agriculture (voir Feder, 1982).

Cet article propose une analyse de l'origine et de la signification des contrats d'élevage bovin-viande à part de fruits dans les régions tropicales du Mexique. Après avoir rappelé le rôle du métayage dans l'histoire agraire du Mexique et dans la dynamique d'expansion de l'élevage bovin-viande dans les régions tropicales,

nous analyserons le rôle structurant des baux à cheptel dans la progression du front pionnier du sud de l'État de Veracruz et leurs transformations récentes.

## 1 Bétail bovin et contrats à part de fruits dans l'histoire agraire du Mexique

Omniprésents dans les haciendas du Mexique préévolutionnaire, notamment dans sa région centrale, les contrats à part de fruits mettaient toujours en scène le grand propriétaire, détenteur du monopole sur le foncier d'une part, un tenancier précaire fournissant au processus de production son travail, d'autre part. La participation du propriétaire à la constitution de l'attelage (en particulier les bœufs de trait, l'araire étant le plus souvent à la charge du tenancier) et, éventuellement, à la fourniture des semences et de certaines avances monétaires, distinguait ce type de contrat d'un simple fermage, et la part de récolte revenant au propriétaire, d'une simple rente foncière.

De part et d'autre de l'Altiplano, dans les montagnes comparativement moins peuplées des versants pacifique et atlantique, le « tropique mexicain » a connu dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle un mouvement de migrations paysannes à la fois spontanées et déjà encouragées par le régime de Porfirio Díaz. Dans ces écosystèmes encore largement boisés et où la culture attelée légère côtoyait généralement l'agriculture manuelle sur abattis-brûlis, les rapports sociaux noués entre détenteurs du foncier et travailleurs de la terre allaient réserver au bétail bovin un statut quelque peu différent.

En effet, au-delà du moyen de travail constitué par la force de traction, le bétail bovin y constituait fréquemment un moyen de production en tant que tel, les ressources fourragères autorisant un accroissement du bétail au-delà de la simple reproduction de la puissance de traction, au demeurant moins systématiquement sollicitée que dans les haciendas et ranchos de l'Altiplano. Tandis que de vastes régions voyaient se développer l'élevage bovin, notamment pour approvisionner en animaux de traction le Mexique central, l'accès aux résidus de récolte (cannes et feuilles de maïs constituant alors une ressource clé pour franchir sans encombre la saison sèche) et les modalités de leur partage sont passés au premier plan des négociations et conflits entre propriétaire et métayer. Nouvelle source d'accumulation potentielle, le bétail restait concentré entre les mains du « patron » aussi longtemps que le partage inégalitaire des résidus de récolte (pâturé au champ, donc au prorata des effectifs respectifs du propriétaire et du métayer) interdisait au paysan cette voie d'accumulation (Cochet, 1993). L'enjeu porté dès cette époque par l'appropriation, et donc le partage, des ressources fourragères préfigurait alors ce qu'allait devenir le métayage d'élevage dans les régions tropicales du Mexique où l'élevage à viande allait connaître un essor sans précédent dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Entre-temps, la révolution mexicaine et les premières décennies de réforme agraire constituent une période pour laquelle il est malaisé de suivre avec

précision les évolutions des contrats agraires. D'ailleurs, en s'en tenant à ne répertorier que deux catégories de producteurs – les « agriculteurs » (les grands propriétaires) d'une part, les ouvriers agricoles (*peones*) de l'autre – les premiers recensements démographiques réalisés en 1895 et 1910 passent sous silence l'existence de toutes les autres catégories d'exploitants – fermiers, métayers, et petits tenanciers –, malgré la spécificité des rapports sociaux les concernant et leur poids démographique relatif. L'État post-révolutionnaire fera de l'ouvrier agricole attaché au grand domaine, le *peón*, le principal « sujet » de droit agraire bénéficiaire potentiel de la réforme agraire. Même si, parmi ceux que l'on considérerait comme de simples ouvriers agricoles, beaucoup étaient liés à leur patron par un contrat *a medias*, la seule référence faite au métayage par la nouvelle législation foncière fut plutôt celle de la prohibition (voir Colin, 2000 et 2003).

## 2 Dynamique d'extension de l'élevage bovin-viande et multiplication des baux à cheptel

### 2.1 Dans les « trous » de la réforme agraire mexicaine

Ce mouvement général de développement de l'élevage bovin-viande, a surtout lieu, dans un premier temps (décennies de 1940 à 1960), dans toutes les régions du tropique (sec et humide) encore peu concernées par la réforme agraire : espaces interstitiels où les structures de type « rancho » dominent le panorama foncier (Barragán et Linck, 1994) et larges espaces peu peuplés en voie de colonisation. Il correspond à l'accès au pouvoir central d'un secteur du mouvement post-révolutionnaire issu de la petite et moyenne bourgeoisie agraire et fortement impliqué dans les activités liées à l'élevage bovin. À partir de 1940 et jusqu'au début des années 1970, ce groupe oriente la politique de développement des zones encore peu peuplées du Tropique mexicain vers l'élevage à viande et la consolidation des structures privées de production, au détriment des secteurs paysans qui avaient fait l'objet de dotations foncières au cours des deux décennies précédentes.

Les rapports étroits qui se tissent entre l'activité d'élevage et la grande et moyenne propriété privée trouvent un fondement juridique dans les aménagements successifs de la Loi de réforme agraire, qui instaurent un statut particulier pour les terres exploitées pour l'élevage bovin. Dès 1938, au cours du mandat de Lázaro Cárdenas, pourtant grand promoteur de la réforme agraire, sont promulgués les « certificats d'inaffectabilité » protégeant durant une période de 25 ans de toute expropriation les propriétaires fonciers dédiant leurs terres à l'élevage. En 1947, des modifications légales établissent l'existence de la « petite propriété d'élevage », dont les plafonds de superficie sont déterminés par l'étendue des pâturages naturels nécessaires à l'entretien d'un troupeau de 500 bovins. Ce seuil étant établi par des commissions techniques étroitement dépendantes des pouvoirs régionaux, l'élevage (re)devient ainsi l'activité privilégiée de la bourgeoisie agraire et un outil efficace de concentration foncière.

D'autre part, les secteurs de l'élevage et de la propriété privée sont l'objet d'une focalisation des appuis techniques et financiers mis en œuvre par les pouvoirs publics. Entre 1945 et 1980, les projets de développement de l'élevage bovin se succèdent d'un gouvernement à l'autre, au bénéfice principalement des zones du Tropique mexicain (Revel-Mouroz, 1971 ; Fernández et Tarrío, 1988 ; Reig, 1982 ; Toledo, 1984 ; Szekely et Restrepo, 1988 ; Villafuerte *et al.*, 1997). Ils s'appuient sur l'essor des crédits à long terme accordés au Mexique par la Banque Mondiale, la BID et l'Alliance pour le progrès du gouvernement américain (ALPRO-AID)<sup>1</sup>.

Pendant toute cette période, durant laquelle élevage bovin-viande rime avec grande propriété, l'extension parallèle des contrats à part de fruits met toujours en scène, d'une part, le grand propriétaire foncier en situation de monopole, y compris dans l'accès aux crédits productifs et, de l'autre, la petite paysannerie, souvent migrante et dépourvue de moyens de production. La force de travail présente sur les domaines d'élevage est ainsi souvent constituée de paysans défricheurs, chargés d'accroître les surfaces en herbes. Contre le droit qui leur est concédé de réaliser un ou deux cycles de cultures vivrières sur abattis-brûlis, ils doivent prendre en charge l'installation de la prairie, généralement en ensemençant directement les graminées fourragères sur la même parcelle, et restituer au propriétaire la prairie, ainsi, souvent, que les résidus de cultures (cannes et feuilles de maïs). Malgré la diversité des arrangements possibles, les métayers producteurs de maïs deviennent des semeurs d'herbe au service des grands propriétaires et doivent déplacer parcelle de culture et parfois maison d'habitation au rythme de la progression des pâtures sur le front pionnier, dans le cadre du domaine d'élevage d'abord et, plus largement, à l'échelle des zones de colonisation qui se déplacent en direction du sud-est.

Dans ces zones de colonisation, l'enjeu principal pour le propriétaire n'est plus tant le contrôle de la production de maïs et de ses résidus (cannes et feuilles) que l'extension rapide de la surface en herbe au détriment des espaces boisés, qui « marque » l'appropriation de l'espace. Le partage du grain passe donc au second plan (toute la récolte peut être concédée au métayer), tandis que la production de fourrage est réservée exclusivement au troupeau du propriétaire, la participation de ce dernier et celle du métayer à la fourniture des nouveaux moyens de production (semences de graminées fourragères, engrais de synthèse et éventuellement herbicides) pouvant varier d'une région à l'autre (Cochet, 1993). Bien que l'apport des parties au processus de production ainsi que les modalités de répartition de la valeur ajoutée aient donc connu d'importantes modifications depuis l'époque où le partage du grain était l'enjeu central du

---

1 Le montant total des crédits à l'élevage est multiplié par 7 entre 1965 et 1976, pour atteindre le total de 620 millions de dollars entre 1970 et 1976. Les zones de colonisation du « Tropique Humide », situé sur le Golfe du Mexique, captent à elles seules la moitié de ce montant (Feder, 1982, 259-260, 285-287 et 308).

contrat, le métayage demeure donc le rapport social structurant de l'expansion de l'élevage.

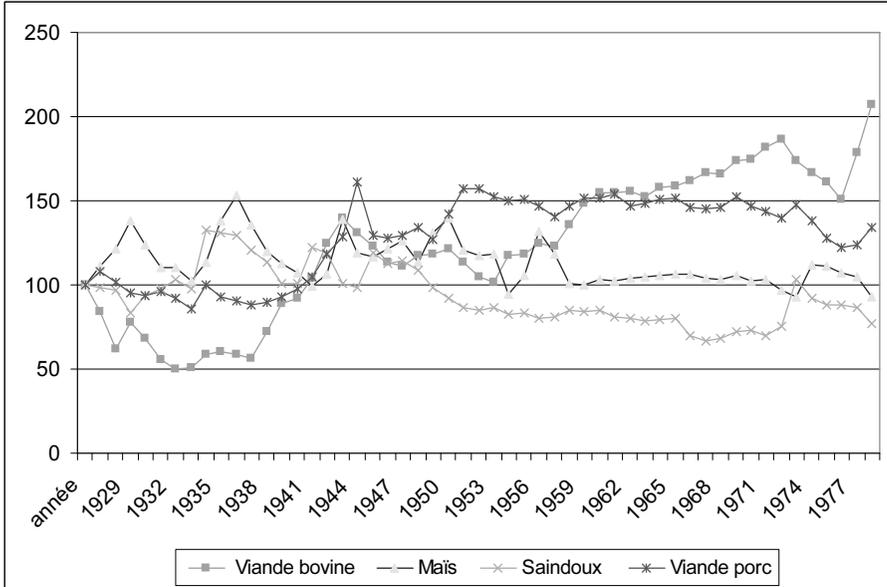
## 2.2 Au sein même des *ejidos*

Mais le développement de l'élevage bovin-viande n'est pas resté longtemps l'apanage des domaines non affectés par la réforme agraire ou récemment constitués dans le cadre de la colonisation des zones tropicales. La réforme agraire se poursuit durant cette période, en adoptant des formes subordonnées aux intérêts des groupes qui contrôlent la filière bovine, soit à travers la création de « colonies agricoles », dont le statut se rapproche de celui de la propriété privée de type familiale, soit à travers l'insertion *de facto* des *ejidos* nouvellement créés dans les systèmes d'élevage et d'embouche contrôlés par les grands opérateurs privés du secteur de l'élevage bovin (Léonard, 2009).

Dans les années 1960 et 1970 en effet, la réforme agraire – la procédure de dotation foncière en *ejidos* – devient l'outil privilégié de la colonisation. Environ 32 millions d'hectares sont ainsi distribués pour la seule décennie des années soixante à plus de 500 000 bénéficiaires, sous forme de parcelles ejidales d'une vingtaine d'hectares dans les zones de forêt tropicale (beaucoup plus dans les États semi-désertiques du nord du pays). L'avantage comparatif des régions tropicales humides en matière de production fourragère, l'absence manifeste d'alternatives viables dans de nombreuses régions isolées (sauf plantations pérennes financées par des crédits publics), ainsi que l'évolution favorable du prix relatif de la viande bovine, notamment par rapport au maïs et à ses formes transformées (porcs), faisaient de l'élevage bovin-viande à l'herbe une activité attractive y compris pour les petits tenanciers.

C'est pourquoi une véritable spécialisation dans l'élevage bovin-viande (plutôt naisseur sur la façade pacifique, moins propice à l'embouche en raison de la longue saison sèche, plutôt engraisseur sur la façade atlantique humide) s'est imposée dans la plupart des régions du tropique mexicain, en particulier parmi les bénéficiaires de la réforme agraire, pourtant détenteurs d'une exploitation agricole de taille modeste et qui aurait pu justifier, dans un autre contexte politique, la mise en œuvre de systèmes de production plus intensifs en travail et dégageant davantage de valeur ajoutée par hectare.

Dans les conditions des fronts pionniers des zones humides, sans capital et faiblement outillé (machette, houe), un agriculteur ne disposant que de ses deux bras pour travailler parvient difficilement à enrayer le recrû extrêmement vigoureux de la végétation arborée, et reste condamné à la répétition des essarts à maïs. Dans les années 1950, ce processus aurait permis, malgré tout, un début d'accumulation basé sur les surplus de maïs transformés en porcs gras et vendus ainsi plus facilement hors de la région. Mais les rapports de prix qui s'établissent ensuite (figure 1) donnent l'avantage à la viande bovine. Seul le développement de cette production permet alors d'accroître la productivité du travail et sa rémunération. Alors que la mise en valeur de la dotation foncière commence nécessairement par la mise en place de cultures vivrières (maïs, haricot) après



Source : H. Cochet, E. Léonard et B. Tallet, d'après les données rassemblées dans INEGI-INHA, 1986.

**Fig. 1** Évolution des rapports de prix viande bovine/viande porcine/maïs au Mexique 1927-1978 (monnaie cot., indice 100 en 1927)  
*Trends in the pork/beef/maize price ratios in Mexico 1927-1978 (index 100 in 1927)*

abattis brûlés au rythme d'un ou deux hectares par an (surface à la fois limitée par les outils manuels dont disposent les migrants et par les difficultés d'écoulement d'un éventuel surplus), les surfaces ainsi déboisées sont peu à peu ensemencées en graminées fourragères puis clôturées, contribuant peu à peu à l'amélioration du fond.

Encore fallait-il, pour que ce mouvement général de spécialisation se développe dans les *ejidos*, que les bénéficiaires de la réforme agraire eussent accès au capital nécessaire au démarrage d'un atelier d'élevage. Ce fut partiellement le rôle joué pendant les années 1970 par l'ouverture de lignes de crédit public à taux bonifié, au bénéfice du secteur *ejidal*. Mais ces crédits étaient assignés sous une forme collective à des « groupes de solidarité », dont la constitution et le fonctionnement étaient fréquemment organisés par des « caciques » locaux liés aux structures régionales de pouvoir. Ces intermédiaires politiques ont généralement monopolisé l'accès au bétail au profit de leur propre clientèle et sont même souvent parvenus à s'approprier les pâturages enclos mis en place par le collectif (Léonard, 2009).

Ainsi, sauf à s'insérer dans ces dispositifs clientélistes, et même souvent dans ce cadre, la majorité des producteurs, fraîchement installés sur leur dotation et démunis de tout, n'ont ainsi eu d'autre choix que de se tourner vers les

grands éleveurs qui les avaient précédés pour obtenir les quelques têtes de bétail indispensables au démarrage de leur nouvelle activité : un nouveau rapport social était né, le bail à cheptel ou métayage d'élevage.

Jusqu'à cette époque, les contrats *a medias* sur le maïs (mais très vite sur l'ensemble des ressources fourragères) s'inscrivent dans la « tradition » préévolutionnaire : c'est toujours le détenteur du foncier, dans un contexte de large monopole, qui apporte aussi la plus grande part du capital (fixe et circulant) au processus de production. Mais la réforme agraire vient créer les conditions d'une inversion spectaculaire de ce rapport social. Massivement relancée à des fins de colonisation agricole, elle permet à des centaines de milliers de paysans de devenir détenteurs d'un droit foncier pérenne et sécurisé en situation de front pionnier. Mais à défaut d'élargir l'accès aux autres facteurs de production, notamment le capital fixe et circulant, la réforme agraire conduit au foisonnement de contrats agraires où le détenteur du foncier – le bailleur – voit son rôle limité à la production de fourrage et se retrouve en situation de dépendance vis-à-vis du « preneur » capable de fournir le capital nécessaire au processus de production. Il s'agit d'une véritable inversion des positions socio-économiques respectives du métayer et de son « patron »<sup>2</sup> : le « métayer » n'est plus celui qui négocie, en échange d'une partie de son travail, un accès au foncier, mais bien désormais un accès au capital.

Les baux à cheptel apparaissent dès les années 1950-1960 dans les « poches » d'agriculture ejidales qui jouxtent les régions dominées par la moyenne et grande propriété privée. Ils sont proposés par les grands éleveurs, soucieux de placer leur cheptel excédentaire (au regard de la capacité fourragères de leurs propres pâturages) en lots chez de petits producteurs en quête de capital vif (Colin de Verdière et Karcher, 2005 ; Delalande et Mathieu-Colas, 2005 ; Léonard, 2009). Mais c'est à partir des années 1970 que ce type d'arrangement connaît une véritable explosion dans tout le sud-est du Mexique, avec le développement des crédits à taux bonifiés et leur injection dans les systèmes clientélares régionaux structurés par les grands éleveurs privés.

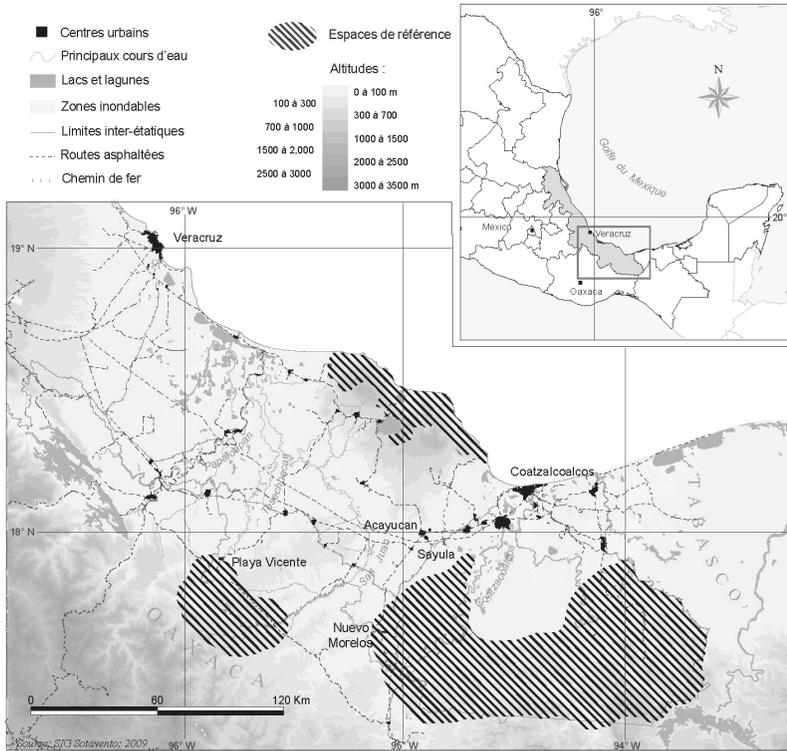
### 3 Bail à cheptel et front pionnier dans le sud-est mexicain (État de Veracruz)

#### 3.1 Le métayage d'embouche associé à la phase pionnière

Dans les zones de colonisation du Sud-Veracruz, le développement et la généralisation des contrats d'élevage à part de fruits sont historiquement associés à la phase d'expansion et de consolidation des activités d'embouche autour des

---

2 Ces situations dans lesquelles des petits propriétaires cèdent en faire-valoir indirect une partie ou la totalité de leurs disponibilités foncières à de grands propriétaires ou des détenteurs de capital circulant sont qualifiées de *reverse tenancy* dans la littérature économique (Binswanger et Rosenzweig, 1984 ; Colin, 2003).



**Fig. 2** Situation des espaces de référence dans l'Isthme du Veracruz  
*Location of reference areas in the Isthmus of Veracruz*

grands opérateurs privés constituant le noyau du pouvoir politique et économique régional. Ces grands entrepreneurs, qui s'étaient approprié les terres situées au confluent des principaux axes routiers et des voies de pénétration vers les zones de colonisation ejidale, ont exercé un contrôle presque absolu sur les crédits publics et privés alloués à l'élevage, mais aussi, dans une grande mesure, sur les processus de distribution de terres dans le cadre de la réforme agraire, entre 1960 et 1980 (Léonard, 2009). L'activation par l'État du front pionnier paysan, au cours des années 1970 et 1980, leur a fourni une base d'expansion spatiale de leurs activités, en leur permettant de transférer aux nouveaux *ejidatarios* les tâches de production de fourrage et de viande dont ils détenaient le monopole de la mise en marché.

Dès la fin des années 1960, avec le développement des infrastructures routières, qui permettaient aux grands éleveurs de s'approvisionner en taurillons maigres de 18 mois à un faible coût (et sur la base de leur contrôle sur les crédits bancaires) dans les régions sèches du versant pacifique (côte de Chiapas et de Oaxaca, Guerrero, Michoacán), les rapports de métayage se sont structurés autour de l'embouche des animaux fournis aux *ejidatarios* par les « patrons » de la filière.

C'est ainsi que, dès que la progression des défrichements et la substitution des cultures vivrières par les pâturages le justifiaient, les grands opérateurs régionaux s'alliaient avec les dirigeants des *ejidos* en leur proposant généralement un contrat d'embouche collective sur les terrains récemment mis en herbe. Par la suite, si cette première tentative avait donné satisfaction, les arrangements pouvaient prendre une forme individuelle, même si le même dirigeant assumait fréquemment des fonctions centrales d'intermédiaire et de garant de la production vis-à-vis du commanditaire.

Ces contrats incluait la fourniture de fil de fer barbelé et celle de taurillons de 16 à 18 mois (soit 200 kg de poids vif environ), à raison d'une tête par hectare et pour un cycle d'embouche de 18 à 24 mois. Ils comprenaient éventuellement les produits vétérinaires indispensables aux activités d'embouche, ainsi que, plus rarement, certaines avances en numéraire. Une fois que les animaux avaient atteint un poids vif de 450 à 500 kg, le commanditaire décidait du moment de leur vente, en fonction de la situation du marché et de ses propres contraintes économiques. Le gain monétaire correspondant à la prise de poids des animaux était alors partagé entre les deux parties, une fois déduites les avances en intrants et numéraire effectuées par le propriétaire du bétail.

Ces clauses formellement équilibrées masquaient des mécanismes asymétriques de répartition de la valeur ajoutée. En premier lieu, le poids des taurillons mis au pâturage était évalué à vue, sans pesée ; en second lieu, le mode de calcul de la valeur créée au cours du processus d'embouche attribuait un prix/kg identique aux taurillons « finis » et aux taurillons maigres, quand leur valorisation sur le marché était nettement différenciée en faveur des premiers ; troisièmement, l'implication des grands éleveurs dans les chaînes de commerce du bétail leur permettait de réaliser d'importantes marges à la fois sur le placement des animaux maigres qu'ils acquéraient dans les régions sèches et sur la vente des taurillons finis qu'ils écouaient sur les marchés régionaux ou nationaux ; enfin et surtout, le métayer assumait l'ensemble des coûts de production et d'entretien des pâturages (fauche des refus, réparation des clôtures), ainsi que les éventuelles pertes d'animaux (mortalité). En cas de non-renouvellement du contrat, le commanditaire récupérait de surcroît le capital fixe (fil de fer barbelé) qu'il avait investi sur l'exploitation de son métayer.

### **3.2 Diversité des contrats à part de fruits**

Les types de baux à cheptel décrits précédemment ont été dominants sur la façade atlantique, dont l'approvisionnement en animaux maigres était assuré par les régions tropicales plus sèches de la façade pacifique. Ils correspondent globalement à la phase pionnière d'ouverture de nouveaux espaces productifs. Mais avec le temps, des adaptations se sont faites jour, comme, par exemple, avec les contrats naisseurs qui se sont mis en place dans les quelques régions du sud-est mexicain moins favorables à l'embouche à l'herbe (étiage fourrager prononcé en saison sèche), ou dans les régions « stabilisées » en arrière du front, voire même, plus tardivement, sur le front même de colonisation agricole (*infra*).

Les petits producteurs *ejidatarios* ont alors été sollicités par des éleveurs pour assurer leur approvisionnement en animaux maigres, alors que ceux-ci spécialisaient leur propre exploitation dans l'embouche. Les arrangements correspondants incluaient le placement de génisses, ainsi que d'un taureau reproducteur, et prévoyaient la répartition des animaux nés entre les deux parties, l'éleveur engraisseur prélevant en priorité les mâles et laissant les femelles à son métayer<sup>3</sup>. Ce type d'arrangement était recherché par les petits producteurs de fourrages, dès lors qu'il leur fournissait un accès à des reproductrices pouvant leur assurer à termes une autonomie productive plus rapide que dans le cas du métayage d'embouche.

Dans la région de l'Uxpanapa, située au centre de l'Isthme de Tehuantepec et colonisée tardivement, les premiers contrats ont parfois été obtenus à des conditions particulièrement défavorables pour celui qui se voyait confier la garde du bétail : 1/3 des produits seulement lui était dû, les deux tiers restants revenant au propriétaire du bétail, les animaux morts devant de surcroît être remplacés par le métayer. Parfois encore, l'accord concernait de très jeunes génisses de 8 mois et était conclu pour les trois premières mises-bas, prévoyant *ex ante* la répartition par moitié d'un nombre de jeunes bovins portant sur le triple des animaux confiés en vertu de l'hypothèse assez irréaliste d'une mise-bas en moyenne par vache et par an. Le déficit de veaux imputable au jeune âge des génisses confiées et aux accidents de fertilité était dès lors prélevé sur la part du gardien. C'est ainsi qu'un groupe d'agriculteurs de l'*ejido* El Progreso, dans l'Uxpanapa, ne put compter que sur 80 veaux nés des 40 génisses qui leur avaient été confiées (en 1995), à l'issue des 3 mises-bas (un taux normal dans les conditions sanitaires de la région), au lieu des 120 théoriquement prévues. 60 animaux furent « rendus » au propriétaire en même temps que les 40 vaches confiées, le groupe ne récupérant au terme du contrat que les 20 produits restants<sup>4</sup>. De surcroît dans ce type de contrat, la croissance des jeunes génisses jusqu'à leur première mise-bas (deux à trois années complètes environ), était entièrement à la charge des preneurs<sup>5</sup>.

### **3.3 Diviser pour régner : les baux à cheptel proposés dans les communautés indiennes**

Le municipe de Playa Vicente, au contact de la sierra de Oaxaca au peuplement zapotèque et de vastes espaces progressivement colonisés au cours du XX<sup>e</sup> siècle, fournit des exemples d'évolution des baux d'élevage avec le maintien et le renouvellement des relations entre métayers indiens et propriétaires métis du cheptel municipal. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'introduction des cultures commerciales

3 Les bailleurs de bovins peuvent être aussi des éleveurs de taille moyenne (50 à 200 has), qui confient leurs génisses excédentaires à part de fruit pour « sous-traiter » une partie du processus naisseur à leurs voisins moins bien dotés (X. Colin, communication personnelle).

4 Enquête réalisée avec Xavier Colin (mai 2001). Voir aussi Colin X. (1999).

5 Les arrangements de métayage pour le naisseur sont abondamment documentés, dans des termes similaires à ceux observés dans la région de l'Isthme, dans le Nord du Golfe du Mexique ; voir notamment Aguilar Robledo (1992), Colin (2003 : 141-142), Hoffmann et Almeida (1995).

(riz, sésame et surtout café) dans les villages zapotèques fut encouragée par les commerçants du bourg de Playa Vicente qui en contrôlaient l'évacuation. Quand ce système de production est entré en crise, à la fin des années 1970, par suite notamment de l'effondrement des prix du café, les commerçants de Playa Vicente, en étroite collaboration avec les caciques indiens locaux, ont favorisé la reconversion des petites exploitations indiennes vers l'élevage, par l'essor des contrats *a medias* (Tallet, 2009).

Il est particulièrement intéressant de voir comment les relations contractuelles ont été instrumentalisées par les propriétaires dans la gestion des conflits fonciers qui les opposaient aux villages indiens. De nombreuses propriétés privées sont en effet situées dans des zones de contact entre les communautés indiennes densément peuplées et le chef-lieu municipal, qui sont objets de fréquentes disputes pour la terre. L'établissement de relations contractuelles a été géré comme un moyen de réduire ces tensions, en freinant l'entente au sein des villages zapotèques, ces considérations prévalant souvent sur la dimension proprement économique des arrangements *a medias*. Au tournant des années soixante-dix, temps fort des revendications d'extension des *ejidos* au détriment des zones de propriété privée, la teneur des contrats a notamment évolué quand il paraissait bon aux propriétaires de faciliter la constitution de troupeaux aux mains de certains métayers en leur offrant des baux de naissance, de façon à générer des dissensions et des jalousies au sein des villages indiens. Le cas de Playa Vicente est emblématique des situations où le placement du bétail n'est qu'un aspect du contrôle économique exercé sur les activités d'élevage, les propriétaires les plus puissants contrôlant les magasins d'intrants et les circuits de mise en marché des produits.

### **3.4 Dynamique du front pionnier et lenteur du processus d'accumulation pour les métayers**

Le développement des contrats d'élevage à part de fruits s'inscrit dans des trajectoires d'accumulation et d'autonomisation productive particulièrement lentes, qui font contrepoint aux représentations généralement associées aux fronts pionniers. Pour l'immense majorité des migrants nouvellement dotés en terre mais dépourvus du capital nécessaire pour la mettre en valeur, ces processus d'accumulation se manifestent d'abord par l'amélioration du fond : transformation progressive des friches arborées en herbages, subdivisions et clôtures en fil de fer barbelé, puis plantation de haies vives. Les pâturages sont par ailleurs entretenus par des passages répétés d'herbicides anti-dicotylédones, équipés d'abreuvoir et de corral de contention, peu à peu semés d'espèces fourragères plus productives, ce qui représente un signe fort d'intensification fourragère.

Ce processus d'aménagement foncier – et les transformations du paysage qu'il induit – pouvait être fort avancé sans que pour autant l'accumulation de bétail, autre volet de l'accumulation du capital, ne permette de valoriser la capacité fourragère des exploitations hors du recours aux contrats à part de fruits. Souscrits dans le but d'acquérir le capital productif leur faisant défaut, ces

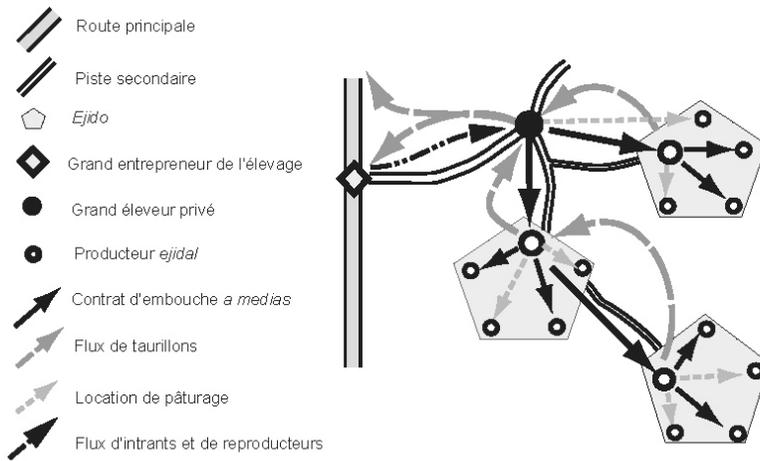
arrangements tendaient de fait à maintenir les pionniers dans une situation de dépendance structurelle vis-à-vis des pourvoyeurs de bétail. Du fait de la forte mortalité animale, des coûts d'entretien des pâturages et des clôtures, et des asymétries de marché imposées par les grands éleveurs, les gains enregistrés par les métayers débouchaient rarement sur un processus d'autonomisation productive. L'acquisition graduelle d'un nombre suffisant de génisses (20 à 30) par les acteurs les mieux placés au sein des organisations *ejidales* demandait couramment 20 à 25 ans, soit le temps séparant deux générations.

On mesure de la sorte à quel point l'intensité des transferts de valeur ajoutée vers le propriétaire du bétail est liée à la rareté relative du capital chez les petits agriculteurs installés en front pionnier. Au contraire, lorsqu'un début d'accumulation avait déjà eu lieu sous forme d'aménagements parcellaires, l'accès au bétail pouvait se faire dans des conditions moins défavorables : les *ejidatarios* étaient alors en situation de négocier un contrat *a medias* leur assurant un partage effectif en deux parts égales des produits.

La lenteur du processus de constitution d'un troupeau en propre de la part du métayer a garanti aux grands opérateurs de l'élevage une stabilité des surfaces sur lesquelles ils pouvaient développer leurs activités, dès lors que la saturation graduelle de l'espace pastoral était compensée par la progression de la frontière agraire et l'installation des nouvelles générations de paysans. Tandis qu'en arrière du front pionnier, le processus d'accumulation permettait, sur un pas de temps au moins égal à la formation d'une nouvelle génération, aux bénéficiaires de la réforme agraire de devenir autonome après la constitution d'un petit troupeau de 15 ou 20 vaches-mères, l'avancée de la frontière agraire a ouvert aux grands éleveurs de nouveaux espaces sur lesquels ils pouvaient élargir autant que de besoin leurs réseaux clientélistes. Le déplacement du front de colonisation pendant quarante ans a ainsi fourni les bases de la reconduction des systèmes techniques et des rapports sociaux sur lesquels reposait la prospérité des grands éleveurs privés. Il n'est dès lors pas surprenant que les associations d'éleveurs, regroupant la grande bourgeoisie agraire des zones tropicales aient activement promu la colonisation paysanne du tropique humide (voir Léonard, 2009)...

Le métayage d'élevage a ainsi été à la fois au cœur du régime d'accumulation caractéristique de la frontière agricole autant qu'il en a constitué le principal mode de régulation. Il a servi de support à la diffusion des pratiques personnalisées de patronage politique et économique entre les grands opérateurs de la filière bovine, les petits et moyens entrepreneurs d'extraction paysanne et la masse des petits producteurs de fourrages. Ce système clientéliste de régulation économique et politique s'est cristallisé dans la constitution d'« archipels » territoriaux, vertébrés par les flux d'intrants et de produits de l'élevage, ainsi que par les échanges politiques (accès aux programmes publics de dotation en infrastructures par le biais des organisations corporatives d'éleveurs), et dont le centre était constitué par les grands *ranchos* privés des patrons de bétail, situés à proximité des grands axes de communication. Ces organisations admettaient le développement de sous-systèmes semi-autonomes, structurés par des relations et des logiques

similaires, mais coordonnés par des éleveurs de moindre rang, résidant dans les colonies agricoles ou dans des *ejidos* stratégiquement placés. Ces chefs de clientèle de second niveau sont cependant restés insérés dans les dispositifs de commercialisation du bétail gras et d'approvisionnement en intrants contrôlés par les grands entrepreneurs de l'élevage. L'articulation de ces systèmes à l'échelle du front pionnier a débouché sur la formation d'organisations spatiales en « grappe » ou en inflorescence, cristallisant les relations politico-productives de type interpersonnel et clientélistes (figure 3).



Source : Léonard (2009).

**Fig. 3** Organisation de l'espace et des rapports de production autour de l'élevage dans la région de l'Isthme central

*Organization of space and of production relationships around stock breeding in the Central Isthmus region*

C'est ainsi que sont apparus de véritables « latifundia sans terre », formés d'un immense cheptel appartenant à un seul homme, mais placé chez un grand nombre de petits éleveurs *a medias* et dispersés sur un grand territoire. Certains notables de Nuevo Morelos, Sayula ou Acayucan, les centres de coordinations de l'élevage dans l'Isthme de Veracruz, plaçaient ainsi, qui 2 500, qui 10 000 têtes de bétail, et parfois davantage, dans toute la région de l'Uxpanapa. A. Playa Vicente, J. Domenge (2005) cite l'exemple de Don Humberto Andrade, qui fournirait des animaux à plus d'un millier de métayers. L'existence de ces « grands propriétaires sans terre » et les liens qu'ils entretiennent avec leurs obligés illustrent à merveille l'aboutissement exacerbé de ces rapports sociaux en front pionnier.

## 4 Processus d'intégration au marché nord-américain et évolution des prix relatifs : adaptations et reconfigurations des baux à cheptel

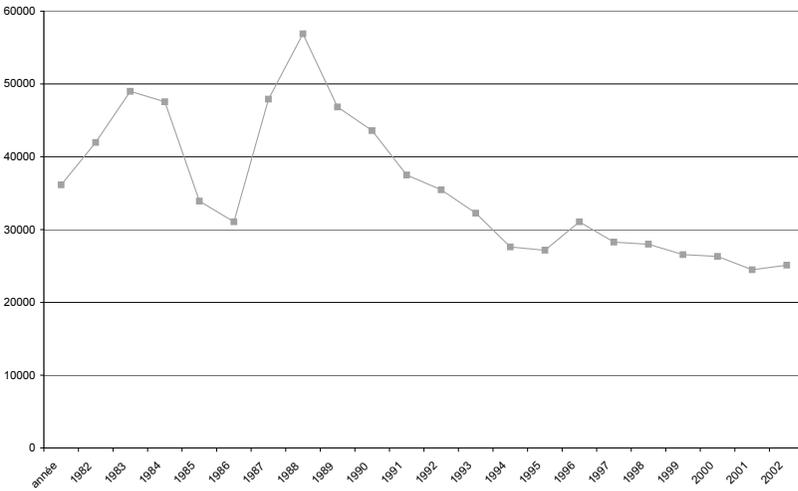
Avec l'épuisement de la frontière agraire, la révision radicale du rôle de l'État et les transformations de la filière bovine qui ont accompagné le processus de libéralisation économique, à partir de la seconde moitié des années 1980 et plus encore au cours des années 1990, les baux à cheptel ont souffert des transformations importantes, dont les plus notables concernent le recentrage des arrangements sur les activités de naissance et une diversification des modes de coordination entre patrons de bétail et petits producteurs paysans.

### 4.1 Une transformation radicale du cadre macro-économique et institutionnel de l'élevage tropical

Le processus de libéralisation de l'économie mexicaine et la répétition des crises financières (1982, 1994) qui ont accompagné autant qu'induit sa mise en œuvre (adhésion au GATT en 1986, ratification de l'ALENA en 1994) ont profondément changé le cadre macro-économique et institutionnel dans lequel s'inscrivaient les activités d'élevage<sup>6</sup>. Sur le marché de la viande bovine, l'ouverture des frontières a eu un double effet : d'une part, l'essor de la demande en animaux maigres (veaux, broutards et génisses) exportés aux USA pour l'engraissement en *feedlot* et d'autre part, une dépression des prix intérieurs de la viande liée à la concurrence des importations (viande congelée) dès avant la ratification de l'accord de libre-échange (figure 4).

Un autre facteur majeur de changements a résidé dans le tarissement des crédits bancaires à partir de la crise financière de 1994-1995, qui a vu une majorité des gros opérateurs privés, principaux bénéficiaires de ces crédits, mise en cessation de paiement du fait de l'envol des frais financiers. Les procédures de faillite financière ont également concerné de très nombreux groupes d'*ejidatarios* qui, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, opéraient avec des crédits d'embouche à taux variable et qui se sont retrouvés depuis lors exclus des circuits de financement formel. La crise liée à l'intégration au marché nord-américain a ainsi frappé de façon indiscriminée l'ensemble des acteurs de la filière, mais elle a affecté en premier lieu les petits producteurs qui avaient entamé un processus de capitalisation en bétail et avaient pu diversifier leurs formes d'accès aux circuits de financement. Le fonctionnement des systèmes d'élevage a dû alors évoluer sous de nouvelles contraintes : fermeture des circuits d'approvisionnement à longue distance en broutards maigres et repli sur les ressources que peuvent fournir à cet égard les dispositifs clientélistes fonctionnant sur une base régionale.

6 Pour une présentation de l'impact de ces changements dans le sud du Veracruz sur les systèmes de production, voir Tallet y Palma, 2007.



Source : les auteurs, d'après les données de FAOSTAT pour la viande bovine, prix par tonne de carcasse tout bovin confondu (taurillon et vache de réforme) recalculé en pesos constants.

**Fig. 4** La baisse du prix relatif de la viande bovine (en pesos constants 2005/tonne)  
*The fall in relative price of beef meat (in constant pesos 2005/tonne)*

En outre, cette période a également été le cadre d'une reconfiguration profonde de la division interrégionale du travail dans la filière viande, dans le cadre de laquelle le Tropique humide perd sa vocation de terre d'embouche à l'herbe, pour se transformer en « pays naisseur » ou, pour le moins, de production d'animaux semi-finis (*media ceba*). La baisse du prix relatif de l'aliment du bétail (sorgho, maïs jaune, brisures de maïs, soja), liée à l'ouverture des frontières, alors même que l'épuisement du front pionnier renchérit le prix relatif de l'unité fourragère à base d'herbe, a conduit à une tendance lourde d'abandon de la finition à l'herbe des taurillons au profit de l'engraissement à l'auge, dans des ateliers hors-sol. Il en résulte un processus de « délocalisation » des activités d'embouche vers les centres d'importation de grains bon marché (ports, centres ferroviaires) et les centres de consommation (grandes villes de l'altiplano).

Enfin, l'épuisement des fronts pionniers, manifeste à partir du milieu des années 1980, remet en question la dynamique d'expansion des dispositifs clientélistes organisés par les très grands opérateurs de la filière bovine et la reproduction du principal mode d'accumulation et de régulation du front pionnier, constitué par les baux à cheptel.

Parallèlement, et conjointement à la crise économique qui a affecté les régions d'élevage, les changements institutionnels liés à la réforme de 1992 du secteur *ejidal* et la distribution de titres fonciers transférables ont fourni un support puissant au développement des migrations clandestines vers les États-Unis. La mise en gage de ces titres fonciers auprès des usagers locaux sert désormais

de condition d'accès aux prêts informels permettant de financer les services des passeurs. Le phénomène migratoire, au même titre que les recompositions de la filière bovine et la réforme de l'État mexicain, s'inscrit ainsi dans un cadre de remise en cause généralisé du rôle de l'élevage et des rapports de métayage dans les trajectoires d'installation des jeunes paysans, d'insertion dans les marchés agricoles et d'accumulation, qui avaient structuré la dynamique des zones de colonisation du Tropic humide durant plus de quarante ans.

#### **4.2 Transformations de l'élevage tropical, recompositions des économies familiales et reconfigurations du métayage d'élevage**

La seconde moitié des années 1990 et le début des années 2000 ont donc été marqués par une forte régression de l'embouche à l'herbe. Les tentatives de reconversion dans l'engraissement à l'auge, menées par certains grands éleveurs, ont fréquemment échoué face à la concurrence des élevages hors-sol de l'altiplano et des importations nord-américaines. Dans le Sud-Veracruz, seuls quelques très grands opérateurs de la région d'Acayucan sont parvenus à développer une telle spécialisation. De façon générale, les *ranchos* privés et les grandes exploitations *ejidales* se sont reconverties vers l'élevage de taurillons légers (*a media ceba*), destinés à être finis dans d'autres régions du pays. Il en résulte à la fois une accélération de la rotation du capital circulant suite à la réduction sensible de la présence des animaux sur l'exploitation et la possibilité d'augmenter les effectifs, à capital foncier constant.

En conséquence, la durée des contrats de métayage pour l'embouche a aussi diminué : en moyenne 15 mois pour les mâles *a media ceba*, 10 mois pour les génisses. Mais l'intérêt majeur du propriétaire des animaux n'en reste pas moins d'avoir recours aux pâturages des petites exploitations paysannes et à leur main-d'œuvre.

Or l'accélération récente des départs en migration et l'accroissement des revenus qui en résultent (transferts) posent en des termes nouveaux les contraintes de « capture » de la force de travail paysanne. En effet, une fois couverts les dépenses et les frais financiers liés au passage illégal aux États-Unis et réalisés les investissements initiaux d'aide à la famille ou d'amélioration de l'habitat, les stratégies de capitalisation des migrants passent en premier lieu par l'achat de bétail (Léonard *et al.*, 2005). À l'intérieur des familles, s'établissent ainsi des contrats intergénérationnels liant les enfants partis en migration et plaçant une partie de leurs économies dans l'achat de capital vif et les parents restés au village et priés de s'occuper *a medias* du troupeau ainsi constitué... (*ibid.* ; Domenge, 2005)

Ainsi, la reconversion des grandes et moyennes exploitations d'élevage dans la production de taurillons *a media ceba*, la chute de rentabilité du métayage d'embouche sur pâturage, les nouvelles contraintes d'approvisionnement en brouillards maigres (effondrement de l'accès aux crédits bancaires, réorientation de la production des régions sèches vers les embouches de l'altiplano), mais aussi le développement au sein des *ejidos* d'un élevage mixte lait-viande autonome

et associé aux transferts migratoires, ont conjointement pesé sur les modalités d'associations entre propriétaires de bétail et propriétaires de pâturages.

Les baux de naissance à part de fruits, dont les conditions se rapprochent des conventions de naissance qui étaient parfois passées durant la phase pionnière, évoluent de la sorte selon des modalités plus favorables aux métayers : le partage des animaux porte généralement sur les animaux effectivement nés au cours du contrat et non plus sur une évaluation *ex-ante* du nombre de naissances. Enfin, ces accords sont parfois assortis de crédits à la consommation, comme il était d'usage dans le cadre des conventions d'embouche.

Les accords de naissance peuvent également adopter des formes originales, à l'image des contrats de *ganado financiado* (littéralement « bétail préfinancé ») parfois proposés depuis le milieu des années 1990. Selon ces contrats, le patron vend à crédit au propriétaire du pâturage des génisses dont la valeur est établie par pesée à l'aune du prix de marché du taurillon. Les contrats sont établis pour une durée de cinq ans (correspondant en théorie à trois vêlages), à l'issue desquels le poids de livraison des génisses, augmenté d'un taux de 8 % annuels, est restitué à l'éleveur sous forme de taurillons<sup>7</sup>. Compte tenu du différentiel de prix du kg de poids-vif entre les vaches et les taurillons semi-finis (de l'ordre de 25 à 30 %), la rémunération du capital s'établit à environ 15 % annuels, un taux largement supérieur à celui que procurent des placements bancaires.

Ces processus d'accumulation dans le cadre des relations de métayage, s'ils peuvent déboucher sur une autonomisation du producteur paysan, sont toutefois contraints par la limite foncière représentée par les 20 hectares de la dotation *ejidale* et par la baisse tendancielle de la rentabilité de l'élevage. Tandis que l'essor récent des locations de terres au sein des *ejidos* introduit une nouvelle souplesse dans les dynamiques d'ascension sociale de ceux qui ont réussi à engager un processus d'accumulation, la baisse des prix relatifs (figure 4) touche de plein fouet des dizaines de milliers de petits producteurs, alors même que leur autonomie vis-à-vis des bailleurs de cheptel est très récente. Ces petits producteurs sont les premières victimes de la crise, l'organisation d'un atelier de finition à l'auge leur étant totalement fermée et le développement de la production laitière ne pouvant constituer une porte de sortie (transitoire) que pour une partie limitée d'entre eux.

## 5 Conclusion

Pendant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le métayage s'est érigé comme le principal mode de régulation (économique, politique, sociale) et a été au cœur

7 Ainsi, dix génisses de 300 kg, représentant un poids vif total de 3 000 kg, devront donner lieu à un paiement d'intérêts sous la forme de 240 kg de poids vif de taurillon (8 %) par année. Au terme des cinq années de contrat, le propriétaire du pâturage devra livrer à son patron 4 410 kg de taurillons soldant le capital et les intérêts du capital livré (3 000 kg représentant le capital et 1 410 kg représentant les intérêts composés du prêt).

du régime d'accumulation sur les fronts pionniers mexicains. Cette caractéristique s'inscrit dans le temps long de la colonisation des zones tropicales sèches et humides, aussi bien sur le versant pacifique que sur le pourtour du Golfe du Mexique, où l'élevage bovin a constitué le moteur économique et le support institutionnel de l'appropriation des ressources dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre de la colonisation récente du tropique humide (1950-1980), l'efficacité économique et socio-politique des baux à cheptel et leur généralisation a été étroitement associée au contrôle exercé par les éleveurs, à la fois sur le dispositif d'allocation des terres aux nouveaux arrivants et sur celui des ressources financières, durant une période de disponibilité maximale de ces deux facteurs.

Par la généralisation de ces baux à cheptel, le rapport au foncier devient un élément secondaire de la négociation en même temps que s'affaiblit la position de son détenteur, tandis que la maîtrise du capital assoit l'hégémonie du propriétaire du cheptel et en fait le centre de décision du système d'élevage mis en place. Ce nouveau « tenancier », éventuellement dépourvu de toute propriété foncière, mais capable de fournir la quasi-totalité du capital (fixe, circulant, social...) nécessaire au fonctionnement du système de production, prend la place du grand propriétaire d'antan dans les rapports sociaux et de pouvoirs au niveau local et régional. Il convient alors de se demander si cette inversion du rapport social au détriment du détenteur du foncier ne conduit pas à un retour à la constitution de grands domaines, non plus fonciers – comme le craignaient les opposants aux réformes de 1992 –, mais capitalistiques, dans le cadre desquels le véritable tenancier précaire (au sens de l'accès au capital et non à la terre) n'est autre que le petit propriétaire, bénéficiaire de la réforme agraire, mais contraint d'échanger ses ressources fourragères et sa force de travail contre le capital sur pied et l'accès aux marchés. Les baux à cheptel constituent dans ce contexte un rapport social inégalitaire, établi entre un tenancier détenteur du capital et un propriétaire qui en est largement dépourvu, et résultant en grande partie du monopole exercé sur la possession des facteurs de production clé du processus productif. Les transformations des filières agricoles associées au processus d'intégration économique renforcent d'ailleurs la dévalorisation du foncier au sein des ressources stratégiques de la production (intrants, moyens de transport, réseau de commercialisation). Après tant d'années de réforme agraire, la terre n'est plus, il s'en faut de beaucoup, le facteur privilégié dans la construction des monopoles et des rentes qui leur sont associées<sup>8</sup>.

On peut toutefois s'interroger sur le devenir de ce rapport social dans le contexte d'épuisement de la frontière interne qui établissait sa fonctionnalité. On peut en particulier faire l'hypothèse que la crise actuelle de l'élevage tropical est au moins autant la résultante de la dissolution des rentes associées à la frontière – faibles coûts relatifs du foncier et de la main-d'œuvre grâce aux projets de

---

8 Une telle évolution n'est pas réservée au secteur de l'élevage, mais peut être généralisée à l'ensemble des productions exigeant une forte mobilisation de capital fixe, circulant et relationnel dans un contexte d'intégration aux marchés internationaux.

colonisation, faible coût du capital circulant injecté par l'État et les institutions financières internationales, rentes de fertilité – que du processus d'intégration économique au marché nord-américain. Le système socio-économique qui fait du métayage d'élevage la clé de l'organisation productive, touche ici ses limites et alimente ses propres contradictions : la réduction des marges associée au repositionnement de l'élevage à l'herbe du tropique humide dans la filière viande pousse les éleveurs à concéder aux propriétaires de pâturages des conditions qui favorisent leur autonomisation productive et risquent de les couper à terme de l'accès à leurs sources de fourrage. Ce rapport social caractéristique de la frontière interne serait ainsi condamné à disparaître avec l'épuisement de cette frontière.

Mais cette crise s'accompagne, de façon apparemment paradoxale, du renouvellement des formes du métayage d'élevage et non de leur disparition. Car le phénomène migratoire, qui renforce les processus d'accumulation différentielle au sein de la société paysanne, risque fort de prolonger la fonctionnalité du métayage, en contribuant à la formation, à la fois de patrimoines-cheptel qui ont besoin d'une base fourragère, et de patrimoines fonciers sur lesquels l'acquisition de bétail sera la forme privilégiée d'accumulation. Les intérêts des éleveurs et des pères de migrants se rencontrent ainsi autour de la reproduction de l'institution, sous une forme renouvelée et parfois intrafamiliale.

---

AgroParisTech  
UFR Agriculture comparée et développement agricole  
16, rue Claude-Bernard, 75005, Paris  
hubert.cochet@agroparistech.fr

---

IRD  
unité de recherche « Dynamiques socio-  
environnementales et gouvernance des ressources »  
leonard@supagro.inra.fr

---

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
UMR PRODIG  
btallet@univ-paris1.fr

## Bibliographie

- Aguilar Robledo M., 1992. Los avatares de un proyecto regional : el caso de Pujal-Coy, *Problemas del Desarrollo*, XXIII : 66-95.
- Barragan E., Linck T., 1994. Los rincones rancheros de Mexico. Cartografía de sociedades relegadas, in E. Barragan *et al.* (coords) *Rancheros y sociedades rancheras*, Mexico, CEMCA – El Colegio de Michoacan – ORSTOM, 57-80.
- Brading D.A., 1988. *Haciendas y ranchos del Bajío ; Leon 1700-1860*. ed Grijalbo, SA (1re édition en anglais : Cambridge University, 1978).
- Binswanger H., Rosenzweig M., 1984, Contractual Arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets : A Critical Review, in : Binswanger, H. et M. Rosenzweig (éd.), *Contractual*

- Arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets in Asia*, New Haven, Yale University Press, 1-40.
- Cochet H., 1993. *Des barbelés dans la Sierra, Origines et transformations d'un système agraire au Mexique*. Paris : ORSTOM Editions, coll. A travers champs
- Colin J.-Ph., 2000. Le métayage au Mexique (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle), *Histoire & Sociétés Rurales* n° 14, 1<sup>er</sup> semestre 2000, 55-89.
- Colin J.-Ph., 2003. *Figures du métayage, Etude comparée de contrats agraires (Mexique)*, Paris, IRD Editions, coll. A travers champs.
- Colin X., 1999. *Histoire de la colonisation agro-pastorale des versants orientaux de la Sierra de los Tuxtlas, Veracruz (Mexique)*, Mémoire de DEA « Géographie et pratiques du développement », Paris, Université Paris-X – INAP-G, multigr.
- Colin de Verdière K., Karcher I., 2005. *Analyse-diagnostic des systèmes agraires du bassin laitier de Playa Vicente et Isla, Sud du Veracruz, Mexique*, in IRD/CIESAS, 2005, *Historias de hombres y tierras en el Sotavento veracruzano* (vol 2) CD, p. 238-306.
- Delalande L., Mathieu-Colas L., 2005. *Analyse-diagnostic d'une petite région agricole de la Costa Chica, Guerrero, Mexique*. Mémoire DAA, Agriculture Comparée et Développement Agricole, Paris, INAPG.
- Domenge J., 2005. *Origines et transformations d'un système d'élevage de bovins d'emboche dans la région tropicale humide du sud Veracruz (Mexique)*. Mémoire de DEA INAPG – Université de Paris X.
- Feder E., 1982. Vacas flacas, ganaderos gordos. Las ramificaciones internacionales de la industria del ganado en México, in *El desarrollo agroindustrial y la ganadería en México*, México, D. F., SARH : 242-361.
- Fernández L., M. Tarrío, 1988. Ganadería y crisis alimentaría, *Revista Mexicana de Sociología*, vol. L (1) : 51-96.
- Gledhill J., 1991. *Casi Nada : A Study of Agrarian Reform in the Homeland of Cardenismo*, Austin, University of Texas Press.
- Hoffmann O., Almeida E., 1995. Mercado de tierras en la región de Martínez de la Torre, Veracruz, in *Mercado de tierras en México*, Rome, FAO – UAM-Xochimilco, 23-66.
- INEGI-INHA, 1986 : Estadísticas históricas de Mexico, t I et II, Mexico
- Léonard E., 1995. *De vaches et d'hirondelles. Grands éleveurs et paysans saisonniers au Mexique*, Paris, ORSTOM, coll. A travers champs.
- Léonard E., 2009. Los empresarios de la frontera agraria y la construcción de los territorios de la ganadería. La colonización y la ganaderización del Istmo central, 1950-1980, in E. Velázquez, E. Léonard, O. Hoffmann & M.-F. Prévôt-Schapira, (coords), 2009 *El Istmo Mexicano. Una región inasequible. Estado, poderes locales y dinámicas espaciales (siglos XVI-XXI)*, México, CIESAS-IRD : 497-569.
- Léonard É., Quesnel A., del Rey A., 2005. De la comunidad territorial al archipiélago familiar. Movilidad, contractualización de las relaciones familiares y desarrollo local en el sur del estado de Veracruz, *Estudios Sociológicos*, 64, 557-589.
- Morett J., 1992. *Alternativas de modernización del ejido*, México, Ed. Diana.
- Morin C., 1979. Michoacán en la Nueva España del siglo XVIII, *crecimiento y desigualdad en una economía colonial*, Mexico, Tierra Firme, Fondo de Cultura Economica.
- Mummert G., 1987. The Transformation of the Forms of Social Organization in a Mexican Ejido (1924-1981), *International Social Science Journal*, 39(4), 523-541.
- Reig N., 1982. El sistema ganadero-industrial : su estructura y desarrollo, 1960-1980, in *El desarrollo agroindustrial y la ganadería en México*, México, D. F. SARH, 20-239.

- Revel-Mouroz J., 1971. *Aménagement et colonisation du Tropic Humide*, Paris, Travaux et Mémoires de l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine.
- Szekely M., Restrepo I., 1988. *Frontera agrícola y colonización*, México, Centro de Ecodesarrollo.
- Tallet B., 2009. Un siglo de expansión de la ganadería en el municipio de Paya Vicente, in M.T. Rodriguez y B. Tallet (ed.), *Historias de hombres y tierras. Una lectura sobre la conformación territorial del municipio de Playa Vicente*, Veracruz, Mexico, CIESAS-IRD, 123-170
- Tallet B., Palma R., 2007. ¿Hacia un nuevo ordenamiento del espacio rural en el Sotavento veracruzano ? pp. 350-369, in M. Estrada et P. Labazée (coords.), *Globalización y localidad : espacios, actores, moviidades e identidades*. México, IRD-CIESAS, 640 p.
- Toledo A., 1984. *Como destruir el paraíso*, México Ed. Océano – Centro de Ecodesarrollo.
- Tortolejo Villaseñor A., 1997. Contrats, innovation agricole et évolution du paysage agraire au Mexique (1890-1914), in *Exploiter la terre Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours*, Actes du colloque de Caen (10 au 10 septembre 1997), Bibliothèque d'histoire rurale 7, 277-292.
- Villafuerte D., García M.C., Meza S., 1997. *La cuestión ganadera y la deforestación. Viejos y nuevos problemas en el trópico y Chiapas*, Tuxtla Gutiérrez, Chis., Universidad de Ciencias y Artes del Estado de Chiapas-Gobierno del Estado de Chiapas.

# Planification territoriale et accès aux ressources naturelles. Retour sur la démarche participative des opérations de sécurisation foncière dans le Nord Cameroun

*Territorial planning and access to natural resources. Review of the participatory approach to land security measures in Cameroon*

**Ch. Raimond**

UMR 8586 PRODIG, France

**C. Breton**

UMR 8586 PRODIG, France

**A. Abouya**

MEADEN, Cameroun

**A. Moussa**

Géographe, MEADEN, Cameroun

## Résumé

La Région du Nord Cameroun est une zone d'accueil de populations migrantes, qui connaît depuis bientôt vingt ans une accélération de la croissance démographique et de la compétition entre usagers pour l'accès aux ressources naturelles. Cette situation met en évidence l'émergence de la question foncière, qui n'a été véritablement intégrée dans les projets de développement qu'à partir des années quatre-vingt-dix. En adoptant les approches participatives et de gestion des terroirs, les projets innovent et mettent en place des accords et des structures chargées de trouver des solutions aux conflits liés à l'accès aux ressources. Mais quelle est la pérennité de ces dispositifs ? L'analyse des modalités de la participation mise en œuvre dans le cadre de plusieurs projets qui sont intervenus dans la Commune de Touroua permet d'identifier les processus de co-construction de règles et de s'interroger sur les solutions institutionnelles envisagées pour la sécurisation foncière dans le Nord Cameroun.

## Abstract

*North Cameroon region is an area which receives migrant populations and which for nearly 20 years has experienced accelerated population growth and competition between the different users for access to natural resources. This situation brings into relief the emergence of the land rights question. That issue was not properly integrated into development projects until the 1990s. The projects are now innovating by adopting participatory approaches and rural community management measures. They arrange agreements and set up structures with the brief to find solutions to conflicts related to access to resources. But how long will these measures remain effective ? Analysis of the ways in which participation was organized concerning several projects conducted in the municipality of Touroua*

*indicates the processes of joint elaboration of regulations. The results prompt reflection on the institutional solutions envisaged for ensuring land rights security in North Cameroon.*

**Mots clés** Foncier, projet de développement, innovation institutionnelle, participation, Nord-Cameroun.

**Key words** *Land rights, development project, institutional innovation, participation, Northern Cameroon.*

## Introduction

L'importance de l'élevage dans le Nord Cameroun n'est plus à démontrer. Les parcours de transhumance et les zones de pâturage sont anciens et bien connus des éleveurs transhumants sans qu'il n'ait été besoin de les formaliser pendant longtemps (Labonne *et al.*, 2003). Mais depuis les années 1990, la pression sur les ressources naturelles se fait de plus en plus forte. L'extension des superficies cultivées suit la croissance démographique, mais aussi l'investissement de plus en plus élevé des notables et des fonctionnaires dans l'agriculture et l'élevage, alors même que les zones protégées (parcs nationaux, zones d'intérêt cynégétique) n'ont cessé de progresser pour atteindre aujourd'hui le taux de 45 % dans la Région du Nord. Aujourd'hui, l'élevage connaît une situation critique, révélée par l'ampleur des conflits. Des évolutions du système d'élevage existent, mais la conduite extensive reste la règle principale et perdure dans un contexte de forte densification anthropique (Letenneur *et al.*, 1995 ; Kossoumna, 2008). Face à cette situation et au fort potentiel conflictuel existant entre deux communautés aux intérêts contradictoires qui s'affrontent, l'administration a tenté différentes opérations de sécurisation foncière, dont les résultats restent encore très mitigés (Lavigne-Delville, 1998).

Des conventions ont été signées en concertation avec les usagers et les populations riveraines, mais les difficultés subsistent pour pérenniser les accords dans la durée et au-delà de celle du projet qui les a motivés (Seignobos *et al.*, 2003). Suite à la loi de décentralisation et la création des Communes en 2004, une réflexion a été engagée pour leur transférer la gestion des ressources naturelles dans le cadre de plans d'aménagement communaux, qui permettent notamment d'envisager l'élevage à une échelle plus large que le terroir. Mais les mairies auront-elles à la fois la volonté, les moyens et le pouvoir de faire appliquer ces plans d'aménagement et de mener les arbitrages nécessaires aux règlements des conflits ? Quels outils faut-il mettre en œuvre pour les aider à préserver un espace réservé aux parcours, dans une région où les densités de population humaine et animale ne sont globalement pas très élevées mais concentrées dans les mêmes espaces du fait de la politique environnementale nationale ?

L'objectif de cet article est d'analyser les expériences cumulées par les projets de développement pour identifier les innovations institutionnelles de la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et leur adéquation aux évolutions récentes des

systèmes d'élevage. Il s'agira donc de comprendre les ambiguïtés et limites des formes actuelles d'implication des populations locales dans les projets fonciers mis en œuvre, c'est-à-dire de décrypter les contenus de la participation de la « société civile » à la définition des codes locaux de gestion et d'usage de la terre et des ressources naturelles dans le cadre des organes locaux de concertation<sup>1</sup>.

Après avoir analysé les contraintes de l'accès aux ressources naturelles à l'échelle de la Région du Nord et mis en évidence des situations contrastées en fonction des pressions anthropiques, la discussion se basera sur la présentation de deux opérations de sécurisation foncière menées dans un secteur d'accueil de migrants (pâturage de Borongo, forêt de Douka) dans la Commune de Touroua. Ces expériences nous conduiront à identifier d'une part les processus de co-construction de règles mises en œuvre dans le cadre des démarches participatives ; et d'autre part, à s'interroger sur les solutions institutionnelles envisagées pour la sécurisation foncière dans le Nord Cameroun.

## 1 Les complexités de la question foncière dans le Nord Cameroun

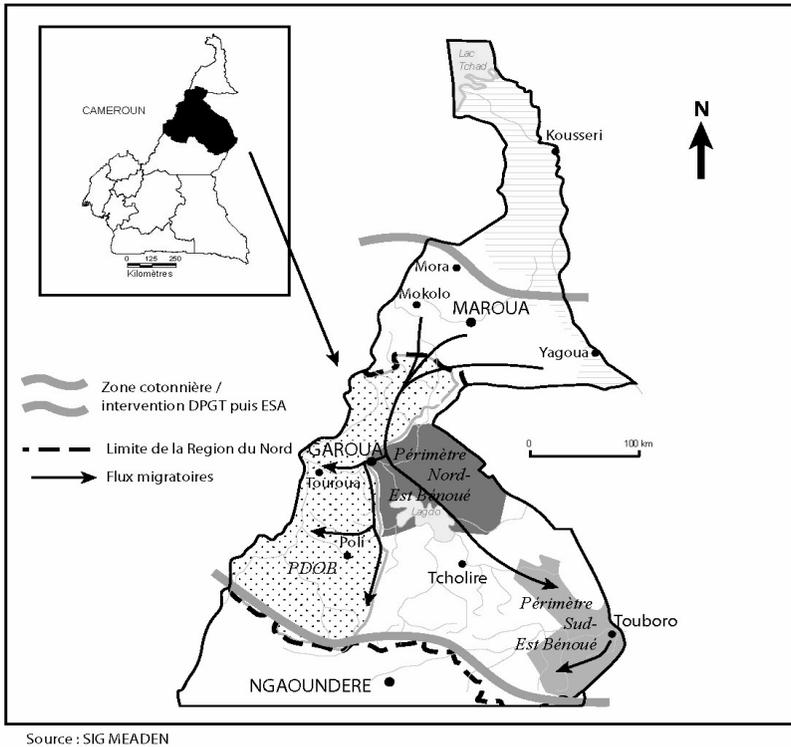
### 1.1 Les migrations

Dans la Région du Nord au Cameroun, caractérisée par de vastes plaines de savane soudanienne avec de très faibles densités de population avant l'arrivée des migrants, les premiers ayants droit à la terre sont les populations autochtones d'agriculteurs, Dowayo, Duupa, Dii, etc. Puis les populations Fulbe sédentaires, de tradition pastorale, ont acquis le pouvoir sur la terre par la conquête spatiale dans le cadre du Djihad au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Une organisation centralisée autour du Lamido fut instaurée, dont dépendent successivement les Lawan (ou Ardo, chefs de cantons) et les Djaoro (chefs de quartier ou de village) chargés de répartir les droits d'usages pour les différentes ressources du territoire dont ils ont la charge, et de collecter les impôts pour leur suzerain. Les accès à la terre, mais aussi aux pâturages pour les troupeaux sédentaires et transhumants, ainsi que les différentes activités de collecte, sont étroitement réglementés et arbitrés au sein de la chefferie. L'administration coloniale puis la République du Cameroun s'appuieront sur cette structure hiérarchisée, qui perdure aujourd'hui et continue de jouer un rôle politique majeur aux échelles locales et nationales.

Les vagues migratoires successives du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans ce cadre. Les migrants sont principalement des agriculteurs originaires de la Région de l'Extrême Nord qui fuient des terroirs saturés soumis à un climat sahélien de plus en plus contraignant, vers des régions encore peu habitées (moins de 5 hab/km<sup>2</sup>). Les conditions bioclimatiques y sont plus favorables pour l'agriculture, notamment pour la production cotonnière qui est la principale culture commerciale dans le

---

1 Recherche menée dans le cadre du programme « Mise en œuvre des projets fonciers et démarche participative : approche comparative Nord Cameroun/Ouest Burkina Faso »/ FSP 2007.



**Fig. 1** Localisation des zones d'intervention des projets dans la Région du Nord Cameroun

*Location of areas where projects operate in North Cameroon region*

Nord Cameroun. C'est pour combler ce différentiel démographique et productif entre les deux Régions que l'État a organisé à partir des années 1960, et à la suite de la politique initiée par la Colonie française, de vastes programmes d'installation au travers de plusieurs projets de développement. Ces programmes ont amorcé des flux migratoires spontanés, dont il est difficile aujourd'hui de connaître l'ampleur<sup>2</sup>. Les plus gros contingents de migrants viennent des monts Mandara (Mafa, Mofu) et du sud de la plaine du Diamaré – Masa, Tupuri, Mundang, Giziga – qui concentrent historiquement de fortes densités de population (localement plus de 200 hab/km<sup>2</sup> dans les monts Mandara). L'instabilité politique au Tchad pousse également un nombre d'agriculteurs de plus en plus grand à venir chercher de

2 Entre 90 000 et 130 000 personnes ont été déplacées dans le cadre du programme Nord Est Bénoué entre 1975 et 1993. Au cours de cette période, le taux de croissance est de 6 % pour l'ensemble de la région (832 165 personnes au recensement de 1987) et estimé à plus de 8 % jusqu'à aujourd'hui. Aucun suivi sérieux de la migration n'a été fait et, en l'absence des résultats du recensement de 2006, il est difficile de faire le point aujourd'hui sur les rapports démographiques entre autochtones et allochtones.

nouvelles terres à défricher dans les plaines fertiles et peu exploitées du Nord Cameroun.

Qu'elles soient organisées ou non, les installations suivent plus ou moins le même schéma : les migrants sont orientés soit par le projet soit par un représentant de la chefferie peule vers le lieu où pourront être construites les habitations et à partir duquel se déploieront les parcelles à défricher, sans que soient explicitement précisées ni la nature des droits concédés ni l'extension territoriale précise des défrichements autorisés. Les premiers migrants choisissent un représentant parmi eux, qui est nommé « *Djaoro* » et donc l'intermédiaire privilégié pour l'administration et auprès du Lamido. Le *Djaoro* fait office de chef de terre : il peut ainsi recevoir de nouveaux arrivants, les installer et régler les conflits sur le territoire qui lui a été désigné, mais qui reste sous le contrôle de la chefferie peule, musulmane. Les rites et pratiques animistes liées à la terre, propres à chaque ethnie, sont éventuellement effectués de manière confidentielle, par les autochtones Dii, Duupa, Dowayo ou en rapport avec leur région d'origine pour les migrants.

### **1.2 *Imbroglia des pratiques foncières pour l'accès à la terre***

La typologie des transactions foncières recensée dans le Nord Cameroun est similaire à celle décrite pour d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Colin *et al.*, 2009). Seul un droit d'usage est reconnu au premier défricheur, et les pratiques de prêts de plus ou moins longue durée, à titre onéreux ou non, se développent dans les zones de migration. Comme ailleurs, les dons ont tendance à disparaître et les ventes de terre commencent à se pratiquer. La saturation foncière a entraîné la multiplication et la complexification des pratiques foncières pour l'accès à la terre. Certaines zones d'accueil sont aujourd'hui surpeuplées et les premières tensions apparaissent entre populations autochtone et allochtone, en situation de déséquilibre numérique, et entre agriculteurs et éleveurs.

Parler de « propriétaires » au sens juridique du terme est incorrect car il existe peu d'agriculteurs qui aient fait immatriculer leurs terrains et qui en soient donc réellement propriétaires. La démarche auprès des services déconcentrés des Domaines est longue, onéreuse et souvent réservée aux élites qui parviennent ainsi à se constituer un véritable capital foncier. Pour les autres, l'ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 autorise la mise en valeur du Domaine national de l'État par l'exploitation agricole, la chasse, la cueillette et l'occupation humaine (l'habitat).

*Par le droit de hache*, les premiers migrants acquièrent un droit d'usage permanent, que les migrants de deuxième génération n'ont pas du fait de la saturation de l'espace disponible. Ils doivent alors emprunter auprès du *Djaoro* ou d'un premier migrant qui s'est constitué une réserve foncière importante lors de son arrivée. En général, les superficies prêtées sont de petites tailles (0,25 ha à 1,5 ha) pour une période d'un an à cinq ans ou plus, décidée en fonction du lien social qui unit les deux protagonistes. Dans les villages arrivés à saturation foncière, le prêt évolue vers une forme de location en échange de numéraire ou parfois, de paiement en nature. La location y est très facilement reconnue par les

migrants, alors que la tradition issue des chefferies Fulbe interdit officiellement toute transaction foncière monétarisée et a du mal à reconnaître cette pratique.

*Location* – Les agriculteurs qui doivent recourir à la location sont en majorité des migrants arrivés tardivement dans des villages où la répartition des terres était achevée depuis longtemps. Pour les urbains, c'est l'occasion de contribuer aux besoins alimentaires de la famille et d'assurer des revenus complémentaires grâce à la production par un proche de vivriers marchands (maïs, sorgho repiqué). Les prix de location sont déterminés sur la base du « carré » soit 0,25 ha, ou plus fréquemment sur celle du *boggol* (*fulfulde*) soit 0,50 ha et dépendent de la culture qui a été pratiquée l'année précédente. Bien que les prix des locations ne soient pas réglementés, ils ne varient guère et semblent être le fruit d'un consensus général. Par exemple, pour la région proche de Garoua :

– le *boggol* après coton ou maïs coûte de 8 000 à 10 000 FCFA pour une campagne ;

– et le *boggol* après arachide, mil, etc. va de 6 000 à 7 000 FCFA.

Les prix de location ont connu une hausse importante dans les années 1990 avec la saturation foncière des terroirs et le recul de la culture cotonnière, et donc des apports en intrants. Comme pour le prêt, la durée de location est généralement d'un à deux ans, rarement plus, la crainte étant que le locataire plante des arbres, ce qui revient à une forme d'appropriation de la terre. Il est rare qu'un contrat de location soit validé auprès d'une autorité. Ce cas n'est relevé que dans les zones d'intervention de quelques projets de développement et uniquement dans des cas de conflits potentiels, au sein de terroirs pluri-ethniques où les rapports de force sont compliqués entre migrants, et avec la chefferie peule.

*Ventes* – En donnant aux « collectivités coutumières qui occupent ou exploitent paisiblement des dépendances » la possibilité de continuer « à les exploiter et à les occuper », l'ordonnance de 1974 sur le régime foncier camerounais reconnaît indirectement la légitimité des chefferies traditionnelles sur les territoires qu'elles commandent. La terre ne peut être vendue, et ce, d'autant moins par des personnes qui n'en sont que les usagers. Ce principe est bien connu des autochtones comme des migrants, bien que les ventes se multiplient et se banalisent. Du fait de l'interdit du Lamido, et malgré une certaine tolérance de sa part, la vente est soumise à beaucoup d'arbitraires. Les Djaoro n'assument pas complètement le rôle qu'ils jouent lors de ces transactions, surtout lorsqu'ils sont migrants et qu'ils la pratiquent à l'insu de la chefferie peule. Ils justifient souvent leur rôle comme la garantie que l'acheteur ne sera pas spolié ultérieurement, mais c'est surtout l'occasion pour eux d'asseoir leur autorité et de tirer parti de la manne foncière. Ils ne sont cependant pas toujours impliqués : lors d'un départ définitif du village, le cultivateur préfère souvent vendre sa terre en secret, plutôt que de la rendre gratuitement au Djaoro qui sera chargé de la redistribuer, comme c'est la règle habituellement.

La non-reconnaissance explicite des ventes laisse la possibilité à chacun de s'affranchir un peu de l'autorité traditionnelle. Mais les risques sont grands que la parcelle soit récupérée par la chefferie en cas de découverte de la transaction. Aussi,

une grande méfiance concerne le caractère définitif de l'acte de vente. Il serait donc peut-être plus approprié de considérer la « vente » comme une location de longue durée ou d'une rétrocession monnayée de la terre à la famille restée au village.

*Insécurité foncière* – L'insécurité touche plus particulièrement les migrants récemment arrivés dans un terroir saturé ainsi que les migrants de deuxième génération, c'est-à-dire les enfants de migrants que l'héritage ne suffit pas à faire vivre. Ainsi chaque année durant la saison sèche, ces agriculteurs engagent d'après négociations en vue de la campagne agricole à venir. Ce sont de véritables « marchés de la terre » (Hamadou, Seignobos, 2002) qui se déroulent dans les villages de la Région du Nord. Les parcelles ayant dégagé de bons rendements provoquent souvent les convoitises des cultivateurs auprès des loueurs pour l'année suivante, qui en profitent pour spéculer à la hausse, voire même louer une parcelle à plusieurs personnes à la fois. Par ailleurs, même si l'intensification de l'agriculture ne dépend pas que de la sécurisation foncière (Seignobos *et al.*, *op. cit.*), les locataires qui cultivent des parcelles différentes chaque année peuvent difficilement concevoir d'investir dans la durée. Leur précarité va à l'inverse être intégrée dans la stratégie d'intensification des propriétaires à leurs dépens, lorsqu'ils recherchent spécifiquement des locataires qui cultivent du coton ou du maïs, dans l'espoir de récupérer l'année suivante une parcelle fertilisée par les intrants.

### 1.3 L'omniprésence de la chefferie

Dans tous les cas, le Lamido reste le principal arbitre des négociations sur les terres et s'arroge le droit de reconnaître, ou non, les accords passés localement. En cas de départ ou de décès d'un migrant, et en l'absence de toute règle définie par les projets qui les ont installés, c'est aussi lui qui récupère les terres. Les pratiques en termes de foncier évoluent cependant avec la densification de la population, et en fonction de la personnalité du Lamido. Aujourd'hui dans le périmètre du vieux front pionnier, il est de plus en plus mal vécu par la population que les autorités traditionnelles s'accaparent la terre au nom du principe de primauté. C'est pourquoi, même dans le Lamidat de Tchéboà où le pouvoir coutumier exercé sur les populations est encore très fort, les enfants de migrants peuvent désormais bénéficier des terres de leurs parents à leur décès<sup>3</sup>. D'un autre côté, la désignation de Djaoro parmi les migrants, même s'il réfère à un Lawan et un Lamido Fulbe, favorise la constitution d'un capital foncier et d'une véritable rente foncière qui sont aussi le moyen d'affirmer un nouveau pouvoir.

---

3 « Avant, il y a 15 ans, quand quelqu'un mourait, c'est le chef du village qui prenait en collaboration avec le chef de canton, c'est-à-dire le Lamido. il avait décidé qu'à la mort d'une personne il devait récupérer la terre et que c'était le djaoro qui devait s'en charger. Quand le Lamido récupérait, il oubliait même, alors ça devenait au Djaoro Pierre qui récupérait [...] Aujourd'hui, les temps ont changé, quand quelqu'un meurt, ce sont les enfants qui héritent ou les frères. On ne reprend pas » (M.I., agriculteur, Laïnde Massa).

Même si l'emprise du Lamido sur la gestion de la terre est obligée de s'assouplir, la chefferie traditionnelle apparaît encore comme la seule instance capable de réguler les conflits à l'échelle de son territoire. Les cas de litiges entre parcelles, entre autochtones et migrants, ou entre agriculteurs et éleveurs, qui ne trouvent pas solution au niveau du Djaoro ou du Lawan lui sont soumis et peuvent être résolus. Elle a donc toujours un rôle central dans le contrôle foncier, et a pour cette raison été systématiquement intégrée par les projets de développement aux processus de sécurisation foncière.

## **2 Opérations de sécurisation foncière : retour sur deux expériences dans la Commune de Touroua**

Devant les difficultés d'accès aux parcelles cultivables pour les derniers arrivants et pour les plus jeunes générations qui cherchent à s'installer, la solution est souvent le départ vers de nouvelles terres à défricher. Ils font ainsi progresser un front pionnier agricole au cœur des zones protégées et dans des secteurs habituellement réservés aux pâturages. Le développement du secteur agricole, porté par la culture cotonnière et la Sodécoton<sup>4</sup>, entraîne par ailleurs des investissements dans le bétail qui est confié à des éleveurs transhumants, souvent des peuls Mbororo. Dans le même temps, et face à la multiplication incontrôlée des parcelles sur les aires de parcours qu'ils ont beaucoup de mal à préserver et à revendiquer, de nombreux éleveurs se sédentarisent. Ils défrichent eux aussi des parcelles et réduisent les rythmes de transhumance à des trajets plus courts. Les conséquences – densification des parcelles agricoles, réduction des parcours, augmentation des cheptels – convergent vers le même constat : l'insécurité foncière, tant pour les agriculteurs que pour les éleveurs, constitue une entrave majeure aux politiques de développement et de protection de l'environnement dans le Nord Cameroun.

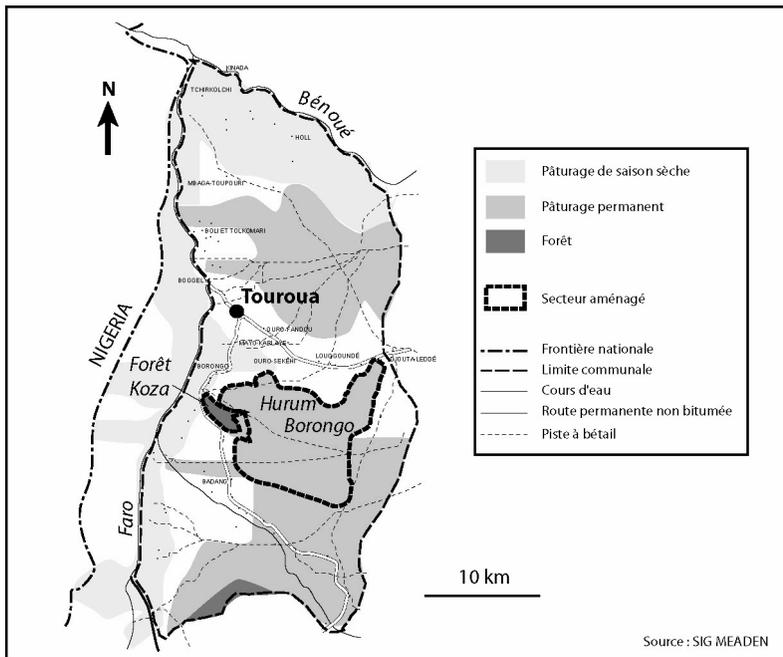
La question foncière s'est donc imposée d'elle-même dans la région et a été progressivement intégrée dans les projets de développement qui ont essayé de s'y atteler, et ont en partie échoué. Aujourd'hui, elle a été momentanément délaissée par les bailleurs de fonds parce qu'elle est complexe et que les projets n'ont pas trouvé de solution simple pour la résoudre. Des innovations ont pourtant été tentées, qui fournissent les bases de réflexion pour l'élaboration en cours des plates-formes de concertation chargées du règlement des conflits et de la gestion des ressources naturelles au niveau local, des communes et des Régions.

---

4 Sodécoton : Société de développement de la culture cotonnière, entreprise publique chargée de l'encadrement technique et commercial de cette culture.

## 2.1 Modalités de l'approche participative dans la commune de Touroua

Le lamidat de Touroua<sup>5</sup> a été choisi comme site pilote par plusieurs projets de développement dans le cadre d'opérations de sécurisation foncière. En effet, ce lamidat peul, situé à 120 km à l'ouest de Garoua et à proximité de la frontière nigériane, représente un pôle d'attraction important pour les migrants du fait de la disponibilité en terres cultivables et de la réputation d'ouverture de la chefferie traditionnelle. Les migrants sont donc assez enclins à s'y installer et les projets à y intervenir. Par ailleurs, de grandes zones de pâturage y sont encore bien préservées et exploitées par les troupeaux des notables de la commune, grands propriétaires de bœufs, et des éleveurs transhumants. Tous les acteurs liés au partage des ressources naturelles y sont présents, ce qui explique le nombre d'interventions réalisées par les projets dans ce secteur.



**Fig. 2** La forêt de Koza II et le pâturage de Borongo dans la commune de Touroua  
*Koza II Forest and Borongo pastureland in the Touroua municipality area*

Les premières opérations foncières ont débuté dans les années 1990. L'objectif de ces interventions est dans un premier temps de réduire les fortes tensions entre usagers et dans un second temps, d'obtenir une gestion concertée et durable des

<sup>5</sup> Le lamidat, le district et la commune (créée en 1994) se confondent sur une superficie de 1 070 km<sup>2</sup> avec une densité estimée à 25 habitants/km<sup>2</sup>.

ressources. La structure « projet » est le plus souvent considérée par les usagers comme un interlocuteur neutre et écouté. Elle a un rôle de médiateur, entre des attentes contradictoires, assure la circulation de l'information et favorise le rétablissement du dialogue en phase de démarrage (Tallet, 2003). La démarche participative adoptée dans le Nord Cameroun, peut se résumer de la façon suivante :

- repérage par les projets d'espaces stratégiques à préserver, souvent sources de conflits ;
- organisation des négociations pour définir et délimiter la ressource à sécuriser : information en assemblée villageoise puis désignation des représentants des groupes d'usagers selon une typologie en partie prédéfinie par le projet (agriculteurs, éleveurs, autorités traditionnelles) et constitution d'une commission *ad hoc* ;
- délimitation au GPS et matérialisation des limites (peinture et bornage) de la ressource par les agents du projet en présence des représentants désignés précédemment ;
- définition des règles de gestion par la commission *ad hoc* en présence de l'agent du projet (charte d'utilisation) et création des comités de gestion ;
- pérennisation des structures : officialisation, reconnaissance sociale et administrative.

La démarche implique donc plusieurs étapes, difficiles à obtenir, et sur lesquelles porteront les discussions :

- responsabilisation : fonctionnement régulier et autonome des structures mises en place (vrai pouvoir de décision, moyens financiers) pour faire respecter les règles d'usage des ressources naturelles collectivement acceptées ;
- légitimisation des structures : reconnaissance des comités de gestion et respect de leurs décisions par tous les usagers, ce qui implique l'étape suivante ;
- démocratisation des structures de gestion : le choix de représentants doit se faire par les différents acteurs et toutes les catégories d'acteurs doivent être représentées.

### 2.1.1 La sécurisation du *hurum* de Borongo

La zone de pâturage (*hurum*/fulfulde) de Borongo est située à 10 km de la ville de Touroua et s'étend sur 19 250 ha. Parmi les sept *lawanats*<sup>6</sup> riverains du *hurum*, le plus ancien est celui de Borongo, occupé par des Kanuri qui se sont sédentarisés au moment de la création du lamidat au début XIX<sup>e</sup> siècle. Cultivateurs, ils possèdent aussi de grands troupeaux. Les six autres sont plus récents et dirigés par des agriculteurs migrants qui possèdent eux aussi du cheptel bovin, ovin et caprin. Les éleveurs transhumants Mbororo mènent périodiquement leurs troupeaux du Nigeria en saison des pluies jusque dans le Faro, au sud de la

6 *Lawanat, fulfulde* : territoire sur lequel le *lawan* exerce son pouvoir ; un *lawan* est lui-même un chef de village ou de circonscription.

région, en saison sèche. Quelques familles sont sédentarisées avec leurs troupeaux près du village de Borongo.

La sécurisation du *hurum* a débuté en 1998, d'abord par le projet DPGT<sup>7</sup> puis par ESA<sup>8</sup>. Les Kanuri, les grands propriétaires de bœufs de la ville de Touroua et les éleveurs Mbororo sédentarisés avaient déjà réservé un premier *hurum* appelé Babbari Laddé. Avec l'arrivée massive des migrants qui défrichent et investissent dans l'élevage, la sédentarisation accrue des éleveurs qui s'installent au cœur du *hurum* et y cultivent, et l'augmentation des cheptels des notables urbains, la pression sur les ressources naturelles a fortement augmenté. Les grands propriétaires de bœufs ont donc pris l'initiative de réserver un deuxième *hurum*, plus vaste que le premier. Lorsque le projet DPGT est arrivé, il a été contacté par les autorités traditionnelles pour appuyer cette démarche.

Le processus de négociation des limites du *hurum* a été long et souvent agité : « Il arrivait lors de certaines réunions que certains se fâchent et partent. Les éleveurs comme les agriculteurs tiennent le même discours “je veux un peu plus”. » Les limites négociées ont été quatre fois transgressées. Malgré le soin apporté par le projet pour essayer de convoquer systématiquement des représentants des agriculteurs et des éleveurs lors de la matérialisation sur le terrain, force est de constater la difficile reconnaissance par les populations des limites négociées. Pour les projets, cette reconnaissance devrait passer par une officialisation administrative et traditionnelle. À Borongo, la validation officielle des dernières délimitations a eu lieu en 2007 par la Commission Consultative<sup>9</sup>. Une charte prévoyait la constitution d'un comité de gestion composé de deux à trois personnes par village riverain, dont les Djaoro afin de surveiller la zone de pâture et de faire respecter les règles d'accès et d'usages définies. Mais il n'a jamais existé.

### 2.1.2 La forêt agro-sylvo-pastorale de Koza II

Cette forêt (416 ha) est située à 20 km de Touroua et borde quatre villages. Koza II et Karehi Sitirki sont habités par des agriculteurs migrants chrétiens et animistes, en majorité Mafa, installés depuis 1998. À Lafiar, vivent des éleveurs Fulbe sédentarisés depuis vingt ans. Devenus agriculteurs, ils conservent encore des liens importants avec les éleveurs transhumants. Enfin, Laïnde Borongo est composé d'agriculteurs Dowayo qui ont migré du département du Faro depuis environ vingt-cinq ans.

7 Le projet DPGT, « Développement paysannal et gestion des terroirs », exécuté par la SODECOTON de 1994 à 2002, intègre un volet « Gestion de terroirs et des ressources naturelles ». Il est basé sur le concept phare de « gestion de terroirs ».

8 Le projet « Eau Sol Arbre » (ESA) remplace le projet DPGT en 2003 et poursuit le volet « Gestion de l'espace », exécuté par le bureau d'étude camerounais TerDeL.

9 Organisme légal chargé de régler les litiges agro-pastoraux au niveau du district.

L'idée de préserver cette forêt avait été évoquée par le père Thierry<sup>10</sup> dès 1998. Puis face à la destruction rapide des zones boisées, les autorités municipales ont jugé nécessaire d'intervenir. La forêt a donc été intégrée dans la conception du plan d'aménagement communal en 2006. Tout au long du processus de délimitation et de négociation des règles de gestion, le PDOB<sup>11</sup> a impliqué les autorités traditionnelles, particulièrement le Lawan de Koza II, et administratives, tout en essayant de répondre aux demandes des populations riveraines (lutte contre la mouche tsé-tsé, infrastructures, information, etc.). Une cinquantaine d'usagers, soigneusement sélectionnés sur demande du projet, a également participé. Puis les bornes ont été implantées par les populations, rémunérées par le projet.

La validation officielle a été faite par la commission consultative du district en présence des autorités traditionnelles et administratives de la commune et des populations pour favoriser la reconnaissance et l'intégration de cette forêt dans le plan d'aménagement de la commune en cours d'élaboration. Trois comités étaient initialement prévus dans la charte, mais dans les faits, le comité villageois de surveillance et le comité de gestion se confondent en un seul comité appelé comité de gestion chargé de surveiller la forêt. Quant au comité de suivi-évaluation censé assurer la liaison entre le niveau communal et le niveau local, son existence n'est envisagée que dans la charte.

### 3 Une appropriation difficile des dispositifs mis en place

Ces deux expériences montrent l'importance accordée par les projets à la participation des populations au processus de sécurisation des ressources naturelles. Les avancées sont réelles, mais la situation sur le terrain montre un dysfonctionnement des structures mises en place. Comment les populations s'approprient-elles un processus de négociation exogène et compliqué, remettant souvent en cause des stratégies personnelles ou de groupes peu compatibles avec un intérêt commun difficile à appréhender ?

#### 3.1 *Du choix de la représentation*

La première tâche des projets a été d'identifier les grandes catégories d'acteurs et les usages. À partir des deux grandes catégories qui s'opposent, agriculteurs et éleveurs, de nouveaux acteurs ont été intégrés progressivement.

10 Le prêtre Philippe Thierry travaillait pour le comité de développement diocésain. Il a aidé les populations de migrants à s'installer et a contribué au développement d'écoles et de dispensaires dans le lamidat de Touroua. C'est un personnage connu et respecté.

11 Le Programme de développement de l'ouest Bénoué (PDOB) voit le jour en 2003 dans le cadre de la politique de décentralisation et s'appuie sur les concepts de « développement local » et de « gouvernance locale ».

Après plusieurs années de négociation à Borongo, et après avoir associé l'ensemble des villages riverains du *hurum*, la typologie qui se dégage peut se résumer comme suit :

– les agro-éleveurs Kanuri : anciennement sédentarisés, ils sont restés de grands éleveurs et pratiquent également l'agriculture. Ils ne sont pas surreprésentés dans les comités, mais leur parole pèse plus que celle des autres car anciens dans la zone et faisant alliance avec le lamidat. Ils occupent les postes clé du comité de gestion (président et trésorier), le président étant un Alhadji, grand commerçant ;

– les agriculteurs migrants : installés depuis moins longtemps dans la zone, ils cultivent et possèdent également du bétail. Ils sont numériquement majoritaires dans les groupes de discussion car les principales ethnies de chaque village sont représentées. Ils ont des intérêts communs pour l'extension de l'espace agricole mais recouvrent toutefois une très grande disparité, à la fois au sein des sociétés (classe d'âge, richesse) et entre sociétés. Cette disparité n'est pas prise en compte dans la typologie et peut générer une non-reconnaissance des décisions par certains groupes (jeunes arrivants) ;

– les éleveurs semi-sédentarisés Mbororo installés à proximité du *hurum* depuis 50 ans pour certains : ils sont représentés par un proche du Lawan et permettent de faire le relais avec les éleveurs transhumants Mbororo. Le représentant est une personne connue des projets, qui prend part activement aux discussions, mais dont la parole unique pèse faiblement par rapport aux Kanuri et aux migrants.

L'analyse de cette typologie minimale, comportant les trois catégories incontournables – agro-éleveurs, agriculteurs, éleveurs – montre une grande disproportion des représentations et des pouvoirs. Les éleveurs transhumants Mbororo sont absents : bien que le projet espère les associer à travers les éleveurs semi-sédentarisés, les informations ne circulent pas. D'autre part, les grands notables commerçants de Touroua, pourtant à l'origine du processus de sécurisation, qui emploient des bergers pour mener leurs troupeaux, ne sont pas représentés. Leur autorité est difficilement contestable sur le terrain et leur association au processus de sécurisation de la zone de pâturage s'impose.

De même à Koza II, les types d'acteurs sollicités par les projets essaient de dépasser la stricte dualité agriculteurs/éleveurs ou sédentaires/migrants, mais sans opérer de réelles distinctions à l'intérieur de ces catégories, pourtant très divisées comme en témoignent les problèmes de direction du lawanat (Seignobos *et al.*, 2000). Parmi les catégories d'acteurs difficiles à mobiliser figurent également les transhumants, mais aussi les femmes qui sont de grandes utilisatrices des ressources de la forêt (prélèvement de bois de chauffe). Elles disposent théoriquement de représentantes pour répondre aux attentes « genre » des projets et bailleurs de fonds, mais sont en fait totalement absentes des discussions. Enfin, tous les cueilleurs sont absents des négociations pour les règles d'usage (médicaments, miel, etc.).

### **3.2 Comment désigne-t-on les représentants ?**

Cette étape est très faiblement documentée dans les rapports de projet, alors qu'elle est déterminante pour la suite des opérations. À Borongo comme à Koza II, la constitution des comités s'est faite soit lors d'une assemblée villageoise où il revient à la population de choisir les membres souvent présélectionnés par les Djaoro ; soit lors d'une réunion plus restreinte avec le projet durant laquelle les Djaoro désignent leurs émissaires. Les entretiens ont montré qu'une majorité des membres des comités était souvent soit les Djaoro eux-mêmes, soit leurs fils ou encore des personnes proches. Les autres personnes choisies sont pour la plupart reconnues socialement du fait de leurs qualités intrinsèques. L'instruction tient une place prédominante, notamment pour le choix du secrétaire du comité. Le courage et la disponibilité sont également placés en première position des qualités nécessaires. Aucune référence n'est donc faite ni à la légitimité du représentant des usagers, ni à son influence auprès d'eux. Sa fonction de communication (recueil des doléances, information des décisions prises) est difficile à évaluer car elle se fait de façon informelle.

La démocratisation des structures de gestion lors de leur mise en place est difficile, tout simplement parce qu'il y a peu de candidats et peu de leaders dans le monde paysan. La majorité des membres des comités cumulent plusieurs fonctions (GIC<sup>12</sup> coton, GIC des agriculteurs du village, GIC des éleveurs, comité de développement du village, etc.). D'un certain sens, les projets contribuent à concentrer le pouvoir de décision entre les mains d'un groupe restreint. Ces « courtiers en développement » (De Sardan *et al.*, 2000) ont acquis de réelles compétences et savent répondre rapidement et efficacement aux attentes des projets, sans qui les opérations de sécurisation foncière seraient beaucoup plus difficiles.

### **3.3 De la légitimité des représentants**

Dans le Nord-Cameroun, la reconnaissance sociale d'un individu passe par le statut qu'il occupe ou la fonction qu'il exerce. Ainsi, les Djaoro et leurs proches sont automatiquement considérés, par les populations et les projets, comme les plus aptes pour être membres des comités. Il en va de même pour les agents de la Sodécoton. La question n'est donc pas de savoir comment désigner la personne qui va transmettre le plus efficacement aux autres les solutions techniques ou les décisions prises par les projets. Il faudrait plutôt réussir à identifier les personnes les plus reconnues et respectées par leurs concitoyens. Celles qui seront les plus légitimes pour parler au nom de ceux qu'elles représentent, pour trouver des solutions acceptées par tous et qui ne seront pas forcément celles imaginées par le projet.

Grâce à leur formation, moyens financiers et à leur situation sociale (fonctionnaires, hauts cadres administratifs, commerçants, grands notables, etc.), les

---

12 Groupement d'intérêt commercial.

élites essaient d'asseoir leur influence en étant membres de nombreux organismes existants dans leur localité (comité de gestion, de développement, associations, etc.). Elles peuvent représenter une opportunité de relais entre les projets et les populations ciblées, au risque parfois de ne plus être reconnues par les populations comme leur porte-parole.

L'autorité traditionnelle représentée, en premier lieu, par le Lamido, puis par les Lawan et les Djaoro, reste l'acteur incontournable de la gestion de l'espace et des ressources naturelles. Les projets de développement n'interviennent pas sans son aval préalable et l'intègrent bon gré mal gré aux processus participatifs. Il s'agit soit d'obtenir simplement l'accord de l'autorité locale nécessaire au bon déroulement du projet et de les nommer « président d'honneur » du comité, soit d'intégrer réellement le chef à l'intervention menée par le projet. C'est ce qui s'est passé à Koza II où le PDOB s'est appuyé sur la vitalité du Lawan afin de faire avancer plus rapidement la sécurisation de la forêt. Cependant, impliquer la chefferie dans le processus de discussion ne signifie pas non plus qu'elle ira systématiquement dans le sens de l'intervention, contrecarrant parfois les intérêts du projet.

#### **4 Innovations institutionnelles de la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles**

Pour les projets de développement, la pérennisation des accords négociés localement passe non seulement par l'implication des populations, mais aussi par une officialisation auprès de l'administration, seule garante de la légitimité. Le DPGT déjà, en l'absence de dispositif fonctionnel, avait mis en place une commission paritaire pour associer une reconnaissance à la fois sociale (usagers, autorités traditionnelles) et administrative. Cette commission a fonctionné quelques années et a eu pour conséquence d'activer la commission consultative prévue par la loi. Ce glissement de la sphère informelle vers la sphère légale est en soi une réussite que les projets suivants sont venus appuyer.

En plaçant les collectivités locales au cœur de son intervention, particulièrement la commune considérée comme une « assise territoriale de base » dans laquelle est mis en œuvre un plan d'aménagement communal, le Programme de développement de l'Ouest Bénoué (PDOB) a réellement engagé une gestion institutionnelle des ressources naturelles. Des commissions techniques d'aménagement sont créées et composées de « personnes impliquées dans toutes les questions de gestion de terroir ». Elles participent entre autre à valider la cartographie d'occupation du sol établie par le PDOB sur la base d'un diagnostic local et à cibler des zones prioritaires d'intervention pour la sécurisation de ressources naturelles. Les actions de sécurisation concertées sont ensuite menées au sein des villages sélectionnés, selon une approche *top-down*. La même démarche est reprise par le nouveau Programme national de développement participatif (PNDP).

Si les écueils de la démarche participative, relevés ci-dessus, sont difficilement évités, la création des mairies en 2004 dans le cadre de la loi de Décentralisation permet de renouveler la planification territoriale et de proposer des orientations pour une politique d'aménagement à l'échelle régionale. Tout l'enjeu réside dans le financement des mairies, dont les dotations très faibles suffisent à peine à rémunérer les personnels et leur fonctionnement, et qui auront bien des difficultés à faire appliquer les plans d'aménagement communaux. Elles sont donc contraintes à chercher d'autres sources de financement. C'est tout naturellement qu'elles se tournent vers les activités les plus lucratives sur leur territoire : les marchés et l'élevage. En ajoutant de nouvelles taxes dont elles dépendent étroitement, et en étant hautement impliquées dans les rapports de force politique entre les populations, la chefferie et l'État, les mairies se présentent aujourd'hui comme un nouvel acteur pour la gestion des ressources naturelles, dont on ne sait pas encore très bien s'il va encore complexifier les situations conflictuelles ou au contraire contribuer à les réguler. L'appui financier et technique de l'État, et ponctuellement des bailleurs de fonds, s'avère plus que jamais indispensable pour aider les actions ponctuelles à aboutir et à les coordonner au sein d'une politique plus large d'aménagement régional effective et financièrement pourvue.

## Conclusion

Les actions entreprises dans le domaine du foncier dans le Nord Cameroun ont porté essentiellement sur la gestion de l'espace. S'intéressant aux règles d'accès aux ressources naturelles et à leurs usages, sur lesquels portent la majorité des conflits observés dans la région, les projets ont travaillé sur le partage de l'espace et la négociation de règles d'accès, plutôt que sur le partage foncier. Tout en contournant la question foncière, ils abordent la question fondamentale de la réallocation des terres en fonction de nouveaux usages dans le cadre de la densification de la population et des cheptels. Mais jusqu'à présent, aucun projet de développement n'a osé aborder de front la question de la formalisation de contrats de jouissance de la terre, et la renégociation de droits d'usage concédés aux individus au moment de leur installation. Cette démarche reviendrait à remettre en cause le rôle de la chefferie en matière de gestion foncière, ce qui est difficilement possible dans le contexte actuel.

Les volets « gestion foncière » des projets s'étalent entre quatre et huit ans pour les plus longs. « Ce temps est souvent en désaccord avec les rythmes sociaux, non seulement des communautés rurales, mais des projets eux-mêmes » (Seignobos, 2002). En effet, il est très fréquent que les projets n'arrivent pas à atteindre l'ensemble des objectifs des interventions foncières prévus au départ. La sous-traitance des négociations de sécurisation foncière avec des opérateurs privés nationaux, imposée par les bailleurs de fonds dans le cadre de l'ajustement structurel, accentue ce problème en fixant des objectifs ambitieux dans un délai

très court et des financements limités. La fin du projet signe souvent la fin du comité. Rapidement formés, non encadrés, informels et bénévoles, ces comités sont très fragiles. Leurs membres manquent souvent des compétences nécessaires pour poursuivre les activités. En conséquence, les comités se révèlent très précaires et leur survie dépend alors de la présence d'une personnalité forte qui insuffle localement un réel dynamisme.

Un espoir d'accompagnement de ces processus de négociation et de consolidation des plates-formes de concertation sur le long terme, et en complément des projets de développement, est apporté par la confirmation récente de la compétence des communes en matière de délimitation et de gestion concertée des espaces et périmètres agropastoraux (décret 2010/0244/PM). L'expérience montre que la planification de la gestion des ressources naturelles par la commune permet de prendre en compte d'une part les mouvements des troupeaux, les parcours, et les secteurs agricoles en expansion à l'échelle régionale ; d'autre part les différents types d'usagers, dont les associations d'éleveurs et les « élites », plus difficilement représentés à l'échelle locale. Ce sont les va-et-vient entre l'échelle locale (terroir, ressource naturelle identifiée) et régionale qui permettent de faire remonter les informations sur les revendications territoriales des différents acteurs, mais aussi d'exprimer différentes visions contradictoires d'une politique de gestion de l'espace à plus long terme pour la commune. À ce titre, la démarche en cours dans les communes de Pitoa et de Lagdo (région du Nord), entreprise dans le cadre du volet « Gestion des ressources naturelles » rajouté tardivement au Projet national de développement participatif, mérite une attention particulière. Elle capitalise les acquis des projets précédents qui s'inspirent des principes de la planification territoriale ascendante (D'Aquino, 2002), non seulement par le biais d'une analyse des réalisations faites par le passé, mais aussi par celui des experts camerounais qui ont participé sur le terrain aux différentes démarches mises en œuvre.

Ces démarches de co-construction de nouvelles règles d'accès aux ressources naturelles sont à rapprocher des processus endogènes d'intégration territoriale agriculture-élevage en cours à l'échelle des territoires (Gautier *et al.*, 2005) mais récemment remis en cause par l'insécurité des personnes qui conditionne aujourd'hui le maintien de l'activité d'élevage à l'échelle de la région. Dans la commune de Touroua, la question foncière est devenue subsidiaire pour les populations. En 2007, la majorité des éleveurs transhumants, particulièrement touchés par les razzias des « coupeurs », ont migré vers le district de Béka ou le Nigeria, laissant les agriculteurs s'installer sur les parcours et les pistes de transhumance àprement négociés et délimités. Pour la Mairie les conséquences sont également lourdes, puisqu'une partie de son budget est assurée par les taxes imposées sur le bétail. Aujourd'hui, le retour des éleveurs repose la question de la place de l'élevage dans la région. Le besoin de sécurisation, au sens large, est donc crucial et urgent.

## Bibliographie

- Colin J.-P., Le Meur P.-Y., Léonard E. (éd.), 2009. *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*. Paris, Karthala (Hommes et Sociétés), 538 p.
- D'Aquino P., 2002. Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante. *Espace géographique*, p. 3-22.
- De Sardan J.P.-O., Bierschenk T., Chauveau J.-P., 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala, 328 p
- Gautier D., Ankogui-Mpko G.-F., Réounodji F., Aboubakar N., Seignobos C., 2005. Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale. *Espace géographique*, p. 223-236.
- Hamadou O., Seignobos C., 2002. *Éléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun*. SCAC, MinAgri, IRD, CIRAD. 41 p + cartes, Notes thématiques : 130 p, Annexes : 60 p.
- Kossoumna Liba'a N., 2008. *De la mobilité à la sédentarisation : gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo au Nord du Cameroun*. Thèse de Géographie, Université Montpellier III - Paul Valéry, 259 p.
- Labonne M., Magrong P., Oustalet P., 2003. « Le secteur de l'élevage au Cameroun et dans les provinces du grand Nord : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis ». In Jamin J.-Y., Seiny Boukar L., Floret C. (éd.) *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Actes du colloque, mai 2002. PRASAC, N'Djaména. CIRAD, Montpellier. Cd-rom.
- Lavigne-Delville P. (éd.), 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala, Coopération Française.
- Letenneur L., Tacher G., Douffissa, Nanko G., Lobry J.-C., 1995. *Étude du secteur d'élevage au Cameroun*. Cirad-EMVT, BDPA-Scetagri, 347 p. + annexes.
- Seignobos Ch., Bachirou S., Teyssier A., 2000, *Le Lamidat de Touroua (Nord Cameroun), Cadre d'un projet d'aménagement du territoire*, IRD, TerDeL, SODECOTON/DPCT, 181 p.
- Seignobos C., Teyssier A., Hamadou O., 2003. *Entre pratiques et textes, expériences de médiation foncière dans le Nord-Cameroun*. Land reform, bulletin de la FAO, p. 90-102.
- Tallet B., 2003. *L'émergence des questions foncières dans les projets de développement au Burkina Faso*, journée d'Étude IRAM, 13 p.

# Une négociation foncière introuvable ? L'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun

## *An unobtainable land ownership negotiation ? The example of Mayo-Rey in Northern Cameroon*

**C Seignobos**

IRD

**Résumé** Dans le lamidat peul le plus puissant du Nord Cameroun : Rey Bouba, a été inauguré après 1996 un marquage foncier sur les limites litigieuses, dans une zone de cohabitation entre migrants et autochtones. Après huit années de bornage, conduites par un Projet, puis par un bureau d'étude (Terdel), le pouvoir traditionnel arrête le processus et fait arracher les bornes des négociations en cours. Le pouvoir traditionnel affirme par là sa primauté sur la terre. L'administration centrale est absente du foncier et le gouvernement accepte un retrait de l'État, négocié à Rey sur la base d'intérêts électoraux bien compris. Société civile et ONG sont inexistantes. Quant à la tutelle « technique », la Sodecoton, société para-étatique accusée d'être au service des migrants, elle n'est pas jugée suffisamment neutre en 2005. Aussi les officines de Développement en charge du foncier se trouvent-elles sans recours face aux seuls pouvoirs traditionnels. Toute négociation de sécurisation foncière semble alors devenir impossible.

**Abstract** *In the most powerful Fula sultanate of North Cameroon, Rey Bouba, a boundary marking operation was inaugurated after 1996, on the disputed rural boundaries in a zone of coexistence between migrants and autochthonous communities. After eight years of boundary marking installation, led first by a Project, then a research unit (TERDEL) the traditional rulers stopped the process and ordered the markings under negotiation to be pulled out.*

*In this way the traditional rulers have asserted their primacy over the land. The central administration is absent on land ownership affairs and the government is accepting withdrawal of the State, negotiated at Rey on the basis of some well understood electoral issues. Civil Society and NGOs are nonexistent. On the "technical" supervision side, SODECOTON, a parastatal firm, accused of being at the service of migrants, was not considered neutral in 2005. The Development Agency in charge of land ownership therefore found itself helpless in the face of the traditional rulers alone. All negotiation concerning secure establishment of land ownership hence seems to have become impossible.*

**Mots-clés** Nord du Cameroun, chefferie peule, Rey Bouba, négociation foncière

**Key words** *North Cameroun, Mayo-Rey, land ownership, land security, boundary markings, migrants, traditional rulers.*

Le sud du lamidat de Rey Bouba, plus précisément la sous-préfecture de Touboro, est depuis le milieu des années 1980 un bassin d'immigration, sans doute le plus important du Cameroun. Les problèmes fonciers sont très vite apparus, dès le projet Sud-Est-Bénoué (SEB), qui encadrerait les premiers migrants.

À partir de 1997 des négociations foncières sont conduites par le biais du projet DPGT (Développement paysannal et gestion de terroirs) hébergé à la Sodecoton, puis d'un bureau d'étude, Terdel (Territoires et Développement local) né de l'externalisation de DPGT. Après sept ans de prestations sur les limites de terroirs villageois, le pouvoir traditionnel prend, en 2004, l'initiative d'arracher les bornes des transactions en cours. Si cette situation devait perdurer, elle pourrait enrayer un processus patiemment engagé, y compris dans d'autres lamidats peuls du Nord Cameroun. En 2006, les projets impliqués dans ce type d'intervention s'interrogent sur les modalités d'une relance des négociations quant à la « sécurisation foncière » dans la région de Touboro.

## 1 L'exception du lamidat de Rey

Fondé par les Peuls Yillaga au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le royaume de Rey a couvert la haute vallée de la Bénoué (figure 1). Dès le début, l'élément peul, très minoritaire, fait percevoir ce lamidat plus comme le prolongement d'une principauté dama, principale population autochtone, les Mbum de la région de Touboro continuant d'appeler le lamido de Rey « Mbay Dama », le chef des Dama.

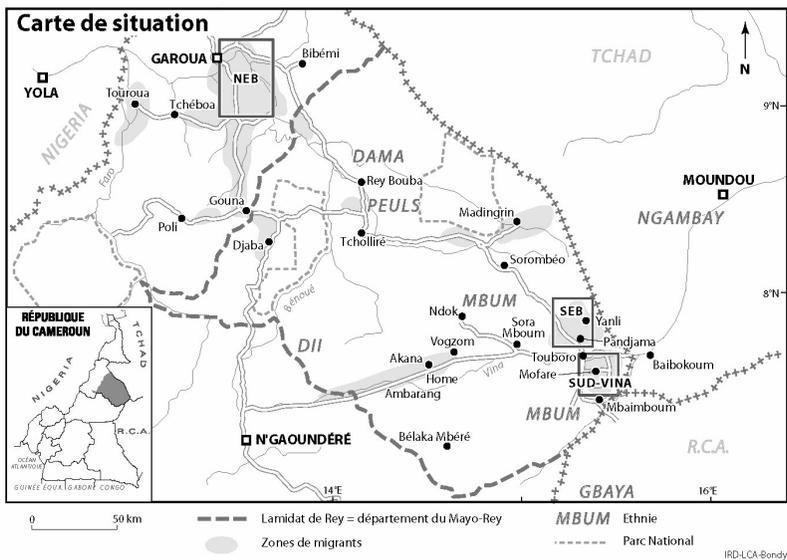


Fig. 1 Carte de localisation  
*Location map*

Rey marque très tôt son indépendance à l'égard de Yola, capitale de la province de l'Adamawa, appartenant elle-même à l'empire peul de Sokkoto. Yola conduisit plusieurs coalitions pour mettre au pas Rey, mais en vain. Rey se présentait, à la

fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le lamidat le plus puissant de l'Adamawa et ses relations avec Yola n'avaient plus rien de celles de vassal à suzerain.

Les Peuls s'accordent pour juger le pouvoir de Rey comme particulièrement dur. Ni les religieux et lettrés, ni les commerçants n'y étaient à l'honneur. Cet état guerrier se fondait sur l'exploitation de peuples asservis et dominés par une classe d'affranchis (*riimay'be*) mâtinée de Dama et de Mono. Les grands dignitaires ne composent pas une *faada* très structurée comme dans les autres lamidats. Il s'agit d'envoyés appelés à Rey *dogari* et investis de plus ou moins de pouvoirs. Cette « camarilla », dont on ne sait jamais si le lamido en est le maître ou le prisonnier, fut jugée comme responsable de « l'arriération » de Rey. À la différence des autres, le lamidat de Rey n'est pas subdivisé en pouvoirs relais ; les fiefs concédés aux grands *dogari* ont des contenus variables sans continuité géographique. Aussi les administrations successives n'ont-elles pas eu de prise pour morceler ce commandement et en faire des cantons. Mais surtout, elles n'ont pas réussi à s'imposer, comme si Rey exerçait sur leurs représentants une forme de fascination. Rey sait, en effet, éblouir par ses fêtes et ses parades, il couvre de présents ses hôtes pour mieux préserver l'opacité du fonctionnement de ses institutions.

En récompense de l'aide que Bouba Jama'a (1901-1945), troisième lamido de Rey, avait apporté à la colonne Brisset lors de la campagne de 1914-1916 qui visait à chasser les Allemands de Garoua, Rey se serait vu concéder un statut spécifique<sup>1</sup>. Promesse aurait été faite que, jusqu'à la mort de son lamido, Rey relèverait directement du Haut-commissaire de la République française, par l'intermédiaire du chef de circonscription de Garoua et qu'aucun poste administratif ne serait établi dans son commandement ; ce que rappelleraient les arrêtés du 5 juillet 1925 et du 24 décembre 1934. En 1936, une subdivision de Bouba-Ndjida est créée sans « chef-lieu comportant résidence fixe ». Le chef de subdivision de Garoua devait y pratiquer des tournées. On dénombre en tout et pour tout de 1918 à 1935 douze tournées administratives.

Le premier recensement nominatif sérieux date de 1937 et une cartographie conforme aux autres subdivisions ne fut achevée qu'en 1939. La seconde guerre mondiale entraînant une pénurie de cadres, la normalisation du lamidat en fut reportée.

La mort de Bouba Jama'a aurait dû délier l'administration française de ses « engagements », mais par crainte de froisser le nouveau lamido, Bouba Ahmadou (1945-1973), l'installation du poste de Tcholliré a été mis en sommeil, jusque dans les années 1950.

1 Ce sont les Baaba (appellation des lamibe de Rey) successifs qui ont imposé l'idée d'un accord particulier lors des premiers contacts avec les Français. Quelques administrateurs, dont M. Baudelaire, ont vainement cherché dans les archives un texte qui en référerait. La plupart ont bien voulu y croire. Cela excusait le peu d'emprise de l'administration sur cette partie du Cameroun et alimentait, pour les administrateurs de Garoua le fantasme d'un protectorat sur un royaume hors du temps.

À l'indépendance, en 1960, une sous-préfecture est créée à Tcholliré. Le président Ahamadou Ahidjo s'était toujours défié des grands féodaux, qui ne l'avaient guère soutenu. Il chercha à les affaiblir et à réduire leurs juridictions. Les sous-préfets reçurent des consignes pour confiner le Baaba entre ses deux résidences de Rey et de Tcholliré. Ahidjo toutefois n'osa pas démembrer Rey qui, par ailleurs lui servait de prison politique ; le lamidat demeura un vaste département, le « Mayo-Rey », d'une superficie supérieure à celle de la Belgique.

Lorsque Paul Biya prit le pouvoir en 1983-1984, le gouvernement afficha sa volonté de voir une administration directement au contact de la population, sans l'intermédiaire des chefs traditionnels. Rey évita néanmoins un découpage territorial. Après 1990, l'instauration du multipartisme redonna du pouvoir aux lamibe, gardiens des urnes, et celui de Rey fut singulièrement renforcé. De 1992 jusqu'à sa mort en 2004, le lamido Bouba Abdoulaye fut plus puissant que jamais sur ses terres<sup>2</sup>.

Au milieu des années 1980, il fut décidé de créer des périmètres d'immigration dans cet « état » fermé sans vouloir aucunement se préoccuper d'un tel encadrement politique ; sur le simple constat que la région était faiblement peuplée. L'idée constante qui accompagne tous les projets depuis la fin des années 1950 présente ces « féodalités » comme rapidement appelées à disparaître devant les impératifs économiques du développement.

Au moment même de la relance des chefferies traditionnelles par un gouvernement inquiet des conséquences du multipartisme (après 1990), on relève les sempiternelles assertions : « Le système des lamido, autorité traditionnelle, tend à perdre de son influence depuis l'avènement du processus de démocratisation au Cameroun » (Devèze et Madaule, 1992, p. 37). C'est sur ce constat erroné et, qui plus est à Rey, que vont s'échafauder toutes les perspectives concernant l'évolution du foncier. Or, nous ne sommes pas en présence de « pesanteurs sociales » selon la rhétorique des rapports sur le Développement, mais devant des structures vivaces en continuelles adaptations.

Bien sûr, face à elles, les ferments d'évolution fondamentaux : l'école et la route sont à l'œuvre, accélérées par ce qu'il est convenu d'appeler les pressions de la « société globale ».

L'école, grand facteur d'émancipation, a suivi les villages de migrants. Elle s'est parallèlement développée chez les autochtones mbum pour rétablir un équilibre, leur retard dans ce domaine étant criant. L'arrivée en 2005 du réseau de téléphonie mobile, refusé par le lamido Bouba Abdoulaye jusqu'à sa mort, ne peut que conforter une forme de libéralisation.

2 Le lamido pense – comme il nous l'affirmait en 1996 – qu'il est investi d'une mission, celle de garder intact l'héritage de Rey car « ni Yola, ni les Allemands, ni les Français, ni encore les présidents Ahidjo et Biya n'ont divisé mon royaume » et d'ajouter : « Rey a un devoir historique envers ses peuples, y compris au-delà de la frontière du Tchad. » Cette idéologie ne peut être que partagée par ses successeurs et l'appareil dynastique des dogari.

Mais, c'est la route qui, à Rey, cristallise tous les enjeux. Dès Bouba Jama'a, les Baaba de Rey ont compris que l'ouverture de routes apportait un changement majeur sur leurs terres. Ils y ont répondu en instaurant des postes de gardes de dogari à l'entrée de leur lamidat, qui contrôlaient les personnes et taxaient les marchandises. Les administrations successives ont bien voulu fermer les yeux sur ces pratiques. Ainsi les routes, instruments par excellence du contrôle étatique, étaient confisquées au profit de la « sécurité » de Rey. Ce fut patent lors de la campagne des élections législatives de 1992. Les routes ont également induit depuis 1990 le développement du marché frontalier de Mbaimboum au sud de Touboro, qui regarde à la fois vers le Tchad, la RCA et même le Congo Démocratique. Ce marché deviendra la « plaque tournante commerciale majeure entre le Nigeria et les pays de l'Afrique centrale, en particulier ceux de la zone franc » (Bennafla, 2002, p. 87). Ici le bras de fer entre dogari et grands commerçants est constant, car cette liberté économique, si elle va à l'encontre de l'idéologie de Rey, n'en alimente pas moins ses caisses.

Le tracé récent (2002) d'un pipeline venu du Tchad s'est accompagné d'une refonte du réseau routier avec un axe bitumé Ngaoundéré-Moundou via Touboro (2005). Les barrières de dogari de Gok, Yoko et Sora-Mboum ont été supprimées et Rey hésite à les remettre. Rey a toutefois compris que son avenir se jouait sur cet axe et qu'il devait y maintenir son autorité. Il teste une « taxe à l'installation » d'un million de Fcfa pour chaque nouveau village, ce qui a déjà fait rebrousser chemin à quelques familles de migrants (Yaouba, 2004, p. 3). Les migrants qui ont fui Rey dans le passé se sont établis dans les petits lamidats de Garoua : Bame, Lagdo, Gouna<sup>3</sup>..., réputés plus libéraux, mais aussi parce qu'ils permettent de s'agglutiner le long du grand axe bitumé sud-nord. Les migrants se sentent mieux protégés dans ce cadre national. Rey ne veut pas qu'il en soit de même avec « son » axe goudronné<sup>4</sup>. C'est là que les dogari vont frapper en avril 2004, en arrachant les bornes des limites de terroirs dans une grappe de villages fraîchement installés.

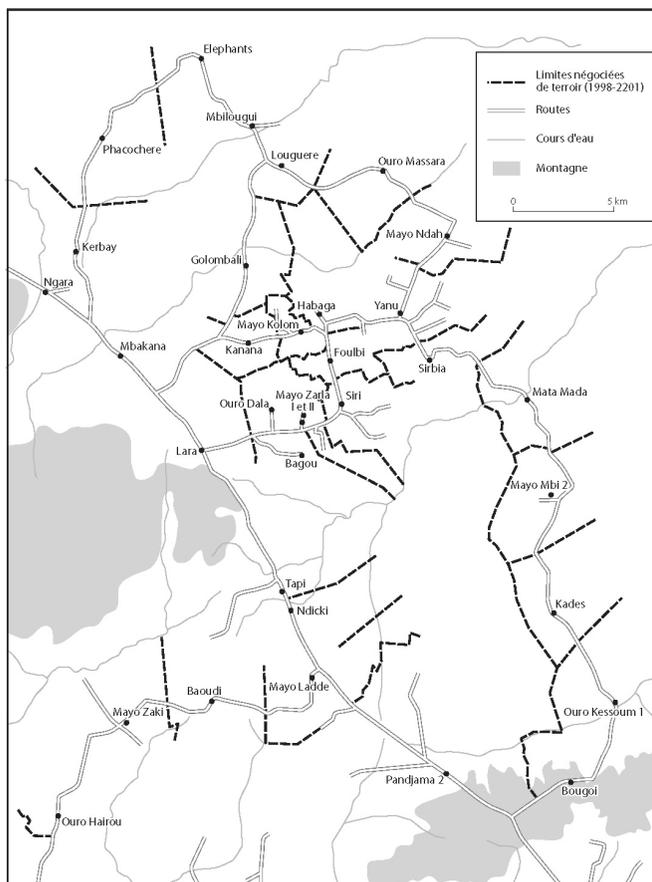
## 2 Les migrations encadrées du SEB et leurs prolongements

Le développement du Nord-Cameroun a une histoire qui s'énonce à travers une suite de projets qui suivent les paliers de la descente des migrants à partir des réservoirs du Mayo Danaï et des monts Mandara dans l'extrême Nord en direction de zones d'immigration de plus en plus méridionales. Au projet « Guider des années 1970 », à celui du Semnord (secteur de modernisation du Nord) a succédé

3 Après la révolte mahdiste de 1906, ces petits lamidats avaient été regroupés par l'administration allemande sous l'autorité de celui de Garoua, lui assurant ainsi un meilleur contrôle.

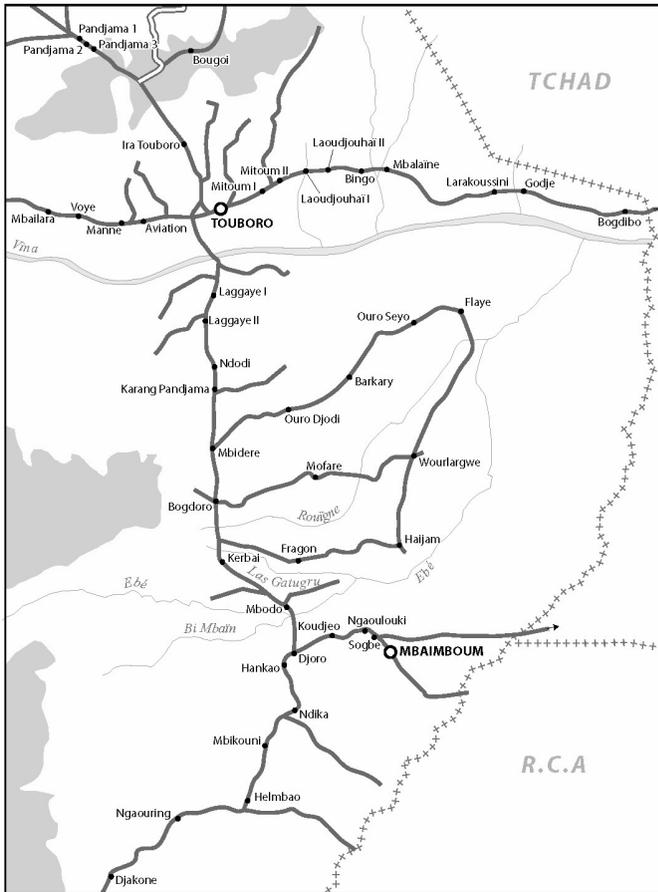
4 La Sodecoton assure, elle aussi, sa présence avec la construction de sa 9<sup>e</sup> usine d'égrenage à Homé (2006) au centre de l'axe.

dans la même décennie le projet NEB (Nord-Est-Bénoué) qui sera plus tard suivi de l'Ouest Bénoué, du SEB et, enfin, du Sud-Vina<sup>5</sup>.



**Fig. 2** Le SEB, région de Touboro  
*Seb, area of Touboro*

5 SEB I débute en 1979, mais s'attachera surtout aux infrastructures. SEB II (1983-1987) prolonge l'effort d'infrastructures et procède à l'installation des premiers migrants (1984-1985) qui viendront à la suite de neuf campagnes de recrutement dans l'extrême Nord, orchestrées par un « service migration » intégré dans la Direction du développement rural (DDR) de la Sodecoton. SEB III poursuivra cette politique si bien qu'en 1990, ce sont déjà 19 000 personnes qui ont été déplacées au Mayo-Rey.



**Fig. 3** Le sd-vian, région de Touboro  
*Sd-Vian, area of Touboro*

### **2.1 Le concept « d'espace vide » ou la méconnaissance optimale au service du développement**

On ne peut plus penser que la non-connaissance du passé des zones d'opération de projets ne soit que fortuite. Dans la cascade des divers projets mentionnés, il s'agit d'un demi-siècle d'une méconnaissance volontairement entretenue au nom d'une efficacité techniciste, refusant le moindre zest d'histoire, la moindre approche sociale ou culturelle, qui ne sauraient constituer que des entraves. L'espace est vide et cela se voit à travers les photos aériennes, les types de végétations, l'indigence des infrastructures...

Les zones peuvent être vides, mais juridiquement occupées ou encore occupées sans les marqueurs paysagers classiques d'une exploitation agricole lourde. Déjà

expérience avait été faite de ce pseudo-vide dans les lamidats plus au nord, à Tchéboa et à Touroua. On se trouve aujourd'hui devant des problèmes fonciers insolubles, des paiements de *zakkat* (redevance traditionnelle) aux lamibe, de mobilisation d'élites de type « jeunes Peuls », très anti-migrants. Ces mêmes mécanismes sont à l'œuvre aujourd'hui dans la région de Rey.

Dans le sud de Rey, l'agrosystème des autochtones présente un tout autre contrôle de l'espace que celui appliqué plus au nord. Les Dii et les Mbum ont, en effet, possédé, dans le passé, des terroirs très mobiles allant de zone défensive en zone défensive, généralement dans les montagnes, et ils donnent l'impression de n'avoir qu'effleurer le milieu. Ici l'agriculture était plus au service d'activités de type extractiviste, elle se montrait économe en efforts et, de façon contingente, « respectueuse de l'environnement ».

Nous ne donnerons ici qu'un exemple, celui de la culture des sorghos. Les principaux sorghos de type guineense sont à cycle long (200/250 jours). Ainsi le *saw ma nang* et le *nang son manay* des Mbum, semés en mai, sont récoltés en janvier. La deuxième année, les rejets des souches de sorgho sont complétés par des semis sur les endroits où l'on avait brûlé les tiges précédentes. Les rejets poussent avant les adventices, ne subissant plus leur concurrence ; ils se trouvent aussi être plus vigoureux pour aborder la petite période sèche de début de saison des pluies. La troisième année, les rejets ont une densité moindre que lors de la précédente et on complète la parcelle par des semis de mil pénicillaire et de sésame, cultures peu épuisantes pour les sols. Les Mbum pratiquaient de même avec les arachides.

Mais pour l'agronome, ce ne sont là qu'essarts bien incertains et parcelles « sales<sup>6</sup> ». De plus ces agrosystèmes s'accompagnaient de cultures « archaïques » : *Coleus*, *Polygala butyracea*, *Hyptis*... Les Mbum ne réutilisaient pas les jachères et ne dessouchaient pas leurs parcelles, ce qui suscitait une reprise instantanée de la végétation. Le paysage n'était pas construit et la préservation des *Daniellia oliveri*, présents avant défrichement, relève largement d'une sélection par défaut (Gariné *et al.*, 2003, p. 154), comme on peut l'observer autour de Touboro. Ils réintègrent rapidement des recrus à *Burkea africana*, *Azelia africana*, *Lannea spp.*... On a ainsi l'impression de traverser des zones peu occupées par l'homme, avec des faciès soudaniens classiques même s'ils n'en restent pas moins en équilibre avec les feux de chasse et ces passages furtifs de terroirs.

Les parcs « intentionnels » d'arbres sur les parcelles sont venus récemment, avec celui de *Parkia biglobosa* dans les villages fixés par l'administration coloniale le long des pistes. Il n'existe donc pas, comme chez les Dii, de « production délibérée de paysage culturel » (Gariné *et al.*, 2003, p. 156) et cette absence de marqueur

6 Un rapport anonyme, « Projet d'aménagement régional du Sud Est Bénoué », BDPA-CFDT, 1984, signale que « les sorghos de repousse » dans la région de Touboro couvrent 17 % des surfaces en sorghos. Leur production ne serait que de 300 kg/ha contre 1 000 kg/ha pour les sorghos semés sur précédent coton. Pourtant, dans les villages mbum en 1995, ces sorghos pouvaient encore dépasser 40 % des emblavures (Seignobos, 1996).

paysager devient aujourd'hui un véritable handicap dans les revendications foncières des Mbum.

L'intervention dans le Sud-Vina pour implanter des migrants s'est encore effectuée sans demande auprès de l'administration. Eut-elle été faite qu'elle serait restée sans réponse. Mais sans concertation non plus avec les pouvoirs traditionnels de Rey, ni même avec les communautés mbum locales. On comprend dès lors que la Sodécoton soit désignée par les Mbum comme « l'organisateur de l'agression » par les migrants. Lorsque la cellule d'installation de l'infrastructure Sodécoton a opéré boussole à la main dans ce pays « vide », elle s'est trouvée au creux d'un mayo face à une initiation mbum<sup>7</sup>, le pays n'était donc pas à ce point vide. Si l'on avait cartographié les zones de chasse (*kor*) appropriées par un clan et les biefs de pêche (*bi ndeka*), comme ceux de la Vina qui intègrent souvent l'affluent qui s'y jette, le pays serait apparu comme totalement occupé.

## **2.2 Un a priori majeur du développement : le passage à l'intensif**

Dans toutes les études de faisabilité de ces différents projets « nationaux », l'objectif vise à établir des migrants de l'Extrême-Nord touchés par les aléas climatiques et confrontés à des baisses de fertilité des sols et à des problèmes de saturation foncière. Pour ce qui concerne le SEB, la pluviométrie est satisfaisante (entre 1 100 et 1 300 mm) et le potentiel édaphique est jugé bon. Il faut rappeler que jusqu'au début des années 1980, l'avalisation des projets de développement, pour l'essentiel agronomiques, est confiée aux pédologues par le biais d'une carte d'aptitude des sols plus ou moins commentée.

Il convient donc de rechercher de nouvelles terres pour le surcroît de ces populations qui « se trouvent en position d'autosubsistance précaire et ne participent guère à l'économie du pays » (Proffit, 1981). La finalité de ces projets est sans cesse réitérée ; pour le SEB, il s'agit encore de « favoriser le développement d'une économie agricole basée sur une agriculture paysannale intensive » (Proffit, 1986). De là naîtra un double malentendu. Les communautés villageoises doivent passer à l'intensif, c'est la logique du système car il convient d'obtenir une assiette de terroir suffisamment stable pour y appliquer les standards agronomiques des états du Nord, toujours construits sur le mode de transferts. Ces communautés de migrants ne le feront jamais car c'est l'extensif qui rapporte et l'espace n'est, pas encore, pour elles mesuré. L'intensif sur les zones de départ, des monts Mandara en particulier, a toujours été subi et ne les a fait que survivre.

Ainsi, dès leur installation, les villages de migrants implantés à des espacements de 5 km, vont se trouver à l'étroit. Depuis le NEB en 1970 cette faible distance se trouve dupliquée de manière aggravée. En 1991, la zone originelle d'implantation du SEB, celle dite de Ngay Lara « est couverte », cela va correspondre à l'ouverture, au sud de Touboro, de la zone « Sud-Vina ». Sa délimitation, la dernière en date, a été réalisée en 1994 par le chef de zone de la Sodécoton

---

7 Chez les Mbum, comme chez les Dii, l'initiation est restée extrêmement préservée.

de Touboro avec une prévision de terroir de 2 500 ha en moyenne, encore insuffisante. On opère de la même façon avec une boucle de villages de migrants et un « village centre » équipé d'une école à cycle complet et d'un centre de santé, ce sera Yanli pour la première boucle au nord de Touboro, et Mofare pour la deuxième boucle, au sud de la Vina<sup>8</sup>.

Sur 40 km de l'axe Ngaoundéré-Touboro, sept villages ont été installés en quatre ans, de 2001 à 2004, pour 370 exploitations. La cellule suivi-évaluation de la Sodecoton note que « cette densité de villages (en moyenne un village tous les 6 km) n'est pas sans causer des problèmes de limite. En effet, des tensions relatives à ce problème sont perceptibles » (Yaouba, 2005, p. 2). Le « Développement » suit imperturbablement son cours et s'exerce toujours sans mémoire.

Le second malentendu consiste à percevoir un village de migrants comme un village disposant d'un terroir au sens classique. C'est une base d'arrivées et de départs où l'on s'investit incomplètement ; on prospecte ailleurs, on revient... On aboutit ainsi à des exploitations dissociées sur deux ou trois terroirs : une partie de la famille (première femme et ses fils) reste dans le premier village alors que le chef de famille et sa dernière épouse défrichent un nouveau front pionnier. La vulgarisation des motos chinoises (2003) et la téléphonie mobile ont changé la notion de terroir et avec plus d'évidence encore dans ces zones pionnières.

### 3 Migrants et autochtones : entre cohabitation et affrontement

Dans la région de Touboro, une partie des migrants de la PEN rencontrent de nouveaux groupes avec lesquels ils n'ont aucune affinité, ni historique, ni culturelle, dans un milieu naturel dont ils méconnaissent de surcroît la flore et la faune. Une autre partie, toutefois, la plus importante, est composée d'anciens migrants du NEB et du SEB qui prolongement leur descente vers de nouveaux sites pionniers.

Lors de la première décennie, 1985-1995, les rapports Mbum-migrants furent plutôt bons. Une certaine complémentarité économique les liait. Les Mbum apportaient des produits de la brousse, se louaient chez les migrants « entrepreneurs ». On ne relevait pas d'antagonismes fondamentaux, les deux camps en majorité chrétiens appartenaient aux mêmes églises. Grâce aux migrants, protégés par l'encadrement de la Sodecoton, les Mbum ont pu se montrer moins dociles envers les dogari.

La seconde décennie voit l'apparition d'un seuil d'acceptabilité de migrants dépassée. L'arrivée ininterrompue de migrants ne cesse d'inquiéter les communautés autochtones.

8 Les migrants sont établis sur des sites aménagés en bordure de route, auprès d'un ou deux forages. Ils ont été précédés – ou cela a été concomitant – d'un piquetage de blocs de cultures divisés en parcelles, avec des bandes d'arrêts de protection de 6 m distantes de 100 m, et complétés par des bandes de 200 m sur tout le périmètre du bloc.

### 3.1 3.1. Les autochtones, Dii et Mbum, aux abois

C'est l'ensemble du milieu naturel qui est en train de se transformer. Devant les emblavures des migrants qui avancent, les glossines reculent et les éleveurs mbororo peuvent, à leur tour, pénétrer dans des zones qui leur étaient interdites. Les Mbororo sont également de plus en plus nombreux en raison de l'insécurité qui règne en RCA (2003-2005). Ils établissent des positions arrières de l'autre côté de la frontière, au Cameroun, et se sédentarisent dans le Sud-Vina et les régions de Pandjama et Mbaimboum. À la pression des migrants et des éleveurs s'adjoint celle des zones d'intérêt cynégétique affermées à des opérateurs privés, qui ne cessent de se multiplier<sup>9</sup>.

Au contraire des migrants, qui offrent un seul modèle d'exploitation à des degrés divers de développement, les Mbum relèvent de situations très dissemblables. Toutefois, le sous-équipement agricole est criant. Les Mbum, pourtant, ont été les premiers concernés par les GML (Groupements de motorisation légère)<sup>10</sup>. La Sodecoton pensait donner aux Mbum la possibilité d'opérer un bond technologique en passant de leur petite ratissoire à la motorisation s'exonérant de l'étape de la culture attelée. À ce moment-là, la glossine freinait effectivement la culture mécanisée. Les GML montrèrent leurs limites et se sont avérés non rentables. L'expérience s'arrêta assez brusquement en 1993. On en revint à la culture attelée avec des bovins sous traitement et l'introduction du poney musey tripanotolérant.

C'est également dans la région mbum de Sorombeo que fut tenté le « labour chimique » ou semi-direct avec le Paraquat, qui devait ensuite se répandre dans toutes les zones de la Sodecoton.

La Sodecoton a le sentiment d'avoir beaucoup œuvré pour les Mbum et désespère de les transformer en « bons planteurs ». De leurs terroirs jadis quadrillés en blocs de cultures motorisées, divisés en parcelles de 5 ha, elles-mêmes subdivisées par des bandes anti-érosives – comme on peut le voir sur les photos aériennes de 1985 – il ne reste en 2006 que des traces. La dispersion des emblavures, le mauvais suivi des cycles culturels, l'absence de surveillance des parcelles de coton prises par le feu ou dévastées par le bétail, confirment l'image du Mbum piètre cultivateur auprès de l'encadrement Sodecoton. Les Mbum sont restés des coureurs de brousse invétérés. Il faut, pour comprendre leur économie, superposer les calendriers de chasse et de pêche à celui de l'agriculture. Comme les deux premiers sont sujets à fluctuations, l'agriculture se trouve souvent abandonnée aux soins des femmes. Il convient de préciser que les gains de campagnes de pêche ou de chasse sont souvent très supérieurs à une campagne

9 Ces zones de chasse banales sont installées sur d'anciens territoires de chasse mbum précisément définis par des mayo, avec chacune son *gan kor* (maître de chasse). Les communautés mbum vivent cela comme une spoliation.

10 La formule GML avec des tracteurs Bouyer TE 20 et 25 CV avait commencé dès 1977 à Pandjama, Vogzom et Sorombéo. Tout comme la culture attelée, les GML devaient préparer le passage à la traction conventionnelle. Le parc atteignit jusqu'à 272 Bouyer TE et 21 Renault.

cotonnière. En dépit de tout cela, les Mbum prennent conscience d'un certain retard social et économique. Habités pendant deux siècles à ne rien capitaliser pour ne pas être la proie des dogari, ils peinent à rentrer dans cette « modernité » dont se revendiquent les migrants.

### 3.2 3.2. *Des migrants de l'Extrême-Nord conquérants*

Selon la Sodecoton, on distingue aussi parmi les migrants les « bons planteurs » et les « mauvais planteurs ». Les « bons » font un maximum de coton, suivent à la lettre les itinéraires techniques et s'équipent comme il convient. Ce sont les montagnards, Mafa et Mofu et le SM/DDR ne tarit pas d'éloges sur eux. Les « mauvais », ce sont les Tupuri, dont le Service de la migration dénonce les comportements imprévisibles. Les Tupuri, à cette époque, cherchaient leurs marques dans la création de « pays tupuri » relais, intermédiaires entre le pays de départ et le SEB, à Bibémi et à Lagdo. Les Tupuri privilégient leur calendrier social, ce qui explique leurs retards dans les semis ou les récoltes, au grand dam de l'encadrement Sodecoton.

Le projet SEB ne cherche pas à pénétrer les stratégies des différents groupes de migrants qui se partagent entre plusieurs bassins de migrations. Pour le service de J. Poulain, les années de poussées migratoires seraient les conséquences de récoltes déficitaires dans l'Extrême-Nord (1984, 1989, 1990<sup>11</sup>). C'est applicable aux montagnards, mais pas aux Tupuri, qui obéissent à une tout autre logique. Ils sont habités par un projet collectif de migration et de colonisation de terre.

Ce sera donc le bloc tupuri qui, en décidant de s'implanter au SEB, fera tenir ce projet par sa détermination en face des séides du Baaba et qui en deviendra la pierre angulaire<sup>12</sup>. Au même moment, les montagnards vont fournir le gros des départs vers Lagdo et la région de Garoua (1997-1998). Les causes sont diverses : conflits entre diverses communautés, exactions des dogari, de certains encadreurs du projet faisant cause commune avec Rey. Les « bons planteurs » seuls se seraient montrés incapables de tenir le projet, soulignant ici encore, s'il le fallait, la primauté du social sur la technique.

À partir de 1999-2000, l'habitat se structure, les cases se couvrent de tôles, les migrants possèdent des troupeaux et se font enterrer sur place. Leur enrichissement s'exhibe. Le migrant joue sur trois spéculations : coton, maïs et arachide ; ceux qui gagnent deux à trois millions avec le coton ou qui commercialisent 2 000 sacs de maïs ne sont pas rares. Les Mafa, protestants en particulier entretiennent ici, à la manière des Peuls dans l'Extrême-Nord, une clientèle de familles mbum ou ngambay (à Ouro-Massara, Phacochère). Ils

11 Les rapports SM/Sodecoton ne font état que de problèmes techniques et météorologiques. Ceux, essentiels, touchant aux relations avec les pouvoirs locaux et aux équilibres internes au sein des communautés villageoises ne sont pas évoqués, pas plus que les conflits fonciers.

12 Alors que les montagnards et les Ngambay s'exécutaient pour le paiement de la *zakkat* (pourcentage sur les récoltes), les Tupuri s'y refusaient catégoriquement, le chef de Sirbiya conduisant le front du refus. Une émeute éclata même à Siri en 1997 pendant un marché. La *zakkat* devait, peu à peu, devenir un « cadeau » consenti par le *jawro* du village au lamido.

s'équipent, manifestant la plus forte accumulation de biens. On compte alors le nombre de pick-up, par village, de tous ceux qui se livrent au transport et au commerce. Les Mafa savourent pleinement « la revanche du pauvre montagnard ». De cette réussite du migrant se dégage un sentiment de supériorité sur l'autochtone, qui transparaît dans des échanges matrimoniaux déséquilibrés, mais s'exprime encore plus dans une compétition foncière qu'ils imposent aux Mbum et que ces derniers ne peuvent admettre sur leurs propres terres.

## 4 Le poids du foncier dans le Mayo-Rey

Dans la région de Touboro, les conflits fonciers dominants touchent, pour l'instant, des problèmes de stabilisation de finages. On relève des différends entre villages de migrants et entre migrants et autochtones qui conduisent, naturellement, aux conflits les plus aigus. Des projets comme DPGT (1992-2002), puis Terdel se sont investis dans la médiation foncière et ont acquis un réel savoir-faire, non seulement à Touboro, mais dans les lamidats de Tchéboa et de Touroua, au sud de Garoua.

### 4.1 Sept années de régulation foncière dans la région de Touboro

En 1996, l'installation de bornages sur les finages contestés est explicitement demandée par quasiment tous les chefs de village du SEB (Seignobos, 1996, p. 76). À cette période, la stratégie dominante dans le développement des parcelles consiste à avancer le plus possible pour placer le voisin devant le fait accompli. Cette compétition sur l'espace qui consiste à couper la route au voisin pour se ménager le plus de réserves de terre possible ne peut que dégénérer en conflit. Un bornage sécuriserait les deux parties, permettant une exploitation plus rationnelle des potentialités de chaque terroir. Le bornage se présenterait aussi comme le signe tangible d'un espace fini qui, pour les villageois migrants, permettrait de dissuader des candidats futurs à l'installation. Le bornage est, de fait, surtout perçu comme un frein à des différends qui favorisent l'arbitrage des dogari et partant font entrer certains villages sous la coupe de Rey.

De 1997 à 1999, 35 km de limites négociées ont été enregistrés par Terdel. Pourtant Terdel n'aurait traité que 50 % des demandes et moins encore des litiges répertoriés. De 2000 à 2004, 204 km, dont 30 non encore validés, ont été établis.

On marque d'abord les arbres à la peinture, puis on dispose des bornes de deux types, celles de 250 kg fixées avec du ciment aux angles, disposées près des routes ou des rivières, et celles, plus petites, de couleur orange espacées tous les 100 m. Les limites sont déterminées au GPS. Un procès-verbal est signé par les deux parties, paraphé par l'administrateur Terdel et porté à la connaissance de l'autorité administrative, le sous-préfet, qui est destinataire d'un exemplaire.

Chaque négociation foncière est une opération nouvelle en fonction de la personnalité des chefs, de celle des leaders paysans et des différents groupes ethniques

en présence. On retrouve néanmoins les mêmes problèmes d'interprétation de limites et chaque partie cherche à influencer le technicien. Si le litige est trop fort, on passe par une zone médiane qui n'est pas toujours la vraie limite. Il faut ensuite négocier les dédommagements des parcelles restées au-delà de ce nouveau tracé, etc. Il peut y avoir renégociation sur certaines séquences du finage comme entre Ngaitouklou (Mbum) et Ouro-Hayne (migrants), entre 2001 et 2002, ou encore entre Ouro-Massara et Louggere (deux villages de migrants) de 2003 à 2004. Ces négociations permettent autant de répit.

Après 2000, les conflits deviennent nettement plus âpres, comme entre les villages de Sogbe, de Mbodo (Mbum) et de Fragon (migrants wina). Les Mbum se voient interdits de défricher à 5 km de chez eux, alors que les migrants affichent des réserves plus importantes qu'eux sur leurs propres terres. Le conflit porte sur les limites certes, mais aussi sur la hiérarchie des villages. Pour les Mbum, les migrants doivent dépendre d'un village centre mbum et n'être qu'un quartier avec un numéro. Les migrants, eux, à peine installés, brandissent comme toponyme le nom du village de départ de la majorité d'entre eux. L'administration, pour sa part, interdit ces doublements, voire triplements, de toponymes le long des couloirs migratoires NEB, Touroua, SEB. Les migrants contournent l'interdiction en empruntant des noms de sites géographiques de chez eux : « Plateau Gaboua », « Mayo-Guemzek », « Plateau Gaboua » qui deviendra Akana II en 2006...

Dans la réalité, en 2006, le bornage ne satisfait que lorsqu'il bloque une agression, sans cela chaque groupe « se sent en prison », expression qu'ils utilisent de conserve, mais pas pour les mêmes raisons. Les migrants veulent cultiver toujours plus loin et étendre leur emprise foncière ; les Mbum cherchent à maintenir leur agrosystème itinérant. Entre 1996, où le bornage faisait l'unanimité et 2006 où il est plutôt réfuté ou accepté sous conditions, que s'est-il passé ? La demande émanait auparavant des chefs de villages, alors qu'en 2006, les exploitants eux-mêmes préfèrent la situation anarchique des terroirs non délimités où chacun pense pouvoir en tirer avantage, d'autant que certains tentent leur chance dans plusieurs villages à la fois. Le bornage fixe des communautés dans des terroirs dont la notion est peu compatible avec l'idée qu'elles se font du contrôle de leur espace<sup>13</sup>.

#### **4.2 La politique de régulation foncière suspendue : récit des événements**

La situation s'est peu à peu dégradée. Depuis 2000-2001 les élites mbum, généralement d'un niveau scolaire peu élevé, poussent les villageois à refuser la

13 Le problème se retrouve chez les autochtones Dii, voisins des Mbum. « En acceptant la fixation des limites de leur terroir et, d'une certaine manière, leur reconnaissance par les autorités, les Dii de Djaba pourraient disposer d'un instrument de sécurisation foncière, éventuellement utile à leur survie matérielle face à la vague de migrations. Ce faisant, ne sont-ils pas « enfermés » dans un territoire dont ils n'ont que faire d'un point de vue de la reproduction symbolique de la collectivité villageoise ? », Garine *et al*, 2005, p. 224.

venue de nouveaux migrants<sup>14</sup>. Pour certains députés, voire d'anciens députés, pour le maire de Touboro, la paix sociale serait menacée et leurs discours se font de plus en plus véhéments. On désigne ouvertement les migrants, affublés depuis 2001, de l'appellation de *wari-wari* (du verbe *wargo* = venir en fulfulde) et leur parrain, la Sodecoton, comme responsables de tous les maux. Les notables de Rey, le dogari Abdou Haman Yajji<sup>15</sup> en tête, ont senti ce rejet des migrants par les Mbum et se présentent comme un recours, jouant la protection de Rey contre cette colonisation du Nord.

Une affaire éclate avec le chef de village de « Plateau-Gadoua », un Zulgo qui avait quitté Ouro-Kessoum. Devant ses frères montagnards de Mayo-Zaki, il se vante d'avoir acheté sa place auprès du chef mbum d'Akana. Ces villages se situent sur l'axe Ngaoundéré-Touboro. Le dogari Abdou, toujours très informé, convoque le jawro d'Akana : « On ne coupe pas la terre de Baaba ! ». Le jawro doit payer 1,5 million. Pendant ce temps, Terdel poursuit sa campagne de bornage dans les villages voisins, notamment celui d'Ambarang (Mbum) et de Vogna (Dii). Le jawro d'Akana va alors se plaindre auprès du dogari Abdou en disant : « Ces jawro, que font-ils avec ces bornes sinon couper la terre du Baaba ? » Abdou descend avec ses gardes et fait procéder à l'arrachage des grandes bornes (avril 2004).

Une mission de Terdel (septembre-octobre 2004) prenant les devants d'une nouvelle action de ce genre se rend à Rey auprès du lamido pour le tenir informé de la continuation des bornages et le solliciter pour qu'il en avertisse les dogari. Le nouveau Baaba, Moustapha Abdoulaye, préfère renvoyer l'affaire devant le préfet, les bornes étant, selon lui, du ressort de la Sodecoton. Le préfet, en l'occurrence un de ses adjoints, renvoie l'affaire aux autorités traditionnelles, « auxiliaires d'administration » selon les textes. C'est une aubaine pour le dogari Abdou que de devoir régler cette question à la demande même de l'administration. Il se précipite et fait arracher « au nom du Baaba » toutes les bornes de Vogna et d'Ambarang (en novembre 2004). Abdou devait décéder peu après. Depuis ce moment-là, tous les bornages ont été suspendus à Touboro.

## 5 Le cadre d'une relance des négociations en 2006

### 5.1 Les rapports de force

La sous-préfecture de Touboro compte 125 000 habitants, dont 37 000 migrants<sup>16</sup>, pour une superficie de 12 000 km<sup>2</sup>.

14 A. Toukrou, 2001, le signale dans une note : « Enjeux fonciers et les différentes forces en présence (chefferie, autochtones et migrants) », Terdel/Touboro, 4 p.

15 Les comportements de ce *dogari* emblématique ont été rapportés par K. Bennafla (2002, p. 248 à 252).

16 Pas plus que le NEB, le projet SEB n'a réussi à établir une comptabilisation satisfaisante de ses migrants. Il faut dire que la migration spontanée n'a jamais été réellement prise en compte, non plus que le volant de jeunes venus à l'essai auprès de parents.

Si la chefferie a lâché du lest en abandonnant un droit de regard sur la nomination des *jawro* des villages de migrants, ainsi que sur la *zakkat*, elle n'entend pas céder sur l'essentiel : la terre et les frontières. Si déjà le précédent lamido avait pu se désengager de la guerre de la *zakkat* et des multiples conflits engendrés lors de son encaissement, c'est qu'il déployait, par ailleurs, des modes plus subtils de prélèvements. L'interdiction de vendre des céréales, en particulier le maïs, hors du lamidat offre à la chefferie, seul acquéreur, un « marché captif » à vil prix<sup>17</sup>. Le nouveau lamido, dont l'entourage n'a pas totalement rompu avec ces pratiques, inaugure une période de transition où il teste son pouvoir, en même temps qu'émerge avec lui une nouvelle classe de dogari.

Il existe à Touboro une douzaine de dogari de rang mineur, comme celui de Pandjama qui coiffe les Mbum de la région et les migrants de Mayo-Zaki ; celui de Kanana, qui s'occupe de tous les villages au nord du SEB ; de Phacochère, Bagou... Un troisième est à Mbang Rey. Le dogari Abdou aurait été une sorte de « vice-roi » au-dessus d'eux, s'occupant plus précisément du grand caravansérail de Mbaimbom. A-t-il, à la fin, comme le suggèrent certains, autonomisé son pouvoir ? Il a été remplacé par le dogari Adamou Amaray, jeune et issu de la scolarisation.

Les chefferies du Nord-Cameroun ont compris qu'elles avaient besoin de relais proches du pouvoir central, dans la capitale. De nombreux fils de lamido travaillent dans l'administration et animent du lobbying au service de leurs lamidats. Le cas de Rey est exemplaire avec le frère de l'actuel lamido secrétaire d'état à l'agriculture, ayant rang de ministre.

Quant à l'administration, si le sous-préfet n'est plus, comme en d'autres temps le « secrétaire du lamido », son rôle est toujours délicat, un faux pas à Rey ruinerait sa carrière. Chaque préfet et sous-préfet a un avis différent sur la « question foncière ». Certains affichent leur opposition à tout bornage qui créerait plus de problèmes qu'il n'en résoudrait. La majorité préfère ne pas toucher au sujet.

La Sodécoton, de son côté, soutient sans état d'âme les communautés les plus productrices. Bien que les migrations encadrées aient cessé depuis 1997-1998<sup>18</sup>, elle n'en continue pas moins à suivre de très près les migrants.

Les migrants ne forment pas, loin de là, une masse unie, mais tous partagent la même certitude qu'un retour sur les zones de départ est impossible. Les agrosystèmes en place ne leur semblent pas amendables, pas plus que les systèmes sociaux ne leur paraissent réformables. Ces régions sont entrées dans un déficit

17 Les sacs sont stockés dans les entrepôts du port de Garoua. Le PAM (programme alimentaire mondial), aveugle ou complice, les achète rubis sur l'ongle à chaque famine effective ou « orchestrée » qui se signale dans l'Extrême-Nord (Douwore, 2006, p. 5).

18 Le Sodécoton prévoyait encore en 1998 une grande vague d'installation de migrants organisés entre Dembo et Mbéré via Poli, soit environ soixante et dix sites. Le Minef se montra tout à fait opposé à ce projet et fut épaulé par l'association des *lamibe* de la Province du Nord.

chronique en vivrier<sup>19</sup>. Ils se regroupent dans une vingtaine d'ethnies, dominées par les Tupuri, les Mafa et ceux qui aujourd'hui arrivent en force : les Mofu et apparentés. Parmi la galaxie des villages de migrants, certains servent de références pour chacune des ethnies. C'est là que les nouveaux arrivants descendent et sont aiguillés vers les villages disposant encore de terre. Gazawa (Ouro-Kessoum), par exemple, un des premiers villages migrants, créé en 1985 par les Mada-Zulgo-Gemzek, a essaimé ensuite à Ouro-Hayrou, Mayo-Zaki (1991), Ouro-Seley et Barkori. Le discours des migrants suit celui du CDD (Comité diocésain de développement) de Maroua : « La terre est à ceux qui la travaillent », mais il n'a pas été réellement intériorisé par ceux qui l'énoncent. Ils savent qu'ils sont des « venants » sur des terres qui ne sont pas les leurs, partageant ainsi l'avis des autochtones...

Les Mbum ont un sentiment de déréliction et ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Ils entendent néanmoins constituer un bloc des autochtones, non seulement avec les Dii, mais aussi avec les Gbaya, contre les nouveaux venus.

## 5.2 L'effritement de l'autorité des intervenants sur la question foncière

Projets et ONG passent, une seule autorité demeure : la Sodecoton. Les populations savent que ce que veut la Sodecoton, le gouvernement le veut et ce depuis 1955. C'est le seul organisme qui, à leurs yeux, a assuré un véritable développement de masse qui les a fait passer à la culture attelée, aux intrants (herbicides et semis directs), le seul qui leur fournit des semences plus performantes, leur donne accès au crédit, etc. Les communautés paysannes du Nord-Cameroun ont, dans leur majorité, acquis une culture Sodecoton<sup>20</sup>. Alors que la configuration développementaliste locale esquivaient les problèmes liés au foncier – à l'exception du CDD de Maroua – la Sodecoton, par le biais du projet DPGT et sa prolongation, Terdel, semblait seule en mesure d'aborder cette épineuse question.

En autorisant ou non la production de coton et en apportant des aides décisives, ici un forage, là une pénétrante pour défricher plus avant... la Sodecoton gère l'implantation des migrants. Elle refuse les installations sauvages ; ainsi a-t-elle repoussé certaines communautés dans le Sud-Vina, comme à Flaye, dont le chef ira fonder Ouro-Salama... sous la protection du dogari Abdou...

Dans la région de Touboro, la démarche de négociation foncière entre deux ou trois villages s'amorce auprès du chef de zone Sodecoton. Les délégués du groupement coton en font la demande en la justifiant. La Sodecoton fait appel à des projets qu'elle héberge ou qui, comme Terdel, restent sous son ombre portée. S'engage alors l'aspect technique de la négociation. Si le conflit se passe entre un village de migrants et un village mbum et que ce dernier suspende la

19 Les disettes en pays tupuri deviennent de plus en plus régulières, dès que la culture de *donglong* (sorghos repiqués) est déficitaire, comme en 1998, 2001, 2002, 2005, 2006. Les populations ne peuvent plus vivre sans l'aide de leurs migrants, qui envoient en moyenne trois à quatre sacs de maïs ou l'équivalent en argent à leurs familles.

20 En 2004-2005, les surfaces emblavées en coton comptent 215 027 hectares pour 304 053 000 tonnes de coton-graine produit par 329 555 planteurs.

négociation car il se sent lésé, la Sodecoton intervient : « si vous n'obtempérez pas, on ferme votre magasin », ce qui signifie la fin de l'accès aux crédits et aux intrants. Quel village peut alors refuser ? La Sodecoton, toujours du côté des migrants se discrédite par là même dans son rôle d'arbitre du foncier, c'est du moins ce que dénoncent les porte-parole des autochtones.

L'opérateur de terrain, Terdel, se trouve alors pris entre deux feux. Sa recherche d'une stricte neutralité le rend suspect auprès du chef de zone, de la cellule suivi-évaluation et du projet commanditaire : ESA (eau, sol, arbre) qui n'est qu'une simple courroie de transmission de la Sodecoton. L'origine des intervenants de Terdel, la même que celle des migrants, joue aussi en leur défaveur auprès des autochtones prompts à mettre en doute leur bonne foi. Les difficultés sont apparues à la fin du projet DPGT, chapeauté par des expatriés « forcément neutres » et caution de l'intérêt du projet capable de les avoir mobilisés. Avec les intervenants locaux, les négociations sont d'un autre type car ils éprouvent des difficultés à s'imposer auprès de l'administration comme des autorités traditionnelles et ils se trouvent contraints à certaines compromissions<sup>21</sup>.

Ainsi une structure d'exécution, Terdel, suspectée par les deux parties, est condamnée à l'immobilisme, elle ne peut faire appel ni à l'autorité technique (Sodecoton), de plus en plus réfutée par les autochtones, ni à un arbitrage administratif, toujours absent.

L'intervention musclée des dogari pour arracher les bornes rend compte de l'effritement de l'autorité des intervenants. C'est également un défi à la Sodecoton, accusée de pousser à l'afflux de migrants.

### ***5.3 Quels outils pour les projets en temps de crise ?***

Une convention bailleurs de fonds/Sodecoton-Esa/Terdel (2006) serait à la base d'une relance des bornages. Elle puise dans l'arsenal développementiste de l'heure et repose sur deux points.

Pour faire redémarrer les travaux de démarcation foncière entre villages, il conviendrait d'engager un forum regroupant les élites, les autorités administratives et traditionnelles, qui donneraient ainsi leur accord de principe. L'organisation d'un forum dans le Mayo-Rey semble contraire à l'esprit même de Rey. Ce lamidat n'accepte pas une théâtralisation qu'il ne maîtrise pas. Il n'aime pas le tapage, et un forum est par essence un événement médiatisé. Comment insérer un pouvoir quasi de droit divin dans un forum démocratique ou tout simplement résoudre un problème d'ordre protocolaire, celui de la place du Baaba dans ledit forum. Absent du forum, son ombre apparaîtrait comme incommensurable. Quant aux élites du Mayo-Rey, elles constituent une entité sociale à venir et on est également en droit de s'interroger sur la liberté de parole et d'initiatives des trois députés du Mayo-Rey. L'administration centrale risque d'être toujours absente

21 On les voit même, dans des situations aussi incongrues que dérisoires, remettre une enveloppe de 200 000 fca au lamido pour obtenir l'autorisation de revenir à des règlements fonciers négociés alors que ledit lamido ne collecte pas moins de trois à quatre millions par mois grâce à ces conflits.

du débat sur le foncier. Quant à la société civile, elle peine à se reconnaître et les ONG, qui en sont les représentants autoproclamés, ne se bousculent pas dans le Mayo-Rey. Pari risqué donc, si le forum tourne à la confusion, aucune solution de rechange n'est envisageable et on peut imaginer l'effet induit par ailleurs. La demande de forum obéit certes à un impératif de concertation devenue le pilier de toute démarche de développement, encore faut-il que sa convocation réponde à une aspiration locale, même suscitée. Elle n'émane, pour l'instant, que d'un organisme d'intervention. Un forum sacrifie souvent à une dérive propre aux projets et ONG, dont l'action principale s'est déplacée du terrain vers le communicationnel.

Le second point rattache la négociation foncière à un décret préfectoral qui interviendrait afin de s'assurer d'une action définitivement close. Ces décrets devraient rester l'exception. Il est à craindre qu'ils ne fonctionnent pas. Ils connaissent une application très lente, excédant un exercice préfectoral généralement limité à deux ans. Même les procédures normales des commissions domaniales<sup>22</sup> attestent de leur lourdeur et de leur coût à Tchéboa et à Touroua (*cf.* rapports semestriels, Terdel, 2 000) et sont, pour cela, peu appliquées.

Cette demande de la part de bailleurs de fonds d'une finalisation administrative totale va à l'encontre des recommandations concernant le foncier : laisser à la négociation toute sa souplesse et ne pas l'ossifier. On voit mal, de plus comment une administration, toujours prompte à renvoyer aux lamibe tout ce qui a trait au foncier, changerait brusquement sa pratique.

Les anciens outils hérités d'un demi-siècle de projets technicistes agronomiques et ceux nouveaux issus de l'organisationnel et du communicationnel semblent inopérants quant au foncier.

Les retombées du concept « zone vide » sont loin de relever de l'ordre de l'insignifiance. Elles obèrent pour des décennies toutes les actions de projets fondés sur des déplacements de populations. Ces projets sont, par ailleurs, tenus de suivre leur mandat, généralement d'inspiration agronomique : amélioration culturelle, lutte contre l'érosion, organisation de groupements paysans... le politique restant l'horizon mort de ces projets. La lutte contre la pauvreté qui est venue se surajouter à la fin des années 1990, posée comme un objectif alors qu'elle reste un slogan, gagnerait à être remplacée par la lutte contre les insécurités. Par ce biais, toutefois, la dimension politique se fait trop prégnante. Or c'est justement dans cette dimension qu'opèrent les projets de sécurisation foncière.

La croyance en une infinie plasticité des communautés paysannes, capables de se greffer sur n'importe quel fond culturel en place, la négation de seuils d'acceptabilité pour les groupes autochtones, tout cela au nom d'un productivisme et d'un technicisme dépassés, ne peuvent que déboucher sur une crise durable.

---

22 La commission domaniale, présidée par le sous-préfet, composée de chefs traditionnels et des services concernés : Agriculture et/ou Élevage, même sous sa forme « commission ad hoc restreinte » a toujours été difficile à mobiliser.

Touboro reste une région sensible, un ventre mou du Cameroun, sur la frontière d'états (Tchad et RCA) qui ne cessent d'enchaîner des périodes d'instabilité. À Touboro, le développement ne peut se faire sur la base de l'écrasement des peuples dii et mbum, moins bien armés que les migrants d'un point de vue démographique et scolaire et dans la compétition foncière, et ce au nom d'une exploitation rationnelle de l'espace.

Cette situation de crise pourrait tenter des ONG qui auraient tôt fait de mettre en discours les « savoirs » mbum et leur agrosystème qui se révèlent à travers « maintes pratiques silencieuses » délibérément favorables à la préservation de l'environnement... Ces ONG y puiseraient tout un argumentaire, mais leurs actions ne feraient qu'ajouter à la confusion.

Dans la région de Touboro, la course en avant de la migration doit être contenue, une pause semble nécessaire<sup>23</sup>, sans cela les négociations foncières deviennent impossibles. Cette pause acquise permettrait de renouer, dans un climat plus apaisé, avec la chefferie de Rey, seule autorité en la matière, dans l'attente d'un hypothétique réveil administratif, une reprise des négociations foncières, avec ou sans bornage. Mais Rey n'est pas demandeur et peut renvoyer ces négociations *sine die*... laissant les officines de développement sans recours.

## Bibliographie

- Adoum Yaouba, « Les migrants de Ndok, situation au 30 mai 2004 », 8 p. Cellule suivi-évaluation, Sodecoton.
- Adoum Yaouba, « Les migrants de Ndok, situation au 1er juin 2004 », 4 p. Cellule suivi-évaluation, Sodecoton.
- Bennafla K., 2002. *Le Commerce frontalier, acteurs, espaces, pratiques en Afrique centrale.*, Karthala, 368 p.
- Beroud F., 1984. « La mise en œuvre des projets de développement rural intégré par la Sodecoton. Cas du projet Sud-Est-Bénoué ». Sodecoton, 19 p.
- Devèze J.-C., Madaule S., 1992. « Évaluation rétrospective du projet Sud-Est-Bénoué (Cameroun) », CFD, 42 p. + annexes.
- Douwore O., 2006. « La vie sans « Baba » (Mayo-Rey) », p. 5 in *L'œil du Sahel*. N° 188, 2 février 2006.
- Garine E., Langlois O., Raimond C., de Garine Wichtitsky M., 2003. « Paysage fortuit ou nature construite ? Écologie historique des savanes soudaniennes au Nord-Cameroun », in *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*.
- Garine E., Langlois O., Raimond C., 2005. « Le territoire est-il bien un patrimoine ? Étude comparative de deux sociétés de la Haute-Bénoué (Dii et Duupa, Nord-Cameroun) », p. 177-235 in *Patrimoines Naturels*.
- Iyebi Mandjek O., Seignobos C., 1996. « Le suivi de migrants mafa à travers quatre terroirs » p. 111-140 in *Agriculture des savanes du Nord-Cameroun*, Garoua-Cirad.

23 Cette pause avait été recommandée dans une autre zone pionnière, à Touroua (Seignobos *et al.*, 2000). Son application aurait peut-être évité les événements dramatiques que connut le village de migrants mafa de Koza II fondé en 1998, au sud de Touroua, quelques années plus tard.

- Mohammadou E., 1979. *Les Yillaga de la Bénoué : Ray ou Rey-Bouba*, CNRS, Paris, 598 p.
- Mohammadou E., 1990. *Traditions historiques des peuples du Cameroun central*. vol.1, Mbéré et Mboum, Tikar. Ilcaa/Tokyo. 414 p.
- Poulain J., 1992. *Rapport trimestriel, février-mars-avril 1992 et bilan définitif du projet SEB, composante migration*. DDR/service Migration. 9 p. + 17 tableaux, graphiques et cartes.
- Proffit Ph., 1981. *Note relative à l'étude de la deuxième phase du projet Sud-Est-Bénoué*. CCCE, 6 p.
- Proffit Ph., 1986. *Projet de développement rural du Sud-Est-Bénoué. Rapport de factibilité du programme de la phase III*. Sodécoton. 48 p. + annexes.
- Seignobos C., 1995. *Terroir de Sirlawe (saturation foncière et émigration encadrée)*. (Dpgt/Sodécoton/Orstom). 73 p.
- Seignobos C., 1996. *Terroir de Siri, terroir pionnier tupuri dans la région de Touboro*. Dpgt (Minagri, Sodécoton, Ostom). 80 p.
- Seignobos C., 2002. « Sortir de l'oralité comme moyen de reconnaissance et de sécurisation du droit foncier », p. 37-38 in *Éléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun*, Hamadou Ousman et Seignobos C., Minagri/Scac, 138 p.

# Nouveaux acteurs, nouveaux produits et expansion du marché foncier dans le nord du Pérou

## *New actors, new products and expansion of the land market in Northern Peru*

**J.-L. Chaléard**

PRODIG, université Paris I

**E. Mesclier**

PRODIG, IRD

### Résumé

La diversité de l'évolution du marché foncier dans trois cas étudiés sur la côte nord du Pérou amène à s'interroger sur l'interaction des facteurs géographiques locaux (situations, structures agraires, etc.) et des politiques nationales. On observe dans un de ces cas l'acquisition de terres par des entreprises agro-industrielles qui développent de nouvelles cultures d'exportation et veulent assurer elles-mêmes l'adéquation du produit aux exigences des marchés internationaux. Cependant, dans les autres cas, l'absence de culture nouvelle, voire de nouveaux acteurs, n'induit pas nécessairement une faible activité du marché foncier et les producteurs de riz, de canne à sucre et de café tentent aussi d'agrandir leurs exploitations. La clef de la diversité constatée est l'importance variable des terres non cultivées de propriété collective et leur accessibilité pour les investisseurs potentiels. Celle-ci dépend de caractéristiques physiques ou spatiales (proximité des routes, climat, etc.) mais également des statuts fonciers préexistants, résultat d'histoires agraires complexes, qui sont plus ou moins aisément modifiables par la législation libérale des années 1990. Au total, ces territoires bien individualisés réagissent différemment au nouveau contexte économique et juridique.

### Abstract

*The diversity in land market trends in three case studies on the northern coast of Peru poses questions on the interaction of local geographical factors (situation, agrarian structure, etc.) and national policies. In one case we observe the acquisition of land by agro-industrial firms which develop new crops for exportation and wish to ensure independently that the product satisfies international market requirements. In the other cases, however, the absence of new farm products, or even of new actors, does not necessarily cause a low level of activity on the land-property market, and producers of rice, sugar cane and coffee also try to enlarge their plantations. The key to this diversity is the variable quantity of collectively-owned unexploited pieces of land and their accessibility for potential investors. The latter depends on physical or spatial characteristics (the proximity of roads, climate, etc.) but also on the pre-existing status of property, the result of complex agrarian histories which are more or less easily modifiable according to the liberal legislation of the 1990s. All in all, these well-differentiated territories react in varied ways to the new economic and legal context.*

### Mots-clefs

Pérou, politiques agraires, marché foncier, cultures commerciales, structures agraires, terres collectives.

**Key words** *Peru, agrarian policies, land market, cash crops, agrarian structure, commons.*

Au Pérou la réforme agraire de 1969 a durablement modifié les structures foncières. À la suite d'un coup d'état, le gouvernement militaire, nationaliste et progressiste, a mis fin au système latifundiaire<sup>1</sup>. À l'époque coexistaient la grande et moyenne propriété privée et les terres de Communautés, institutions reconnues légalement et regroupant des familles d'origine essentiellement amérindienne. La grande et la moyenne propriétés ont pratiquement disparu, des formes collectives de propriété et de production ont été créées, dont beaucoup ont rapidement laissé la place à de la tenure individuelle. Les terres communautaires, qui avaient été déclarées inaliénables dans la constitution de 1933, restent protégées<sup>2</sup>.

Dans la logique de la réforme agraire, qui visait à éviter la reconstitution de grands domaines privés, le marché de la terre a jusqu'aux années 1990 été limité sur le plan formel. Depuis plus d'une décennie, la situation est radicalement différente. Des acteurs porteurs de nouvelles dynamiques acquièrent des terres, sur des superficies importantes. Cela est devenu possible du fait de la remise en cause de la réforme agraire qui se traduit par un bouleversement de la législation.

Notre analyse reposera sur l'étude de trois cas, dans le nord du Pérou. La comparaison porte sur l'accélération et le changement de nature des transactions foncières et sur les éléments qui les permettent ou les suscitent : apparition de productions nouvelles, changements dans le statut des terres. Nous nous sommes demandé si la présence ou l'absence de telles dynamiques dépend de facteurs géographiques : localisation dans l'espace régional, structures agraires locales, qui entrent en résonance avec les tendances économiques et avec les réformes législatives nationales.

Cette question a été peu abordée, dans la mesure où ces réformes sont récentes et les géographes ruralistes travaillant dans les Andes, peu nombreux. Sur le Pérou peu d'auteurs à notre connaissance ont apporté des éléments de réponse (*cf.* par exemple Velásquez, 2001). Au Mexique des travaux ont montré que des caractéristiques géographiques différentes induisent des stratégies d'application distinctes de la réforme de l'*ejido* (*cf.* les contributions de Colin *et al.*, Léonard, Velásquez dans Léonard *et al.*, 2003). En Afrique de l'Ouest, où les études foncières réalisées par des géographes sont nombreuses, les situations ne sont pas exactement les mêmes et ont donc été approchées d'une autre façon, souvent à partir des fronts pionniers et du statut des allochtones<sup>3</sup>... Or ces aspects, avec

---

1 Sur la réforme agraire, voir par exemple Matos Mar et Mejía, 1980 ; sur la situation après vingt ans d'application, Fernández et Gonzales (éd.), 1990.

2 Les transferts de terres contre paiement existent à l'intérieur des communautés, mais sont théoriquement limités à leurs membres et leurs familles, et portent sur l'usufruit et non sur la propriété, puisque la Communauté est propriétaire des terres.

3 Sur l'Afrique, on renverra, en ce qui concerne les études de géographie entre autres à l'ouvrage de Ch. Blanc-Pamard et L. Cambrézy (1995), dont la plupart des articles traitent de cas africains. La question foncière et ses rapports à la « frontière » sont également abordés dans plusieurs articles d'un numéro d'Autrepart (Chauveau, Jacob, Le Meur, 2004), selon une démarche un peu différente de la nôtre.

d'autres, permettent de comprendre pourquoi ces réformes foncières, bien que conçues pour l'ensemble du territoire national, ne sont pas appliquées de façon uniforme.

L'étude repose sur des entretiens individuelles (une quarantaine dans le secteur de Motupe-Olmos, une vingtaine à La Florida-Montesecco, une dizaine à Ferreñafe complétée par les soixante-quinze entretiens réalisés par un étudiant membre de l'équipe<sup>4</sup>), accompagnées de visites de parcelles, et la participation à des réunions de groupe<sup>5</sup>.

Dans une première partie, nous dégagerons les évolutions foncières au sein des trois cas retenus. Nous montrerons ensuite qu'à leur diversité répondent des acteurs et des formes de mise en valeur très différentes. Cependant cette diversité n'est pleinement compréhensible que si l'on considère également les multiples héritages en termes de structures agraires. Ce sera l'objet de la dernière partie.

## 1 Des évolutions foncières très différentes

L'observation des transactions foncières dans trois localités du département de Lambayeque, dans le nord du Pérou, montre des niveaux d'activité différents et des formes qui ne se recoupent que partiellement.

### **1.1 Motupe-Olmos : un marché spatialement limité qui s'ouvre à la fin des années 1990**

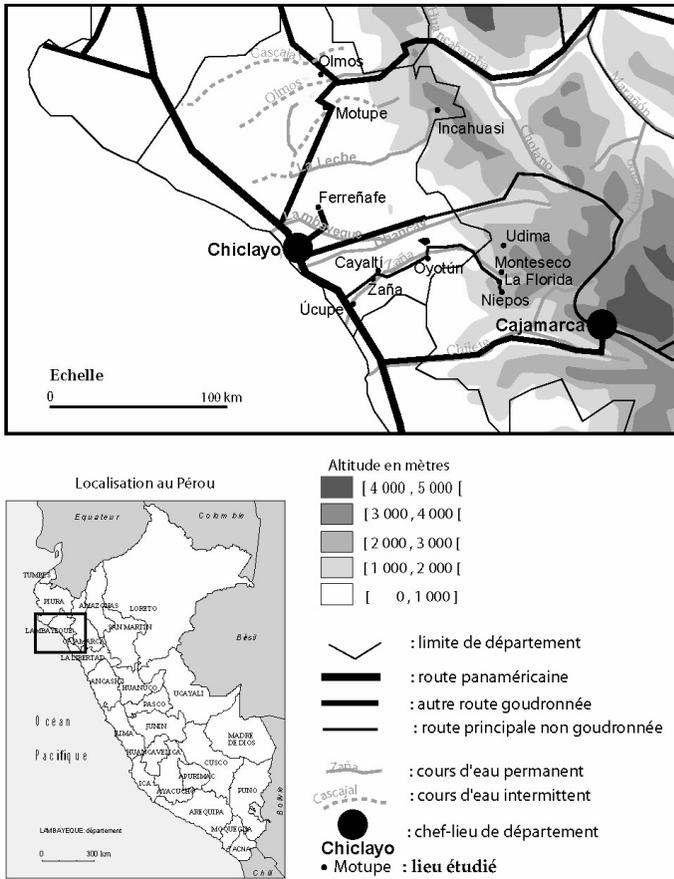
Motupe et Olmos sont deux localités voisines situées sur le piémont occidental des Andes, dans la partie nord du département de Lambayeque, à proximité du département voisin de Piura (voir figure 1). Elles sont traversées par l'ancienne route Panaméricaine, goudronnée et en bon état, qui sert de voie d'accès au front de colonisation du versant oriental des Andes et permet des liaisons rapides avec Chiclayo et Piura.

En 1994, les exploitants agricoles de Motupe et Olmos, au nombre de 2852, avaient accès à la terre selon deux modalités principales : soit ils en étaient propriétaires, soit ils cultivaient en usufruit des terres d'une des trois Communautés. Les locations de terre étaient extrêmement rares. Les Communautés, qui disposaient de grandes quantités de terres, étaient considérées dans le recensement comme des exploitations agricoles, bien qu'il n'y ait pas de formes d'agriculture collective.

Les origines de la propriété donnent une idée de la vigueur des transactions foncières à cette époque (*cf.* tableau 2). Les formes d'acquisition se répartissaient principalement entre l'héritage, l'achat et l'adjudication de terres au cours du processus de réforme agraire. Les parcelles acquises soit par héritage soit par adjudication de la réforme agraire restaient très largement majoritaires. Dans

4 Thomas Laporte-Weywada.

5 L'essentiel des enquêtes a été réalisé entre 2000 et 2006. Nous avons effectué des recherches de terrain complémentaires en 2009.



Sources : Instituto Geográfico Nacional. Cartes départementales de Lambayeque et Cajamarca. Recta-Foldex : Amérique du Sud, nord-ouest. Conception et réalisation : E. Mesclier, J.-L. Chaléard.

**Fig. 1** La région d'étude  
*The area of study*

l'ensemble du secteur, un peu plus du quart des superficies exploitées en 1994 par les exploitations familiales avaient fait l'objet d'une transaction d'achat-vente, et un peu plus du tiers des parcelles, ce qui est loin d'être négligeable.

Cependant, si on rapporte les superficies ayant fait l'objet d'une transaction d'achat-vente non plus au total des superficies exploitées par des propriétaires individuels, mais au total des superficies agro-sylvo-pastorales, l'image change considérablement (tableau 3). Le pourcentage des terres achetées par rapport aux terres exploitées est très faible (5 %) : les terres gérées directement par la

**Tab. 1** Les modalités de l'accès à la terre des exploitations agricoles des 4 districts étudiés, en 1994*Modes of access to agricultural land in the 4 districts studied, in 1994*

District	Motupe	Olmos	Total Motupe + Olmos	Ferreñafe	La Florida
Terres exploitées par leurs propriétaires (ha)	8 659	18 039	26 698	26 635	2 447
Terres exploitées en usufruit (ha)	5 437	3 555	8 922	1 764	0
Terres louées (ha)	155	228	383	255	60
Terres gérées directement par les communautés	35 449	68 378	103 827	66 794	0
Autres	72	83	155	834	56
Superficie totale des exploitations agricoles (ha)	49772	90 282	140 054	96 282	2 563

Source : tableaux 32 et 35 du IIIe recensement agricole de 1994. Les superficies ont été arrondies à l'unité.

Élaboration : E. Mesclier

**Tab. 2** Les terres acquises par achat dans le total des terres exploitées en propriété individuelle, en 1994*Land acquired by purchase as a proportion of the total land surfaces exploited as individual properties, in 1994*

District	Motupe	Olmos	Total Motupe + Olmos	Ferreñafe	La Florida
Total terres exploitées par leurs propriétaires (ha)	8 659	18 039	26 698	26 635	2 447
Dont : total acquises par achat en nombre d'ha et en pourcentage des superficies	3 194 (37 %)	3 869 (21 %)	7 063 (26%)	9 353 (35%)	1 624 (66%)
Total parcelles exploitées par leurs propriétaires	977	884	1 861	4 444	1 495
Dont : total acquises par achat en nombre et en pourcentage des parcelles	300 (31 %)	367 (42 %)	667 (36 %)	1 479 (33 %)	803 (54 %)

Source : tableau 35 du IIIe recensement agricole de 1994. Les superficies ont été arrondies à l'unité.

Élaboration : E. Mesclier

**Tab. 3** Les terres acquises par achat dans le total des superficies exploitées, en 1994  
*Land acquired by purchase as a proportion of the total land surfaces exploited, in 1994*

District	Motupe	Olmos	Total Motupe + Olmos	Ferreñafe
Total terres exploitées (ha)	49 772	90 282	140 054	96 282
Dont : total acquises par achat (ha) en nombre et en pourcentage	3 194 (6 %)	3 869 (4 %)	7 063 (5 %)	9 353 (10 %)

Source : tableau 35 du III recensement agricole de 1994. Les superficies ont été arrondies à l'unité.

Élaboration : E. Mesclier

Communauté et celles confiées en usufruit à des familles étaient à cette époque totalement exclues du marché foncier légal.

Les entrevues menées dans les années 2000, tout comme l'information recueillie par ailleurs, montrent, d'une part, que les achats se sont accélérés, d'autre part, qu'ils portent maintenant aussi sur les terres gérées par la Communauté ou confiées en usufruit à ses membres. Parmi les propriétaires qui ne font pas partie des bénéficiaires de la réforme agraire, la presque totalité a acheté des terres dans les années 1990-2000. Beaucoup cultivent par ailleurs des terres en location. Les mouvements fonciers sont donc importants. Il y a par ailleurs un élément nouveau : une partie des achats concerne aujourd'hui les terres des Communautés, ce qui permet un agrandissement du marché foncier. Une enquête de 2001 montre le caractère récent de l'installation de la majorité d'un échantillon de 10 grands et moyens exploitants (Quijano Doig, 2001, 56) : 3 seulement avaient des terres avant la réforme agraire, 2 se sont installés dans les années 1980, les 5 autres en 1995 ou après. Le dernier installé, en 2000, a acquis 140 ha et le précédent, en 1998, 150 ha, ce qui souligne l'étendue des acquisitions foncières.

### 1.2 Ferreñafe : un marché concentré et actif

Le territoire de Ferreñafe, qui compte une agglomération d'environ 50 000 habitants en 2007<sup>6</sup> est situé à une quinzaine de kilomètres de Chiclayo, le chef-lieu du département (figure 1). Il est traversé par l'ancienne route Panaméricaine.

Pour 1994, on retrouve à Ferreñafe de grandes superficies dans les mains des communautés (tableau 1), même si la proportion était plus faible qu'à Motupe-Olmos. À l'inverse, les terres exploitées par leurs propriétaires étaient en proportion plus forte : ils représentent la grande majorité des 4 615 exploitants du secteur. Les terres exploitées en usufruit par des membres de la Communauté étaient peu importantes. Comme à Motupe-Olmos, il y avait peu de terres en location.

Comme à Motupe-Olmos, les transactions foncières ayant eu lieu avant 1994 semblent nombreuses, puisqu'environ un tiers des parcelles cultivées par

6 Recensement 2007 de l'INEI.

leurs propriétaires ont été acquises par achat-vente (tableau 2). En revanche, ces transactions portent sur un pourcentage beaucoup plus élevé du total de la superficie agro-sylvo-pastorale (tableau 3). On était donc avant 1994 dans la situation d'un marché foncier plus important qu'à Motupe-Olmos.

En 2005, les entretiens réalisés par T. Laporte-Weywada montrent que parmi un échantillon de 61 parcelles d'exploitations petites et moyennes en propriété, 14 ont fait l'objet d'une transaction d'achat-vente (Laporte-Weywada, 2005, 41). Mais certains exploitants ont constitué des grands domaines, en partie en rachetant des terres : jusqu'à 600 hectares pour le plus important des exploitants étudiés (*ibid.*, 35). Les locations, faibles d'après le recensement de 1994, ont en 2005 une très grande importance pour ces grandes exploitations, qui peuvent louer jusqu'à 900 hectares de terre (*ibid.*, 35). Par ailleurs, beaucoup de locations portent sur des superficies assez petites (de l'ordre de quelques hectares) (*ibid.*, 36 *et sqq.*).

En revanche, contrairement à ce qui se passe à Motupe-Olmos, les dirigeants de la principale Communauté, Santa Lucía de Ferreñafe, n'ont mentionné aucun cas de vente de terres communautaires en grande quantité, même si certains de ses membres ont loué une partie de leurs terres. Cette situation s'est confirmée dans les années suivantes. La Communauté a été contactée par des investisseurs privés mais n'a pas donné suite.

### **1.3 La Florida : un marché plus ouvert mais limité par les superficies totales**

La Florida est située dans la moyenne vallée du fleuve Zaña, sur la rive gauche, entre 800 et 1 800 m d'altitude, à 4 heures de route de Chiclayo (figure 1). En l'absence de Communautés, et alors qu'il n'y a pas eu de terres appropriées de ce côté-là du Zaña au moment de la réforme agraire, et donc pas de parcelles adjudiquées, les parcelles acquises par achat étaient en 1994 proportionnellement plus nombreuses que dans les autres cas et représentaient une part importante des superficies (tableau 2). Les 702 exploitants du district de La Florida n'avaient cependant que peu de terres à se répartir.

Dans les années 2000, on observe que parmi les exploitants interrogés, peu ont acheté des terres récemment à La Florida. En revanche, il y a des cas d'achat soit sur les terres voisines de l'ancienne coopérative de Monteseco, sur la rive droite du Zaña, soit beaucoup plus loin, sur le versant amazonien des Andes.

Les dynamiques rencontrées dans les localités étudiées sont assez distinctes pour qu'on puisse se poser quelques questions, dont la première est celle de l'effet des nouvelles politiques agraires, qui privilégient certaines cultures et certains lieux.

## **2 Cultures et acteurs : les moteurs de nouvelles dynamiques**

Depuis les années 1990, les autorités incitent à développer les cultures d'exportation, vantées par le discours officiel. Cette politique a des effets particulièrement

sensibles sur la côte péruvienne, proche des ports d'exportation, de climat aride ou semi-aride, mais bénéficiant de facilités d'irrigation de par sa situation au pied des Andes arrosées, où se développent des cultures comme l'asperge, les légumes secs ou des fruits. Il s'agit dans l'ensemble de produits exportés frais, dont le succès est lié à la possibilité de fournir les marchés mondiaux à une époque très précise de l'année, grâce aux particularités du milieu physique et aux nouvelles conditions de transport (amélioration du conditionnement, réduction des temps de parcours, baisse des prix, etc.). Sur une grande partie de la côte, ces cultures profitent de la création de vastes périmètres irrigués. Avec des modalités différentes, le secteur de Motupe-Olmos participe à ce mouvement. Des nouvelles cultures s'y installent dans des aires peu exploitées, modifiant de façon spectaculaire les paysages : c'est le cas particulièrement de la mangue qui est devenue la principale culture commerciale sur le territoire des deux localités. C'est un des facteurs explicatifs de la dynamique foncière.

### ***2.1 Cultures nouvelles et extension du domaine cultivé à Olmos-Motupe***

L'essor de la culture de la mangue a d'abord été favorisé par la contiguïté des territoires de Motupe et Olmos avec le département de Piura, qui concentre l'essentiel de la production péruvienne dès les années 1980 : des sociétés agro-exportatrices et des producteurs de ce département sont venus s'installer à partir des années 1990. En outre, le secteur de Motupe-Olmos bénéficie de conditions naturelles favorables à la culture de la mangue pour l'exportation. Les pluies qui dépassent 100 mm sont insuffisantes pour produire, mais fournissent un apport d'eau essentiel au moment de la pousse des fruits, même si celui-ci doit être complété par l'irrigation (Montoya, 1998, 13). La récolte se déroule entre janvier et début mars, à un moment où les principaux concurrents du Pérou produisent peu ou pas pour le marché international. La région bénéficie donc d'une rente de situation intéressante dans le cadre d'un marché d'exportation concurrentiel. La culture de la mangue s'est développée à la place du citron et des fruits de la passion, productions dont les prix ont diminué à la fin des années 1980. Les producteurs en place, dans leur majorité des petits exploitants, ont substitué les nouvelles cultures aux anciennes. Leurs parcelles se concentrent dans l'oasis où un système collectif séculaire permet l'irrigation par gravité.

Mais les nouveaux investisseurs n'avaient pas ou avaient peu de terres à reconvertir. On y trouve des sociétés agro-exportatrices comme Agrobackus SA ou Sunshine SA. La première, de capitaux étrangers, s'est installée dans les années 1980 et a acquis, aux débuts des années 2000, 406 hectares de terres<sup>7</sup>. Sunshine SA, qui appartient à une famille de grands entrepreneurs péruviens, a mis en culture 60 hectares<sup>8</sup>. D'autres parmi les acheteurs sont des citoyens, comme tel député qui a acquis des hectares dans le sud du territoire ou encore C.C., photographe en ville. Enfin, certains sont des entrepreneurs agricoles, qui étaient

7 Cf. entrevue du 25 février 2004 avec le gérant-adjoint.

8 Cf. entrevue du 6 juin 2003 avec les gérants locaux de Sunshine SA.

déjà présents et dont les exploitations avaient échappé à la réforme agraire ou encore reprennent pied sur des terres ayant appartenu à leur famille avant la réforme agraire. Seuls ces derniers pouvaient avoir une part notable de leurs terres au cœur de l'oasis.

Une grande partie de la production est le fait d'extension de cultures sur des espaces situés hors de l'oasis et qui constituent une grande partie des terres de Motupe et d'Olmos. Ces espaces sont composés de deux types de terroirs aux limites fluctuantes. Le premier, proche du périmètre irrigué, peut bénéficier des excédents d'eau après que les terres du périmètre ont été servies. Les membres des Communautés qui les exploitent peuvent parfois utiliser l'eau d'un puits pour compenser l'absence d'excédents. La mise en culture de ces terres n'est donc pas systématique et sur les exploitations, des parcelles peuvent être laissées à la forêt sèche, qui fournit une partie de l'alimentation pour le bétail. Le second type de terroir est formé par des collines aux versants plus ou moins escarpés, couvertes d'une végétation plus ou moins abondante selon les années, car la région est soumise aux alternances des *Niño* et des périodes sèches. Ces collines sont partiellement utilisées par des éleveurs.

Les nouveaux investisseurs se sont installés sur les espaces plans et occasionnellement mis en culture de la périphérie de l'oasis. La présence d'une nappe phréatique peu profonde facilite l'installation de puits pour irriguer. Cette installation est cependant onéreuse et les coûts de fonctionnement sont élevés car le gasoil nécessaire au moteur est cher. Le puits est hors de portée de la plupart des petits agriculteurs. En revanche, les grands investisseurs en ont construit systématiquement sur leurs terres ; ils leur servent selon les cas en appoint d'une irrigation par gravité collective, lorsqu'ils peuvent bénéficier des excédents, ou pour irriguer de nouvelles parcelles, la mangue ne demandant pas des quantités importantes d'eau.

L'engouement pour la mangue est lié à la bonne rémunération d'ensemble de cette production, sensiblement supérieure ces dernières années à celle du café par exemple, vieille production d'exportation du Pérou (Chaléard, Mesclier, 2004) : alors qu'une exploitation moyenne peut gagner 2 000 à 3 500 € brut par hectare voire plus dans le cas de la mangue, les revenus ne dépassent pas 1 000 à 1 500 € brut par hectare les très bonnes années pour le café<sup>9</sup>.

Par ailleurs, la rentabilité de la mangue est supérieure dans les grandes exploitations à ce qu'elle est dans les petites, ce qui peut favoriser le rachat des terres des secondes par les premières. Les revenus dépendent non seulement des quantités produites mais aussi de la part exportée qui peut être fort variable. En effet, les conditions imposées par les principaux pays consommateurs, États-Unis et Union européenne, sont très rigoureuses. Les fruits, exportés frais, doivent

9 Il s'agit d'ordres de grandeur, les ventes variant beaucoup d'un exploitant à l'autre et d'une année à l'autre. Par ailleurs, le rapport entre les deux cultures ne changerait guère si on prenait en compte les revenus nets, car les coûts de production, eu égard au montant des ventes, sont relativement limités dans les deux cas.

être exempts d'attaques de la mouche du fruit, de maladies cryptogamiques (comme l'anthracnose qui joue sur l'aspect du produit) et n'avoir subi aucun endommagement lors de la récolte et du conditionnement. Tout fruit de qualité insuffisante est refusé à l'exportation et vendu sur le marché intérieur à des prix très inférieurs à ceux du marché mondial : entre le quart et le tiers. Les grands producteurs ont plus de facilité pour surveiller leur plantation et acheter des produits de traitement que les petits exploitants qui souvent ne traitent pas faute de moyens. La part destinée à l'exportation est supérieure chez les grands producteurs.

Les conditions de commercialisation sont aussi plus favorables aux grands producteurs. En raison des volumes vendus, ces derniers sont en meilleure situation que les petits pour négocier avec les acheteurs.

Par ailleurs, les sociétés agro-exportatrices cherchent à produire une partie de leur production pour assurer une haute qualité à l'exportation vers des marchés de plus en plus exigeants. Elles possèdent souvent des vergers dans le département de Piura. Elles acquièrent des terres dans la région d'Olmos-Motupe ce qui leur permet d'étendre leurs superficies et d'étaler leur production, la récolte des mangues se déroulant à Motupe environ 1 à 2 mois après celle de Piura. Sunshine SA a ainsi des domaines à San Lorenzo dans le département de Piura, à Motupe depuis les années 2000 et plus au sud, vers Ancash, l'installation à Motupe s'inscrivant dans une stratégie d'ensemble qui dépasse le cadre local.

À l'inverse, beaucoup de petits agriculteurs connaissent des difficultés : ils n'arrivent pas à assurer une qualité suffisante, dépendent du bon vouloir des acheteurs qui fixent les prix pour leur récolte. Certains, qui empruntent pour conduire leurs cultures, peinent à rembourser et doivent céder leurs terres aux intermédiaires ou aux gros producteurs. Alors que les prix de la mangue ont augmenté dans les années 1990, depuis 2002 ils semblent stagner. Ils ont même diminué légèrement, passant de 6-8 € la caisse de 20 kg en 2003-2004 à 5-7 € en 2004-2005. Les grands producteurs résistent mieux à cette baisse que les petits, grâce à leur politique de qualité. Par ailleurs, lorsque les prix remontent brutalement du fait d'incidents climatiques, comme en 2009 (jusqu'à 11-12 € la caisse), les petits producteurs ne peuvent pas produire et n'en profitent pas. En revanche, les grands exploitants sauvent leurs récoltes grâce à leurs moyens techniques.

Le phénomène apparemment principal reste celui de l'intensification des cultures en périphérie de l'oasis qui va de pair avec l'installation de nouveaux investisseurs.

## ***2.2 Cultures anciennes et diversité des dynamiques foncières***

Dans les deux autres secteurs étudiés, Ferreñafe et La Florida-Montesecco, on n'observe pas l'essor d'une nouvelle culture d'exportation comparable à la mangue. Peut-on mettre l'état du marché foncier en relation avec cette absence ? La présence d'anciennes cultures rentables ne dynamise-t-elle pas elle aussi les transactions ?

À Ferreñafe, les zones périphériques de l'oasis n'ont pas été l'objet d'acquisitions de la part de grands investisseurs, comme à Motupe-Olmos, pour se lancer dans les nouvelles cultures. La mangue n'y a pas connu le même succès, entre autres parce que les conditions naturelles sont moins bonnes : les pluies sont plus faibles, favorisant la mouche du fruit, ce qui augmente les risques d'attaque et les coûts de traitement.

Le cœur de l'oasis est une zone anciennement irriguée, où sont produits du riz et de la canne à sucre, cultures qui ont besoin d'une bonne alimentation en eau, ce qui est le cas ici grâce à l'importante retenue de Tinajones en amont.

Le riz serait, après le paprika, une des cultures les plus rentables de la côte au début des années 2000 (Gorriti, 2003, 48). Destiné au marché national, le produit bénéficie d'un système de « frange de prix » à l'importation qui permet de taxer le riz importé à 25 %, et d'achats dans le cadre du programme national d'aide alimentaire ce qui permet des prix rémunérateurs ; mais le revenu dépend de l'investissement en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires...) qui fait varier fortement les récoltes. La rentabilité, forte chez les grands producteurs, paraît beaucoup plus faible chez les petits (Gorriti, 2003, 48-49) : elle dépend fortement de l'utilisation d'intrants (semences sélectionnées, produits de traitement, etc.) qui conditionne les rendements. En outre, les prix du riz connaissent une forte variabilité au cours de l'année, avec une baisse à la récolte et une hausse en période de pénurie. Les petits exploitants, souvent endettés, doivent vendre dès la récolte leur production (voire avant parfois pour obtenir des crédits) à des prix très bas alors que les plus gros peuvent attendre les périodes les plus favorables. Les grands exploitants qui conduisent bien leurs cultures et vendent au bon moment font ainsi des bénéfices qui leur permettent d'acheter les parcelles des petits en difficulté.

Certains de ces grands exploitants sont essentiellement des agriculteurs, alors que d'autres sont des négociants ou des entrepreneurs agro-industriels qui tirent une partie des produits qu'ils commercialisent ou transforment de leur propre domaine. Le marché foncier est également dynamisé par la présence de nombreux moulins à Ferreñafe et surtout à Chiclayo qui assurent l'écoulement de la récolte, mais aussi parce que des propriétaires de moulins achètent des terres pour contrôler en aval la production.

La canne à sucre est aussi une culture intéressante. Le sucre, destiné au marché national, bénéficie d'un système de frange protectrice à l'importation, certes moins avantageux que celui du riz, mais qui permet de maintenir les prix. La production du département de Lambayeque a décliné en raison des difficultés des anciennes coopératives sucrières, ouvrant le marché à de nouveaux producteurs.

Riz et canne à sucre sont inégalement rentables d'une année sur l'autre en raison des variations de prix de vente. Les producteurs se portent sur l'une ou l'autre selon l'état du marché, les rizières pouvant être aisément transformées en champs de canne et vice versa. En outre, d'après certains témoignages, une partie des acquisitions de moulins et des achats de terre correspondrait au blanchiment

de l'argent de la drogue, gagné par les producteurs de coca et les narcotrafiquants sur le versant oriental des Andes et auquel la région est facilement reliée par la route goudronnée. Le marché foncier serait donc dynamisé par un phénomène d'origine extérieure à la région.

La culture du café, dominante depuis plusieurs décennies dans le secteur de La Florida-Monteseco, paraît moins rentable que le riz ou la canne à sucre. La faiblesse du marché foncier peut-elle être reliée au peu d'intérêt de cette culture ?

Ces dernières années le café a connu une crise liée à plusieurs phénomènes. Les rendements sont bas, de l'ordre de 500 kg/ha, parce que les arbustes sont âgés et que les planteurs préfèrent la variété locale « típica » jugée plus résistante que les nouvelles variétés plus productives. Surtout les prix se sont effondrés : alors qu'ils atteignaient en 1994 près de 3 €/kg, ils ont chuté à moins de 1 €/kg en 2002. La baisse des prix du foncier dans les années 1990, attestée par plusieurs témoignages peut être corrélée à la baisse d'intérêt du café : l'hectare valait 5 000 € en 1994 à La Florida contre 3 500 € en 2002<sup>10</sup>.

Cette évolution est cependant à nuancer. La diffusion des techniques d'agriculture « biologique » par une ONG et l'apparition d'une filière de commerce équitable permettent une hausse des prix, au moins pour une partie de la production. De plus, depuis 2003, les prix du café sont remontés. Ainsi, en 2005, ils approchaient les 2 €/kg, pour le café « bio ». Ces évolutions justifient le maintien en place des petits producteurs.

Par ailleurs, le secteur a vu se développer la culture d'une variété de bambou (*caña Guayaquil*), qui demande peu de travail et bénéficie de prix rémunérateurs en raison de la forte demande des villes côtières, principalement Chiclayo. Le bambou s'est étendu dans les parties les plus humides, près des cours d'eau et les fonds de vallée. Pour autant, il n'a pas entraîné une dynamisation du marché foncier, chaque exploitant ayant plutôt tendance à étendre lui-même cette culture sur son propre terrain. Intéressante pour les petits producteurs, la canne l'est toutefois moins pour les gros investisseurs parce que la production est destinée au marché local, ce qui en limite la demande, et parce qu'elle est localisée dans une zone relativement enclavée.

Enfin, les planteurs de café qui cherchent à augmenter leur production vont sur les fronts pionniers, terres non cultivées de Monteseco ou versant oriental des Andes, où la culture est beaucoup plus rentable : le défrichement de forêts permet de diminuer les risques de maladie tout en autorisant des rendements nettement plus élevés, les premières années, que dans les anciennes zones de production.

Au total, si le dynamisme foncier à Olmos-Motupe va de pair avec l'apparition et l'extension de nouvelles cultures, l'absence de culture nouvelle n'induit pas nécessairement une faible activité du marché foncier. Celui-ci est actif dans une zone d'anciennes cultures comme l'oasis de Ferreñafe. La faiblesse du marché à La

---

10 Cf. entrevue avec E.V., 8 mars 2002.

Florida ne peut pas, quant à elle, s'expliquer par le seul manque d'intérêt du café : celui-ci n'est que relatif, il existe d'autres cultures intéressantes comme le bambou et les exploitants n'hésitent pas à parcourir des centaines de kilomètres pour acquérir de nouvelles terres où ils feront (entre autres) du café. Un des éléments d'explication du dynamisme foncier de Motupe et Olmos réside peut-être dans les possibilités d'extension des superficies cultivées, ce qui pose la question de l'origine et du statut de ces terres.

### **3 Terres de propriété collective et possibilités d'expansion du marché foncier : une relation complexe**

L'installation de nouveaux entrepreneurs dans certaines des localités étudiées est d'autant plus spectaculaire qu'ils mettent en valeur des terres qui n'étaient jusqu'alors que peu intensément cultivées. Il s'agit des terres de propriété collective, qui appartenaient essentiellement à des Communautés paysannes et dans quelques cas aux rares coopératives qui se sont maintenues depuis la réforme agraire, et dont la législation foncière des années 1990 permet la privatisation. Ces terres constituaient selon le recensement agricole de 1994<sup>11</sup> environ 40 % de la superficie exploitée au Pérou, ce qui en fait un enjeu considérable. Mais nous montrerons ici que s'il est vrai qu'elles représentent un vivier foncier dans certaines localités, elles ne sont pas toujours faciles à prendre ni à mettre en valeur. Selon les cas, l'expansion du marché foncier soit se trouve bloquée, soit se fait sur des terres d'appropriation individuelle, ce qui est facilité par l'avancée du titrage.

#### **3.1 La nouvelle législation autorise la vente des terres collectives**

Les terres des Communautés indigènes, rebaptisées « paysannes » lors de la réforme agraire, étaient inaliénables selon la Constitution de 1933 puis selon celle de 1979. Elles ne le sont plus selon la Constitution de 1993 (*cf.* Robles Mendoza, 2002, 67, 118 et 168). La « loi de promotion des investissements sur les Terres du Territoire national et des communautés paysannes et natives », (loi 26505) en 1995, organise les modalités de leur retour sur le marché foncier : les Communautés peuvent décider de les céder en propriété à leurs membres ou à des tiers. Dans le cas des Communautés paysannes de la côte, l'article 10 et une loi édictée en 1997, la loi n° 26845, organisent la privatisation par parcelle des territoires<sup>12</sup> : les membres de la Communauté en possession d'une parcelle depuis au moins une année pourront en obtenir la propriété si au moins 50 % des membres en possession d'une terre depuis plus d'un an qui assistent à l'Assemblée expriment leur accord par un vote. Cette décision peut même être

11 *Cf.* INEI, 1994.

12 C'est-à-dire, dans le texte de la loi, celles qui ont leurs terres sur le versant Pacifique, à moins de 2 000 mètres d'altitude.

prise au sein d'une Assemblée réduite, ne regroupant que les membres d'un « secteur » ou d'une « annexe » de la Communauté (*ibid.*, 186 et 197). Cette loi rend donc très facile le passage de la possession à la propriété, même en l'absence d'un consensus des membres de la Communauté.

Les personnes qui ne sont pas membres d'une Communauté peuvent également prétendre accéder à la propriété de ses terres. Il suffit pour obtenir la propriété d'une parcelle de l'avoir occupée pendant une période d'au moins deux ans et d'obtenir l'accord de 30 % des membres de la Communauté qui assistent à l'assemblée générale en première ou deuxième convocation (*ibid.*, 198)<sup>13</sup>. Il est également possible de faire déclarer l'abandon légal des terres par la Communauté, en s'adressant aux instances de l'État.

Les coopératives qui se sont maintenues jusqu'aux années 1990 sont également encouragées à changer de statut (Chaléard *et al.*, 2008). Un décret, en 1991 (n° 018-91-AG), donne aux entreprises associatives de toutes sortes (entreprises paysannes et associatives) la possibilité de décider librement du modèle entrepreneurial qu'elles veulent adopter, avec un quorum de deux/tiers des membres et un vote favorable de la moitié et une voix (*cf.* Berrío, 1998).

Ces lois sont semblables à celles qui organisent la privatisation des terres de propriété collective dans d'autres pays d'Amérique Latine, tels que le Mexique ou l'Équateur. Un des points communs de toutes ces législations est qu'elles n'obligent pas les Communautés ou les coopératives à changer le statut de leurs terres (Mesclier, 2005). On constate donc des modalités différentes de leur application dans ces différents pays, tout comme entre les localités dans chaque ensemble national (Colin *et al.*, 2003 ; Velásquez, 2003). De même, dans la région que nous étudions ici, on retrouve une certaine diversité dans leur application au niveau local.

### **3.2 Des terres peu mises en valeur et peu mises en défens**

Dans les trois secteurs étudiés, d'immenses étendues de terres présentent la double caractéristique d'appartenir de façon indivise à une collectivité et d'être faiblement mises en valeur. Il s'agit dans le cas de Motupe-Olmos et de Ferreñafe du territoire communautaire<sup>14</sup>, composé majoritairement de collines aux versants peu propices à une agriculture intensive, et pour l'irrigation duquel, malgré des revendications séculaires, les paysans n'ont aucun droit permanent sur l'eau des systèmes d'irrigation (*cf. supra*). Dans le cas de La Florida-Monteseco, il s'agit des terres de forêt maintenues en réserve par l'hacienda, puis par la coopérative, mais également des terres à café de cette dernière, depuis qu'elle a cessé de fonctionner. Dans les trois cas, il s'agit de plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

---

13 Sur l'ensemble de ces points, une approche critique est fournie par del Castillo, 1997.

14 Plusieurs Communautés se partagent en réalité les terres de ces secteurs. Pour simplifier, nous parlerons ici de la « communauté de Motupe » par référence à la communauté San Julián de Motupe et de la « communauté de Ferreñafe » par référence à la communauté de Santa Lucía de Ferreñafe, qui sont les cas que nous avons étudiés.

Dans les années 1990, ces terres sont en partie exploitées par les familles membres des Communautés ou de la coopérative, en usufruit.

Dans aucun des trois cas, le saltus ne fait l'objet d'une mise en défens vigoureuse. À Motupe, sur les versants, des familles pauvres qui viennent des localités proches des hauteurs peuvent, lorsque les conditions climatiques s'y prêtent, c'est-à-dire en particulier après les *Niño*, s'installer, semer quelques sillons et élever quelques chèvres sans être inquiétées. Au cœur de l'oasis, l'annexion par des propriétaires de quelques hectares de terres voisines aux leurs, sur le territoire communautaire, a été visiblement tolérée puisque plusieurs des exploitants interrogés la reconnaissent volontiers, alors qu'il s'agit d'une occupation plus durable. À Ferreñafe, un groupe de familles venant de la cordillère a négocié récemment avec la communauté son installation sur plusieurs centaines d'hectares, à la seule condition d'y résider effectivement et de participer à la vie de la communauté. À Montesecco, les membres de la coopérative, mais également, occasionnellement, des petits propriétaires de La Florida, ouvrent de nouvelles parcelles sur des terres non exploitées. Ces appropriations ne sont considérées comme exagérées que lorsqu'elles concernent plusieurs centaines d'hectares.

L'utilisation même des terres en usufruit est souvent peu intensive. Faute d'eau, puisqu'on se trouve aux marges des oasis, une partie des petites exploitations paysannes reste souvent en friche, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas utilisée : la forêt sèche fournit le bois, les gousses qui alimentent le bétail, permet l'élevage d'abeilles. Les parcelles ne sont parfois pas cultivées, à cause du manque d'eau ou de capitaux. La fermeture de la banque agraire au début des années 1990 a rendu les paysans dépendants de fournisseurs privés de capitaux, qui décident en fonction des conditions climatiques ou du prix des produits de financer ou pas leur campagne agricole.

Ces conditions semblent idéales pour que des entrepreneurs dotés de capitaux puissent acquérir des terres et intensifier leur mise en valeur, à la satisfaction générale : ils fourniront ainsi du travail aux jeunes paysans, souvent sous-occupés faute de moyens pour cultiver la terre, et créeront des filières débouchant sur l'exportation, que pourront utiliser les petits exploitants. Les choses se passent effectivement ainsi à Motupe, mais pas à Ferreñafe ou à Montesecco, pour des raisons qui relèvent des dynamiques économiques mentionnées plus haut, mais également des modalités d'application de la législation foncière.

### **3.3 Des contextes géographiques qui facilitent ou empêchent les investissements sur les terres de propriété collective**

Motupe est actuellement placée dans des bonnes conditions pour permettre l'installation des entrepreneurs sur les terres de propriété collective. Un projet d'irrigation depuis la cordillère, grâce au creusement d'un tunnel, le projet Olmos, proposé pour la première fois en 1924, n'a jamais été exécuté. Alors que dans les années 1960 les terres planes de la communauté avaient fait l'objet d'une première tentative de colonisation par les propriétaires terriens, avec l'apparition des premiers puits tubulaires (Collin Delavaud, 1968), la réforme agraire a stoppé

net cette évolution. À partir de 1989, la mise en route d'une première phase des travaux, jointe à la nouvelle législation foncière, attire à nouveau l'attention sur les terres du secteur Motupe-Olmos.

Sur la partie plane du territoire communautaire, voire sur les collines proches de la route panaméricaine, les pressions sont fortes. Les acheteurs potentiels rendent visite avec insistance aux membres de la communauté pour les inciter à solliciter des titres de propriété individuels et à leur céder ensuite les parcelles. Des pots-de-vin sont versés aux autorités communautaires pour faciliter le titrage individuel des terres, grâce à des comptes rendus d'assemblée fictifs<sup>15</sup>. Plus au nord, ce serait également de façon illégale que l'État a exproprié une centaine de milliers d'hectares de terres communautaires pour les réserver à la mise en valeur du futur périmètre irrigué par des entrepreneurs privés<sup>16</sup>. Ces derniers sont cependant dans l'ensemble bien accueillis, tout au moins à Motupe. En revanche des réactions de rejet, relayées par les autorités régionales<sup>17</sup>, accompagnent l'arrivée de spéculateurs, de « trafiquants de terre » eux aussi étrangers à la localité, qui occupent ou font occuper des terres par des ouvriers agricoles, en espérant pouvoir profiter de la loi des « terres abandonnées ».

Cette expansion du marché foncier sur les terres communautaires est spectaculaire mais n'est pas exclusive. Les entrepreneurs achètent également des terres dans le périmètre déjà irrigué. Ces achats, facilités par l'endettement des petits exploitants, portent en partie sur les terres des bénéficiaires de la réforme agraire, qui avaient d'abord été organisées en coopératives de production, avant de décider de se répartir les terres. Bien que cette parcellisation ait été entérinée par la législation lors du retour à un gouvernement civil au début des années 1980, beaucoup d'entre eux n'avaient pas de titre de propriété, comme le montrent les chiffres du recensement agricole de 1994. Le PETT (projet spécial de titrage des terres), créé en 1992<sup>18</sup>, a partiellement remédié à cette situation et facilité ainsi le retour de ces terres sur le marché foncier légal au cours des années 1990.

À Ferreñafe, en revanche, c'est essentiellement sur les terres du périmètre irrigué que portent les transactions. Celui-ci constitue un vaste ensemble de plus de 20 000 hectares (Laporte-Weywada et Mesclier, 2005), bien plus étendu qu'à Motupe. Il est irrigué grâce aux eaux du fleuve côtier de plus fort débit de la région, le Chancay-Lambayeque, et bénéficie des infrastructures pour l'instant les plus performantes : canal principal en dur, et surtout réservoir de 320 millions de m<sup>3</sup>, construit dans les années 1960 (Montoya, 1998, 93). Le territoire communautaire, qui s'est reconstitué après la réforme agraire sur des

15 Entrevue avec le président de la communauté San Julián de Motupe, le 01-04-2003.

16 Les dirigeants de la communauté Santo Domingo de Olmos réclament l'annulation de cette expropriation qui a eu lieu sous le gouvernement autoritaire d'A. Fujimori. Cf. entrevues et article paru dans *El Comercio*, 18 mai 2004, a3.

17 Le trafic de terres a été dénoncé par le président de la Région, Yehude Simón (cf. *La República*, 2003).

18 Le PETT a fait partie du dispositif de cadastrage et de titrage des terres rurales jusqu'à son absorption par COFOPRI (la Commission de formalisation de la propriété informelle) à la fin des années 2000.

terres de parcours des haciendas, est quant à lui presque entièrement constitué de versants. Il est donc difficile à mettre en valeur, même en construisant des puits tubulaires. Bien que des projets d'ouvrages d'irrigation existent, aucun n'est financé ni commencé pour l'instant. Ces terres sont donc peu attractives, même pour des investisseurs disposant de capitaux, et ce, malgré l'activité déployée par les dirigeants de la Communauté, qui sont en train tout à la fois d'obtenir des titres individuels sur les terres et de chercher à conclure des accords avec un industriel susceptible d'installer une fabrique d'éthanol sur leur territoire.

La Florida est par contraste dans un cas original. Les terres peu exploitées les plus proches, celles de Monteseco, ne sont pour l'instant pas sur le marché foncier et ne peuvent donc être achetées de façon légale. En effet, les membres de la coopérative Monteseco n'ont pas réussi à privatiser leurs terres, en raison de plusieurs facteurs : intervention d'un entrepreneur qui a aggravé leur situation d'endettement puis disparu, impossibilité d'obtenir de la part des membres le paiement de la dette restant envers l'État, ce qui aurait permis de redistribuer les terres entre les membres et de leur donner des titres. Un autre facteur intervient, l'éloignement du chef-lieu de district, à huit heures de marche, et du chef-lieu départemental, Cajamarca, qu'on atteint en descendant d'abord à Chiclayo puis en remontant vers la cordillère. L'absence de l'État favorise à son tour le développement de cultures illicites dans la forêt, qui prolonge alors la volonté de certains d'empêcher toute légalisation du marché des terres.

Loin de tout déterminisme physique, cette situation fait suite à une époque de forte modernisation du temps de l'hacienda – celle-là même qui a sans doute veillé en revanche à éviter un contrôle politique et administratif trop rapproché – puis d'intégration forte à la réforme agraire de l'État. Ce contexte géographique est bel et bien explicable par une histoire agraire particulière.

## Conclusion

Les changements législatifs à l'échelle nationale ne suffisent pas à eux seuls à provoquer une libéralisation effective du marché foncier ni à accélérer les transactions. Les cas étudiés montrent que les dynamiques productives jouent un rôle dans l'arrivée de nouveaux acteurs susceptibles d'activer les transactions, au besoin par des pressions. Or ces dynamiques sont localisées, en fonction de facteurs géographiques classiques valorisés de manière nouvelle dans le contexte de la mondialisation : proximité des axes d'échange, rentes de situation climatique permettant de se placer sur les marchés mondiaux dans de bonnes conditions, etc.

Toutefois, les histoires agraires ont une influence déterminante dans les possibilités concrètes qui s'ouvrent aux investisseurs potentiels. Il n'existe pas de terres libres partout, et s'il y en a, elles ne sont pas partout disponibles aux mêmes conditions. Dans certains cas, les situations sociales provoquent de véritables blocages, comme l'exemple de La Florida-Monteseco le montre.

Cependant, l'une ou l'autre évolution ne sont pas directement en rapport avec une amélioration ou une dégradation des conditions de vie des exploitants, et au-delà, des habitants des localités. La pression foncière que créent les investisseurs à Motupe, comme le manque de terres que peuvent ressentir les producteurs de La Florida, peuvent les obliger finalement au départ.

---

jl.chaleard@noos.fr

## Bibliographie

---

- Berrio V. (éd.) 1998 *Nueva legislación de derecho agrario*.
- Blanc-Pamard C., Cambrézy L. (coord.) 1995 *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM.
- Chaléard, J.-L., Huamantínco, A., Mesclier, É. 2008 « Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation », *Autrepart*, n° 46, p. 13-29.
- Chaléard J.-L., Mesclier, É. 2004 « Dans le nord du Pérou, l'agriculture commerciale augmente-t-elle les risques pour les petits producteurs ? » dans Gilbert David (dir.), *Espaces tropicaux et risques : du local au global*, Actes des X<sup>e</sup> journées de géographie tropicale des 24, 25 et 26 septembre 2003, Presses Universitaires d'Orléans, IRD, p. 279-291
- Chauveau J., Jacob J., Le Meur P.-Y. (éd.) 2004 « Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne », *Autrepart*, n° thématique, p. 3-150
- Colin J.-Ph., Blanchot C., Vásquez García E. et Navarro Garza H. 2003 « Reforma agraria, dinámicas organizativas y prácticas agrarias. El caso de Graciano Sánchez, Tamaulipas, México », in Léonard E., Quesnel A., Velázquez E. *Políticas y regulaciones agrarias. Dinámicas de poder y juegos de actores en torno a la tenencia de la tierra*, México, CIESAS-IRD, p. 73-106.
- Collin Delavaud C. 1968 *Les régions côtières du Pérou septentrional*, Lima, IFEA.
- Del Castillo L. 1997 « Propiedad rural, titulación de tierras y propiedad comunal », in *Debate Agrario*, n° 26. Lima : CEPES, p. 59-79
- Fernández A. et Gonzales A. (éd.) 1990 *La reforma agraria peruana, 20 años después*. Chiclayo, Centro de Estudios Sociales Solidaridad.
- Instituto Nacional de Estadística e Informática (INEL) 1994 *Tercer Censo Nacional Agropecuario*, Lima.
- Laporte-Weywada T. 2005 *Le développement du marché foncier sur la côte nord du Pérou. Étude de cas dans la zone de Ferreñafe*. IRD, Mémoire de DEA, université Paris X-EHESS-ENSTA.
- Léonard É. 2003 « Titularización agraria y apropiación de nuevos espacios económicos por los actores rurales : el Procede en los Tuxlas, estado de Veracruz », in Léonard E., Quesnel A., Velázquez E., *Políticas y regulaciones agrarias. Dinámicas de poder y juegos de actores en torno a la tenencia de la tierra*, México, CIESAS-IRD, p. 297-328
- Matos Mar J. et Mejía J. M. 1980 *La reforma agraria en el Perú*, Lima, IEP.
- Mesclier É. 2005 « La cuestión de la tierra : el nuevo escenario mundial y los debates nacionales y locales », Séminaire Los espacios rurales de la región Lambayeque en la mundialización. Chiclayo, 9 novembre 2005.
- Montoya Peralta E. 1998 *Lambayeque* (8va edición), Lima.
- Quijano Doig G. E. 2001 *Modelo de gestión para empresas exportadoras de mango-caso empresarial. Frumosa*, thèse, Université de Piura.

Robles Mendoza R. 2002 *Legislación peruana sobre Comunidades Campesinas*, Lima, UNMSM.

Velázquez E. 2003 « Apropiación del cambio legal por los actores locales : el parcelamiento de tierras ejidales en la sierra de Santa Marta, Veracruz, México », in Léonard E., Quesnel A., Velázquez E. *Políticas y regulaciones agrarias. Dinámicas de poder y juegos de actores en torno a la tenencia de la tierra*, México, CIESAS-IRD, p. 269-296

Velásquez O. 2001 *La Comunidad Campesina en el Perú y los retos por la supervivencia*. Universidad Nacional de Trujillo.

# Tensions foncières et recompositions territoriales dans la basse vallée de l'Onilahy (Sud-Ouest malgache)

**Bénédicté Thibaud**

Maître de conférences en géographie, Université de Poitiers, UMR 8586 PRODIG/EA 2252 ICOTEM

## Introduction

Au Sud de Toliara, capitale régionale du Sud-Ouest malgache, la vallée de l'Onilahy présente un contraste saisissant avec les vastes plateaux calcaires qui la surplombent jusqu'à son débouché maritime sur le canal du Mozambique (fig. 1). Sur les « Causse » malgaches de Belomotra (rive droite) et Mahafaly (rive gauche), l'absence d'eau de surface ne permet que le développement d'une maigre forêt sèche, alors que la vallée humide offre des paysages verdoyants. (Fig. 2, cliché 1 : *Le débouché maritime de l'Onilahy, entre le plateau de Belomotra sur rive droite et le Causse Mahafaly sur rive gauche, déc. 2007, cliché auteur.*)

Nous sommes ici dans une des régions les moins arrosées de la Grande Île : moins de 400 mm de précipitations par an sur la bande côtière avec en outre, des sécheresses récurrentes tous les sept ans (Lebigre, 1997). Cette péjoration des conditions climatiques (à peine 250 mm par an pour Toliara ces dernières années) accroît encore les difficultés de mise en valeur sur les plateaux calcaires.

Cette région rurale est néanmoins peuplée par plusieurs groupes humains à forte identité culturelle, et pendant longtemps, les territoires sont demeurés fortement claniques. Ainsi, on pouvait distinguer de part et d'autre de la vallée, les territoires des Massikoro au Nord et ceux des Mahafaly au Sud. Au-delà, s'étendent vers l'Est, les territoires des éleveurs Bara, ceux des Tandroy plus au Sud et enfin, les pêcheurs Vezo occupent la bande littorale. La majeure partie de ces groupes ethniques pratiquent une agriculture extensive sur brûlis forestier, le *Hatsake* et s'adonnent à l'élevage.

Les hauteurs peu attractives ont été prioritairement vouées à l'élevage extensif, tandis que la vallée de l'Onilahy offre au contraire des conditions d'installation beaucoup plus favorables. Les hommes ont naturellement pris possession des bas-fonds, dans lesquels, la mise en valeur agricole des riches terres alluviales (*baïbobos*)<sup>1</sup> a pu permettre une diversification des productions agricoles tout en contribuant à la fixation de l'habitat.

Jusqu'à une période récente, les modes d'occupation et d'utilisation des espaces ruraux, associant fonds de vallée densément peuplés et cultivés, et hauteurs pratiquement vides d'hommes et laissées en zone de pâturage, sont demeurés

1 Terres sablo-argileuses de décrue du fleuve, les unes inondées chaque année, les autres plus ou moins sèches et inondables selon la force des crues.

relativement stables : pour ces sociétés lignagères, la question foncière ne se posait pas car la terre était suffisamment vaste, d'où une certaine permanence des territoires villageois.

À partir des années 1990, des changements profonds interviennent. Ils sont caractérisés par la multiplication de tensions foncières qui conduisent à des recompositions territoriales, sources de profonds bouleversements socio-économiques et environnementaux. On assiste aujourd'hui à une véritable remise en cause de certaines suprématies territoriales jusque-là incontestées. Ainsi, sur les plateaux, l'installation de migrants toujours plus nombreux (réfugiés climatiques tandroy) a légitimé de nouvelles entités territoriales qui se sont construites aux dépens des villages de la vallée. Pour ces derniers, les réserves foncières des hauteurs disparaissent progressivement alors que les surfaces cultivables sur les terres d'alluvions se rétractent, ce qui contribue à des transferts de terre inexistant auparavant. Le désenclavement de la vallée favorise en outre les transferts de foncier, en réorganisant les espaces d'échanges, et en intensifiant la mobilité des hommes et des flux de marchandises, en direction de la capitale régionale.

Ces bouleversements fonciers et territoriaux sont directement observables dans le paysage, par une inquiétante diminution des surfaces forestières sur les plateaux (fronts pionniers de défrichement), et par une modification des choix de production agricole dans la vallée.

Le village de Tolikisy, localisé sur la rive droite de la basse vallée de l'Onilahy, situé à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Toliara, est particulièrement révélateur des bouleversements fonciers et territoriaux survenus dans la région depuis les années 1990 (fig. 2).

## 1 Tolikisy, un village replié sur son terroir

Le village de Tolikisy, qui fait partie de la commune d'Ambohimahavelona (8 km plus à l'Ouest) se trouve au pied du rebord du plateau calcaire de Belomotra, juste au-dessus des divagations du lit majeur du fleuve Onilahy (fig. 2). Le territoire villageois se trouve ainsi à la charnière de deux types de milieux bien distincts mais complémentaires : les terrasses alluviales sablo-argileuses de la vallée (les *baïbohos* cultivables) (fig. 2 ; *clichés 2-3 : casiers rizicoles sur la rive droite de la vallée, en contrebas de la piste reliant les villages d'Ambohimahavelona et Tolikisy, déc. 2007, cliché auteur*) et les plateaux calcaires voués aux pâturages et à l'approvisionnement en bois (fig. 2 ; *cliché 5 : des forêts sèches, associées à un tapis graminéen et à des fourrés d'épineux, recouvrent de façon discontinue la surface des plateaux, nov. 2006, cliché auteur*).

C'est le groupe des Andrevola (descendants Sakalava) qui fonde Tolikisy, après avoir pris le contrôle de la zone au détriment des Massikoro installés de plus longue date. Néanmoins, faisant suite à de multiples alliances matrimoniales, c'est la référence à l'identité Massikoro qui domine aujourd'hui (Raveloharimoria, 1998).

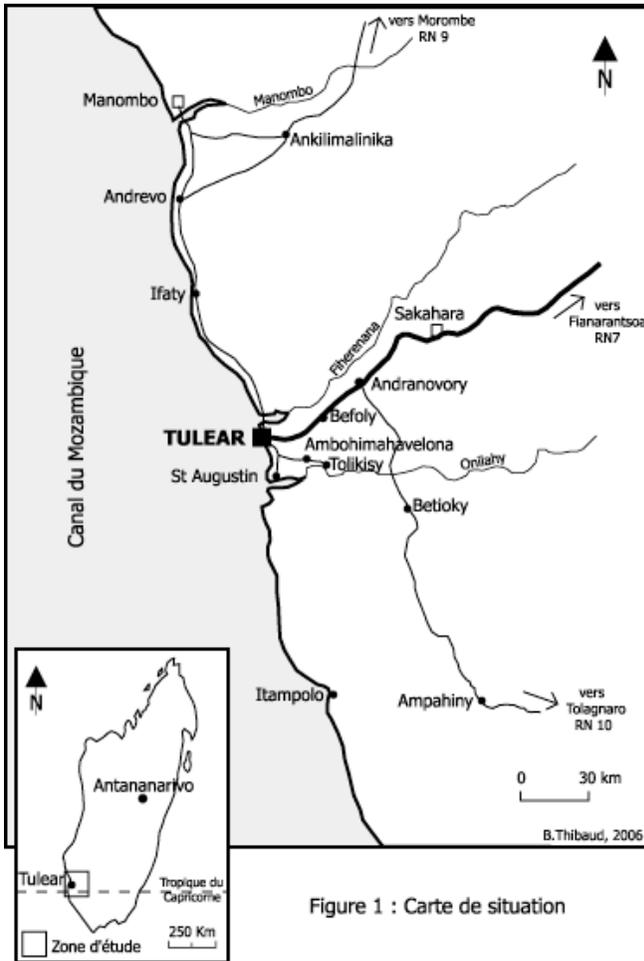


Figure 1 : Carte de situation

Fig. 1 Carte de situation

Nous sommes ici en présence de sociétés lignagères et c’est le doyen du premier lignage fondateur (chef de village), détenteur du *hazomonga* (poteau sacrificiel) qui détient toute l’autorité. Il est le maître de la terre, il fixe la répartition des terres cultivées et intervient pour arbitrer les conflits et procéder à des réaménagements, quand l’évolution démographique le rend nécessaire. Enfin, il a la charge de maintenir et de fixer les règles d’installation lors de l’arrivée de nouveaux groupes sur le territoire : le droit des *tompontany*<sup>2</sup> est un droit sur la

2 *Tompontany*, ce sont les premiers « maîtres de la terre » (esprits des lieux, « forces » de la nature), avec lesquels les hommes, s’ils veulent s’installer, doivent passer un pacte. Cet accord, formalisé par le sacrifice sanglant d’un ou plusieurs bœufs, par une invocation adressée aux esprits et par des

terre qui se perpétue à travers les générations des lignées aînées de préférence (Fauroux, 1997a ; Chazan-Gilling, 2001). Les étrangers les plus récemment accueillis n'exploitent ainsi que des terres empruntées et prêtées à court terme.

Jusqu'à une date récente, le schéma foncier associait deux formes d'utilisation du sol :

- les terres cultivables sur *baibobos* dans la vallée : des champs strictement dépendants des lignages et des différentes exploitations familiales entre lesquelles ils sont répartis. Le contrôle foncier y est donc fort ;

- la brousse sur les plateaux : la réserve foncière, espace indivis où le contrôle foncier est plus lâche mais, loin d'être des terres libres, ces espaces, peu ou pas cultivés, sont appropriés collectivement et demeurent sous le contrôle de l'instance fondatrice et de ses descendants. Par ailleurs, ces hauteurs sont considérées comme des lieux habités par des esprits dont le pouvoir symbolique renvoie à l'histoire de la fondation du village (Fauroux, 1997b).

Enfin, il faut noter qu'il n'y a pas d'égalitarisme foncier : c'est l'ancienneté, l'ordre d'arrivée qui fixe le statut du sol et celui des hommes.

Pendant longtemps, le territoire de Tolikisy est demeuré relativement stable. Il n'y avait pas d'enjeux fonciers d'où une permanence des systèmes d'exploitation faisant appel aux ressources sur le plateau (pâturages pour les troupeaux en transhumance) et à celle de la vallée. Dans cette dernière, les villageois, qui connaissent parfaitement la qualité (en termes de fertilité) de chacun des niveaux d'alluvions entre le lit mineur et le lit majeur du fleuve, ont su en tirer parti pour y développer les cultures vivrières auxquelles s'ajoute celle du riz flottant en bordure du fleuve ou dans les *kitoboky*, anciens bras morts du fleuve, témoins de la dernière grande divagation de l'Onilahy en 1920.

Enfin, le village était reculé, difficile d'accès ; aucun taxi-brousse ne pouvait s'y aventurer en raison d'une piste très défectueuse, régulièrement coupée par les crues de l'Onilahy. Cet isolement s'est traduit par l'absence d'équipements sanitaires, de structures d'éducation et les acteurs de développement y sont peu présents.

À partir des années 1990, plusieurs facteurs conjugués vont profondément perturber l'organisation socio-économique et territoriale de ce village.

## 2 L'émergence de la question foncière dans la vallée de l'Onilahy

C'est tout d'abord au sein du terroir de culture que la terre commence à manquer. En effet, la population est jeune à Tolikisy et les mariages sont précoces. Il s'ensuit

---

interdits, permettra aux premiers groupes humains désirant s'installer, d'obtenir de la part des esprits, une délégation du statut de « maître de la terre » : ils deviennent à leur tour *tompontany*. Si par la suite, d'autres individus veulent s'installer, c'est le premier groupe ayant obtenu le statut de *tompontany*, qui décide de leur installation ou non et, dans le cas d'une autorisation, il y aura nécessairement des règles à observer (Fauroux, 1997a, p. 11-12)

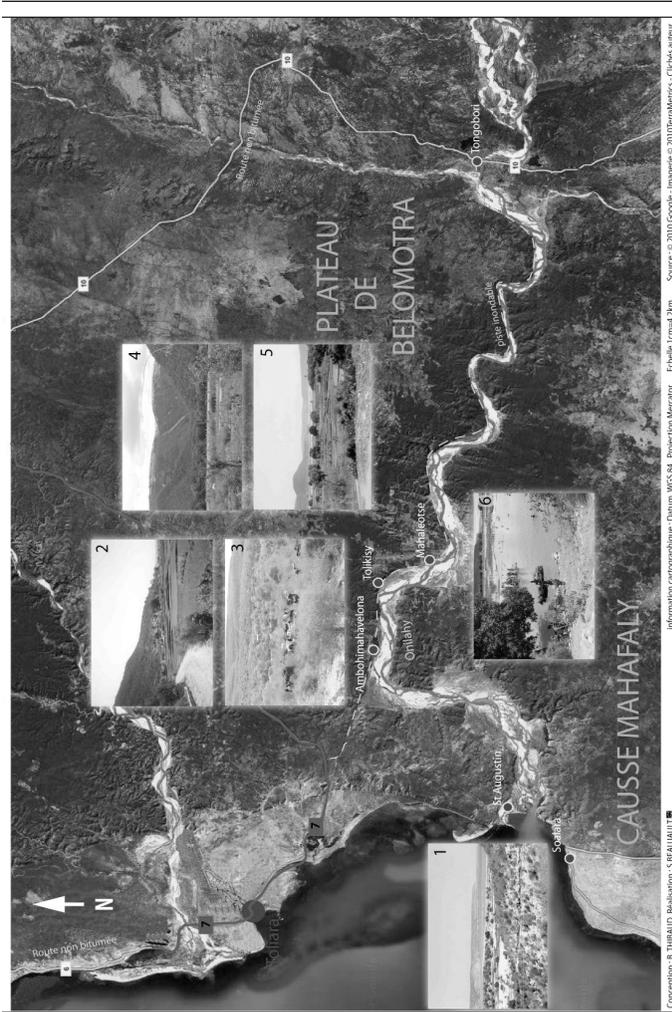


Fig. 2 La vallée de l’Onilahy

un morcellement du terroir et surtout une forte diminution des surfaces agricoles utiles par exploitation en raison des partages successoraux.

En outre, à la réduction de l’espace disponible, se conjuguent les caprices du fleuve. L’Onilahy est un fleuve puissant, considéré comme le plus grand fleuve du Sud de Madagascar, avec un bassin versant de 32 000 km<sup>2</sup> qui connaît de nombreuses crues dévastatrices (fig. 2 ; cliché 6 : la crue de l’Onilahy en décembre 2007 submergea l’unique piste longeant le fleuve alors que les récoltes n’étaient pas encore achevées, cliché auteur). Si les crues annuelles sont généralement bénéfiques, puisqu’elles renouvellent l’apport en alluvions, les crues exceptionnelles,

sont catastrophiques car elles sont responsables de l'ensablement de nombreuses terrasses alluviales. La basse vallée de l'Onilahy connaît depuis une quinzaine d'années une récurrence de ces crues exceptionnelles, si bien que chaque année, les exploitants de Tolikisy perdent une partie de leurs champs ; la localisation du terroir de culture sur la rive convexe du fleuve favorise les processus d'ensablement mais aussi d'érosion.

Dans le même temps, sur le plateau, les péjorations climatiques rendent de plus en plus difficile l'exploitation des pâturages. En effet, les impluviums naturels s'assèchent plus vite que par le passé or, sans point d'eau à proximité, un pâturage est inutilisable. Les troupeaux sont alors contraints de descendre dans la vallée pour l'abreuvement, et ils y trouvent en même temps des zones de pâturage entre les *kitoboky*. Mais, l'arrivée de plus en plus fréquente et pour des durées de plus en plus longues du bétail dans la vallée tend à devenir problématique avec le resserrement du foncier.

Face à ces nouvelles contraintes et à la baisse des revenus, les paysans de Tolikisy vont tout d'abord modifier leurs pratiques agricoles au sein du terroir de culture. Ainsi, sur les sols les plus fertiles (les alluvions plus anciennement déposées), sont pratiquées des cultures vouées à la commercialisation (haricots, pois du cap) tandis que sur les sols moins fertiles, plus sablonneux, à proximité du lit actuel, sont concentrées les cultures vivrières (patates douces, manioc, maïs).

L'accessibilité de Toliara a ouvert le marché urbain pour les productions de la vallée. En effet, une ligne de taxi-brousse (quatre liaisons par jour) assure désormais les liaisons entre Tolikisy et la capitale régionale. Le maraîchage prend désormais une place majeure sur les exploitations, car il permet d'augmenter la valeur ajoutée des terres cultivées : oignons, tomates, courges sont vendus sur les marchés proches mais partent surtout vers Toliara. Enfin, la canne à sucre prend une place croissante sur les terres alluviales. Cette culture, destinée à la fabrication du rhum local (*tooka gasy*), a même remplacé la riziculture dans les bras morts du fleuve. D'après un exploitant, la canne à sucre est moins coûteuse en travail que le riz : « On sème, on coupe, on met le feu et ça repousse. » L'augmentation de travail liée à la pratique du maraîchage (arrosage) explique aussi ces nouveaux choix de production.

Cependant, si les revenus tirés des productions agricoles tendent à s'accroître, les difficultés demeurent néanmoins nombreuses. D'une part, pour acheminer la production vers le marché urbain, les paysans, ne possédant pas de charrettes et n'étant pas toujours en mesure de payer le transport de leur production, font appel à des intermédiaires. Ces derniers, pour la plupart commerçants Indo-pakistanaï (les Karany) installés à Toliara, viennent alors collecter sur place la production agricole, à des prix bien inférieurs aux prix de vente pratiqués à la ville.

Dans le même temps, les hautes terrasses alluviales souffrent d'un manque d'eau ; ce qui freine l'intensification agricole sur ces surfaces cultivables. En effet, l'existence de résurgences karstiques dont la plus importante, la Tsititiny, alimentait un canal d'irrigation, autorisait la mise en valeur de ces terres trop éloignées du fleuve : la double riziculture y était pratiquée. Aujourd'hui, de

nombreuses sources se sont tarées et ce canal n'atteint plus toutes les parcelles, d'autant plus qu'il a été endommagé en 1991 par une crue violente. Les paysans, à l'aide de gabions, ont bien tenté sa réfection, mais faute de moyens suffisants, les brèches n'ont pas pu être colmatées.

Pour toutes ces raisons et malgré la réactivité des paysans, les difficultés sont croissantes pour certaines familles : la question foncière devient très préoccupante. En effet, le foncier qui est au cœur du système de production, devient problématique dans la majorité des exploitations de Tolikisy. Dans ce village de 1 500 hab., le terroir de culture est somme toute limité (à peine 60 ha contre 600 ha pour Ambohimahavelona) en raison de sa situation en rive convexe. Une partie des terres cultivables disparaissant chaque année, par ensablement ou érosion, les villageois sont dans l'obligation de se tourner vers les réserves foncières du plateau. Ces espaces interstitiels entre territoires villageois, longtemps répulsifs, deviennent désormais attractifs, même si les sols y sont naturellement peu fertiles, ils sont au cœur des enjeux fonciers actuels.

### **3 Recompositions foncières et recompositions territoriales**

#### ***3.1 Une partie du foncier change de main dans la vallée***

Pour de nombreuses familles, les difficultés deviennent trop lourdes ; les tentatives d'intensification se heurtent aux conditions bioclimatiques plus contraignantes (pluies peu abondantes et caprices du fleuve), et à l'absence d'utilisation d'intrants chimiques, faute de moyens financiers. Le recours à la réserve foncière des hauteurs est alors envisagé ; certains exploitants vont y ouvrir des clairières de défrichements, mais les rendements très faibles (sols peu épais et manque d'eau) ne permettent pas d'assurer les besoins de l'ensemble de la famille. En outre, le départ des bras valides sur le plateau contribue à perturber l'activité agricole dans la vallée, la pratique du marâchage requérant de nombreuses heures de labeur.

L'activité d'élevage est aussi en forte diminution avec la réduction des terrains de parcours pastoraux sur les plateaux. À cela s'ajoutent de plus grandes difficultés d'abreuvement pour les troupeaux : les impluviums s'asséchant sur les hauteurs, le bétail est alors contraint de descendre plus souvent dans la vallée jusqu'au fleuve, mais se pose le problème de l'arrivée des bêtes sur les champs non encore récoltés. Par ailleurs, les vols de bœufs connaissent une recrudescence, si bien que partout, les troupeaux diminuent au sein des exploitations. Pour ces civilisations du zébu, les évolutions actuelles tendent vers une forte réduction du cheptel avec des déplacements réduits. De plus en plus, les investissements, pour ceux qui le peuvent, sont orientés vers l'achat de bœufs de labour et de vaches laitières, gardés dans la vallée. Néanmoins, leur nombre ne peut être que réduit compte tenu des ressources fourragères limitées aux résidus de culture. Enfin, c'est la fertilité des sols qui est aussi compromise à moyen terme avec la disparition des troupeaux transhumants dans la vallée. En effet, le stationnement du bétail après les récoltes assurait une fumure indispensable au maintien de la fertilité.

Face aux difficultés rencontrées, les exploitations les mieux à même de développer de nouvelles stratégies en matière de production résistent, alors que les exploitations les plus précaires, celles qui ont perdu beaucoup de terres par divagations du fleuve, s'appauvrissent un peu plus, et stade ultime, disparaissent. On assiste de plus en plus à des départs vers la ville de Toliara, départs permis par l'amélioration récente des voies de circulation. En effet certains villageois, qui n'ont pu supporter le poids financier lié à la pratique de l'entraide (indispensable en période de semis), se sont dans un premier temps repliés vers la main-d'œuvre familiale. Mais, cette dernière ne pouvant pas fournir de bras valides en nombre suffisant pendant les périodes cruciales de l'activité agricole (semis, récolte), les mauvaises récoltes ont poussé les villageois à partir.

Un véritable marché foncier se met en place, qui se traduit dans un premier temps par la multiplication des cas de mise en gage de la terre pour pallier la chute des revenus ou faire face à l'endettement. Les terres libérées sont soit mises en métayage ou bien sont vendues.

Or, bien souvent, ce sont les migrants, venus s'installer au village durant les périodes pendant lesquelles les terres étaient encore suffisamment vastes, qui achètent aujourd'hui. Pour ces migrants, dans un premier temps, les alliances matrimoniales ont été le principal moyen d'accès à la terre. Les contrats de métayage mis en place au début, ont tout d'abord marqué la dépendance des groupes migrants envers les propriétaires terriens installés. Mais progressivement, les groupes de migrants, dynamiques, ont pu dégager des surplus et acheter des terres aux premiers occupants (Raveloharimoria, 1998). Cette évolution s'est accentuée fortement depuis les années 1990, période marquée par les grandes sécheresses dans l'extrême sud, sécheresses qui ont contribué à la mobilité des groupes Mahafales et Antandroy, contraints à rechercher des terres plus au Nord.

Enfin, la plus grande monétarisation de l'économie et le désenclavement de la vallée, ont aussi favorisé l'arrivée d'investisseurs urbains sur le marché foncier. En effet, si pour ces urbains aisés, l'attrait du foncier s'est tout d'abord porté sur la périphérie de la ville (spéculation avec la croissance urbaine), par la suite, c'est toute la bande littorale (espace utilisé par les pêcheurs *vezo* et par les éleveurs *massikoro*) qui a été marquée de signes d'appropriation foncière avec la mise en place de clôtures végétales autour des parcelles. Aujourd'hui, les terres d'alluvions de la vallée sont devenues attractives pour ceux désirant investir dans la production de cultures commerciales.

Progressivement, l'insécurité foncière conduit à la dissolution des structures d'autorité lignagères qui encadraient la vie des exploitants de la vallée, et modifie les rapports entre les premiers occupants et les nouveaux venus : les dynamiques foncières sur le plateau l'attestent.

### **3.2 Appropriations foncières et construction de nouveaux territoires sur les plateaux**

À partir des années 1990, les sécheresses dans l'extrême sud ont poussé les groupes tandroy mais aussi mahafaly à rechercher de nouvelles terres plus au Nord pour

y pratiquer la culture du maïs sur abattis-brûlis. Les plateaux calcaires au Nord de la vallée de l'Onilahy, ont alors été perçus comme des espaces potentiels de colonisation agricole puisque les densités humaines y étaient très faibles. Ainsi, des clairières de défrichement voient le jour ; l'installation des migrants étant au départ soumise à la règle des *tompontany*, règle fixée par le chef de village de Tolikisy. L'arrivée de ces nouveaux exploitants fut acceptée au début car les terres dans la vallée ne manquaient pas encore. Mais, dès 1996, les instances de décision de Tolikisy obligent les nouveaux arrivants à payer un droit d'installation et de défrichement : le but étant de freiner les fronts pionniers car le foncier commence à devenir préoccupant dans la vallée.

Pendant, très rapidement, les installations sur le plateau, qui relevaient jusqu'alors plutôt de migrations saisonnières, deviennent définitives. Jusque-là, les migrants mahafaly et tandroy, s'installaient uniquement pendant la saison de culture (du semis à la récolte du maïs), et une fois la production vendue, après l'achat de quelques têtes de bétail (zébus, petits ruminants) repartaient au village d'origine.

Désormais, l'habitat des migrants se sédentarise, de nouveaux villages sont créés, et des changements d'appropriation territoriale s'effectuent, car l'occupation des terres est très inégale selon les groupes. En effet, pour les villageois de Tolikisy, la proximité du plateau ne rendait pas nécessaire une installation permanente et c'est la raison pour laquelle Tolikisy perd une partie de son territoire ; les chefs de lignages n'ont plus la capacité de s'opposer à l'installation des migrants : c'est la fin de la règle des *tompontany*.

Les nouvelles stratégies territoriales se traduisent par des changements d'affectation dans l'utilisation du sol et la proximité de la capitale régionale Toliara, semble avoir un rôle déterminant dans les dynamiques en cours. En effet, si l'expansion urbaine a généré une demande croissante en produits vivriers, elle a également provoqué l'intensification des défrichements sur les plateaux alentours pour satisfaire les besoins en énergie (bois, charbon de bois) de la ville, rapidement accessible par la RN 7.

### **3.3 Des recompositions foncières qui mettent en péril l'ensemble des ressources et bouleversent profondément l'organisation des sociétés**

La déforestation incontrôlée, anarchique sur les fronts pionniers, est en contradiction avec une gestion raisonnable des ressources. Le plateau de Belomotra connaît ainsi une disparition progressive de son couvert forestier. Le défrichement, assurant le contrôle du foncier, risque de se poursuivre, d'autant plus que le rapport à la terre est différent pour les migrants puisqu'ils ne sont pas sur la terre des ancêtres.

Mais, même les villageois de Tolikisy modifient leurs pratiques de prélèvements de la ressource ligneuse. Seule façon pour eux de conserver le contrôle foncier sur leur ancienne réserve foncière non encore défrichée par les migrants, les villageois de Tolikisy se lancent eux aussi à la conquête des plateaux. La course

aux défrichements vaut désormais pour tous, et la fabrication de charbon de bois et sa commercialisation sont associées systématiquement.

Ces nouvelles dynamiques foncières s'expriment donc aussi par la modification des paysages ruraux dans la région (fig. 2 ; *cliché 4 : la roche calcaire est mise à nue sur le plateau et les versants présentent des ravinements importants, déc. 2007, cliché auteur*). La dénudation du plateau de Belomotra s'accélère, ce qui favorise les processus d'érosion durant la saison des pluies. Les ravinements, les éboulements sur les versants se multiplient et conduisent à des fermetures plus ou moins longues de la seule piste reliant les villages de la vallée.

## Conclusion

La fin des réserves foncières, « espace tampon » entre territoires villageois, est à l'origine des recompositions territoriales en cours dans ces espaces ruraux du Sud-Ouest malgache. C'est bien la question foncière qui est au cœur des évolutions au sein des sociétés en place ; ce que Paul Péliissier soulignait : « À l'abondance d'espace succède sa rareté se traduisant par une compétition pour la terre et une insécurité foncière inconnue jusqu'alors » (Péliissier, 2002, p. 305-316).

Dans la vallée de l'Onilahy, la réorganisation des systèmes de production qui prévalaient jusqu'alors, s'explique par les recompositions foncières dissociant désormais les espaces des hauteurs de ceux de la vallée. En effet, plateaux et vallée, unités écologiques au potentiel différent, étaient intégrés dans un système de production qui attribuait à chacune d'elles une fonction spécifique, mais aussi une valorisation différentielle au regard de besoins soit alimentaires, soit monétaires. La perte de maîtrise du foncier sur le plateau implique une remise en cause de cette complémentarité pour les villages de la vallée. De nouvelles stratégies sont alors élaborées pour y faire face : elles se traduisent par une modification des pratiques agricoles avec une augmentation des cultures destinées au marché urbain plus facilement accessible. C'est le désenclavement qui a permis la mobilité des hommes et des marchandises, tout en étant à l'origine de nombreuses recompositions foncières dans la vallée.

Par ailleurs, ces recompositions foncières remettent en cause les rapports de dépendance qui prévalaient entre les groupes humains en place, ce que révèle le non-respect actuel des accords passés selon la règle des *tompontany*. Désormais, les migrants qui s'installent, ne demandent plus l'autorisation aux « maîtres de la terre », les premiers groupes installés, qui sont les seuls à avoir passé un accord avec les esprits des lieux. Les modifications dans la maîtrise du foncier affectent alors durablement les ressources car, sur les terres mises en valeur par les migrants, qui ne sont pas celles des ancêtres, les pratiques de défrichement deviennent particulièrement dommageables, ce qui conduit déjà à une perte du potentiel de production (baisse de la fertilité des sols, érosion croissante...).

Enfin, dans ce contexte de tensions foncières, de nouveaux défis ont vu le jour pour ces sociétés rurales, avec l'application de politiques publiques

environnementales peu en cohérence avec les réalités locales. La gestion locale sécurisée (GELOSE) des ressources a ainsi été mise en œuvre dans la vallée dès 2001, elle devait freiner la dégradation forestière tout en favorisant la durabilité des systèmes de production agricole. Elle fut un échec et a souvent contribué à une augmentation des ponctions sur les ressources ligneuses, par juxtaposition d'usages contradictoires du sol et de ses ressources ; les communautés autochtones, supposées détenir le pouvoir et protéger leurs ressources, n'ont eu aucun pouvoir pour interdire l'accès de ces mêmes ressources aux migrants. Aujourd'hui, la mise en place d'une aire protégée dans la basse vallée de l'Onilahy et sur une partie des plateaux, sous contrôle du WWF, est censée assurer une meilleure gestion des ressources. Une organisation intercommunale, regroupant douze communes, de Saint-Augustin (débouché de l'Onilahy) à Tongobory (première confluence), a été créée pour délimiter les espaces à protéger (cf. fig. 2). Ainsi, les secteurs les plus dégradés sur le plateau et certains versants de la vallée, ont été interdits, quel que soit le type d'exploitation qui y prévalait jusque-là. Mais, si les villageois sont bien conscients qu'une protection des milieux les plus dégradés est nécessaire, des mécontentements ont vu le jour. Ainsi, certains accès au plateau, habituellement utilisés par les éleveurs de la vallée, sont désormais fermés. Ailleurs, les délimitations mal acceptées par les villageois, ont favorisé des pratiques de prélèvement plus dommageables que par le passé, les règles traditionnelles d'utilisation des ressources n'étant plus appliquées. Des incertitudes demeurent donc quant à la réussite des actions menées en matière de gestion environnementale au sein de cette aire protégée.

## Bibliographie

- Basserie V. (1995), *Contribution à l'étude socio-foncière du Sud-Ouest malgache*, Montpellier, CNEARC, Mémoire de DAA, 65 p.
- Battistini R. (1964), *Géographie humaine de la plaine côtière Mahafaly*, Paris, Cujas, 198 p.
- Blanc-Pamard Ch., Cambrézy L. (coord.) (1995), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, IRD Éditions, coll. « Dynamiques agricoles », 472 p.
- Blanc-Pamard Ch., Boutrais J. (coord.) (1997), *Thème et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*. Paris, ORSTOM, 367 p.
- Chazan-Gilling S. (2001), « Poids de l'histoire et nouveaux pouvoirs : genèse et structuration du territoire dans un village de la côte ouest malgache », in *Actes du colloque « Représentation de l'environnement et construction des territoires »*, Poitiers, ICOTEM-MSHS, 11 et 12 oct. 2001.
- Escande C. (1995), *Étude des réseaux commerciaux et de la formation des prix des produits agricoles dans le Sud-Ouest de Madagascar*, Montpellier, CNEARC-PSO, 75 p.
- Fauroux E. (1997a), « Les représentations du monde végétal chez les Sakalava du Menabe », in *Milieux et Sociétés dans le Sud-Ouest de Madagascar*, Bordeaux, CRET, coll. « Îles et Archipels », n° 23, p. 7-26.
- Fauroux E. (1997b), « De la complémentarité à la concurrence : Sakalava et migrants dans l'espace social de l'Ouest malgache », in *Les Territoires de l'identité : le territoire, lien ou frontière*, t. I, dir. Bonnemaïson J., Paris, L'Harmattan, p. 269-281.

- Hoerner J.M. (1977), « L'eau et l'agriculture dans le Sud-Ouest de Madagascar », *Revue de géographie de Madagascar*, n° 30, p. 63-104.
- Jallais Ch. (1998), *La filière charbon de bois dans la région de Tuléar*, Montpellier, Mémoire CNEARC, 59 p.
- Koto B. (1995), *Relations ville-campagne dans le Sud-Ouest de Madagascar : exemple de Tuléar*, thèse doctorat, Univ. Bordeaux III, 338 p.
- Lavigne-Delville Ph., Papazian V. (2008), « Le foncier au cœur du développement économique et de la paix sociale », in *Défis agricoles africains*, Paris, Karthala/AFD, p. 247-265.
- Lebigre M. (1997), « La transformation récente des paysages dans la région d'Androka (Pays Mahafale) », in *Milieus et sociétés dans le Sud-Ouest de Madagascar*, Bordeaux, CRET, coll. « Îles et archipels », n° 23, 244 p.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand. (1996), *La Sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 388 p.
- Mana P. (2001), *Pratiques paysannes et exploitation d'un milieu forestier : la production de charbon de bois sur le plateau de Belomotse*, mémoire de maîtrise, Univ de Tuléar, 110 p.
- Mana P., Rajaonarivelo S., Milleville P. (2001), « Production de charbon de bois dans deux situations forestières de la région de Tuléar », in *Actes de l'atelier CNRE-IRD*, Antananarivo, 8-9 nov 1999, p. 199-210.
- Milleville P., Moizo B., Blanc-Pamard Ch., Grouzis M. (éd.), (2000), *Sociétés paysannes, dynamiques écologiques et gestion de l'espace rural dans le Sud-Ouest de Madagascar*. Rapport final, Programme Thématique CNRS « Systèmes écologiques et Actions de l'homme », IRD-CNRE-CNRS, multigr., 125 p.
- Pélessier P. (2002), *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Arguments, 318 p.
- Pouzoulic J. (2001), *Andranohinaly un village de la RN 7*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV.
- Rabemanantsoa J.-L. (1978), *La vallée de l'Onilahy. Contribution à l'étude géographique du Sud-Ouest malgache*, thèse 3<sup>e</sup> cycle, Université de Tuléar, 261 p.
- Raison J.-P. (2000), « Madagascar : vers une nouvelle géographie régionale », *L'Information géographique*, n° 1, p. 1-17.
- Ramboarison R. (1998), *La Déforestation en pays sakalava (Ouest malgache)*, Strasbourg, Univ. Louis-Pasteur, thèse de doctorat, 310 p.
- Randriamanarivo R. (2001), « L'activité charbonnière dans les économies paysannes (axe routier Andranovory-Tuléar) », in *Actes de l'atelier CNRE-IRD*, 8-9 nov 1999, Antananarivo, p. 211-221.
- Raveloharimoria A. (1998), *Stratégies paysannes et dynamique agraire de la basse vallée de l'Onilahy*, Antananarivo, ENS, Mémoire CAPEN, 84 p.
- Razanaka S., Grouzis M., Milleville P. et al., (2001), *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le Sud-Ouest de Madagascar*, Antananarivo, CNRE-IRD, 400 p.
- Reau B. (1997), *Dégradation de l'environnement forestier et réactions paysannes. Les migrants Tandroy dans l'ouest malgache*, thèse de géographie, Univ. Bordeaux III, 320 p.
- Salomon J.-N. (1982), « Réalités et conséquences de la déforestation dans l'Ouest malgache », *Revue de géographie de Madagascar*, n° 14, p. 329-335.
- Tailland J.-J. (1996), *Les Dynamiques dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles sur les interfluvés de l'Ouest malgache*, Montpellier, Univ. Paul Valéry, 345 p.
- Thibaud B. (2008a), Tuléar et son arrière-pays (Sud-Ouest malgache), Rapport scientifique final, ACI (2005-2007) « Les nouvelles mutations du monde rural : question foncière, mobilité des hommes, circulation des produits », Université de Poitiers, p. 54-66.

- Thibaud B. (2008b), *La vallée de l'Onilahy dans le Sud-Ouest malgache, Rapport scientifique final*, A. C. I. (2004-2006) Réseau des MSHS, *Sociétés et cultures dans le développement durable « Systèmes de production et durabilité : approches comparées dans les Suds »*, MSHS Poitiers, 13 p.
- Thibaud B. (2006), « Ouverture des terroirs et stratégies paysannes renouvelées dans les campagnes du sud-ouest malgache », *Revue internationale des Sciences humaines et sociales*, Yaoundé, Cameroun, vol 1, n° 1, p. 391- 409.
- Peyrusaubes D., Rakoto Riamarantsoa H., Thibaud B. (2004), « Terres loin du Prince, ou la spatialité différentielle malgache », in *Actes du Colloque international « Inégalité et spatialité dans l'Océan Indien »*, Paris, Harmattan, p. 369-383.
- Tsivozahy M.-B. (1998), *L'Activité briquetière et le milieu naturel : exemple d'Ankironga-Andatabo* (Tuléar), Antananarivo, ENS, Mémoire CAPEN, 100 p.